
U d'/of OTTAWA
39003001096212

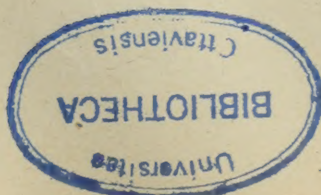
C. PORT

Le train de Maison du duc de Choiseul

1763-1766



LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
ÉDOUARD CHAMPION
5, Quai Malaquais
PARIS





Le Train de Maison du Duc de Choiseul

1763-1766

Un gazetier a pu justement dire de Choiseul qu'il a été « l'un des phénomènes les plus extraordinaires du siècle de Louis XV »[1]. Spirituel, gai, méchant pour les sots, tendre et dévoué pour ses amis, fastueux par goût, prodigue de son bien, avide de plaisir, laid mais séduisant, aimant les femmes en libertin et aimé d'elles autant qu'on peut l'être, favori de la plus puissante des favorites, comblé de titres et d'honneurs, maître du plus grand pouvoir et d'une richesse quasi soudaine, il semble avoir à la fois connu la plus étonnante fortune politique et l'existence la plus luxueuse. De là vient que sa vie privée nous intéresse autant peut-être que son rôle de ministre et que notre curiosité s'attache à tous les documents nouveaux qui découvrent le secret de son faste et de ses prodigalités.

Les documents de ce genre sont rares, car les mains qui détiennent les archives du duc restent fermées. Ce sont cependant des manuscrits inédits qui ont servi d'éléments à la présente étude.

***

[1] Paris, *Versailles et la Province*, t. III, p. 89.

Le Manuscrit des « Recettes et Dépenses »

Personne assurément n'eût pu supposer que ces précieux documents se trouvaient égarés dans un bourg de Bretagne. Leur possesseur, M. Allard de Grandmaison, auquel j'ai dû cette amicale communication, les tenait par héritage de son aïeul, maire d'Angers en 1771, sans qu'on puisse s'expliquer comment ils étaient jadis parvenus dans cette ville et dans ces mains. Peut-être faut-il se rappeler que Mlle de Choiseul-Stainville épousa le marquis de Marinier, propriétaire du château de la Lorie en Anjou, résidence princière, qui fut le rendez-vous de la noblesse angevine. D'autre part, un des familiers de Choiseul, Auguste Comte de Beliardy, dernier abbé de Saint-Florent de Saumur, qui avait succédé à Forbin d'Oppède, fut chargé par le duc de négociations, resta dans son intimité et était angevin. On peut supposer que l'un ou l'autre de ces personnages s'est trouvé en relations intimes avec Allard du Haut-Plessis, maire d'Angers, qui, lui-même, était un personnage influent par la protection de Geoffroy de Limon, secrétaire de Monsieur.

Le manuscrit se compose de quatre volumes petit in-4° en long, d'une parfaite écriture, sur papier à grain, à tranches dorées. Reliés en plein maroquin rouge, avec large bordure au petit fer et dentelle intérieure, ils portent sur leur plat en lettres d'or l'inscription « Mgr le Duc de Choiseul », la date de l'année (de 1763 à 1766) et, au centre, les armoiries du duc, en large composition dorée, différente pour les quatre volumes, ce qui semble indiquer que la reliure était exécutée chaque année. Or, s'il n'est pas douteux que ce ne soient les comptes rédigés par M. Bertin, intendant du duc, il apparait, d'autre part, que, comprenant en fin d'année les recettes effectuées par le banquier de la Borde au nom de Choiseul et aussi les dépenses faites — en dehors de Bertin — directement par le duc, sur la

caisse de M. de la Borde, ces registres sont ceux qui étaient remis chaque année à Choiseul même par son banquier.

Ces comptes journaliers ne nous fournissent pas seulement des renseignements précis sur le train de maison de Choiseul, mais abondent en détails sur le prix de la vie au dix-huitième siècle. Leur publication intégrale eût été difficile et surtout fastidieuse. On s'est attaché, dans les pages qui suivent, à recueillir tous les chiffres essentiels et les moindres détails relatifs à la vie privée du duc. L'accumulation en est un peu lourde : des notes nombreuses, uniquement puisées à des sources contemporaines du manuscrit, en éclairent, vérifient ou égaient le texte.

*
* *

Choiseul et sa Fortune en 1763

En 1763, Choiseul a 45 ans. Revenu à Paris après son ambassade à Vienne, il avait vu son marquisat de Stainville érigé en duché héréditaire; dans la même année (1758), il avait été appelé au Ministère des affaires étrangères par la décisive influence de la Pompadour [1] et reçu par le roi pair de France — comme il était nécessaire — le jour même de son entrée au Conseil. Lieutenant-général l'année suivante, gouverneur de Touraine quelques mois après et surintendant général des postes, toujours par la même

[1] « Le duc de Choiseul gagnait tous les jours la marquise. Sa sœur, d'abbesse et chanoinesse, venait d'être faite duchesse en épousant le duc de Gramont... Toute cette famille était du ton le plus gai, de sorte que la marquise, qui s'ennuyait le plus souvent, trouvant en ceux en qui elle avait grande confiance la société la plus enjouée, s'y était livrée au point qu'elle ne les quittait plus et allait manger trois fois la semaine chez le duc de Choiseul. Les Choiseul étaient à la mode et le duc allait au galop à la première place, qu'il atteindrait s'il ne culbutait pas en chemin (décembre 1759). Mme de Pompadour était toujours enfermée avec Mme de Gramont, femme décidée, de sorte qu'on ne voyait plus la marquise, qui devenait difficile en tout » (octobre 1761). (*Mémoires du marquis de Crouy*, p. 171 et 176.)

influence jointe à celle du banquier de la Borde, il avait obtenu, en 1761, le portefeuille de la guerre avec celui de la marine et enfin, en 1762, la charge de colonel général des Suisses, « distinction majeure que l'on était accoutumé de voir sur la tête d'un prince du sang »[1]. Il semblerait qu'à cette heure le tout-puissant Choiseul dût avoir de considérables ressources, égales à ses dépenses de grand prodigue. Il n'en est rien. Comme la plupart des grands seigneurs, ses rivaux ou ses amis, qui ont des dettes énormes, mais vivent « d'industrie », il ne règle pas ses dépenses sur ses revenus. Le roi, d'ailleurs, en fait de même : les fermiers généraux ne trouvent qu'à dix pour cent, et encore difficilement, à emprunter de petites sommes qu'ils prêtent à Sa Majesté. « A mesure que la noblesse diminue en revenus, dit un contemporain, elle augmente en magnificence de luxe, table, maisons, ajustemens, boîtes et maîtresses. La dépense ancienne et ordinaire, quand on s'y tient, déshonore aujourd'hui [2]. »

La France est épuisée; le Parlement accumule ses remontrances contre les ministres, contre les déprédations et la dissipation des finances. Choiseul se soucie peu de ces gens de robe [3]. Comme chacun il vit au jour le jour, il a confiance

[1] *Mémoires du Président Hénault*, Hachette, 1911, p. 278. C'est ce contemporain qui nous a laissé du duc le plus joli portrait, avec toutes les atténuations d'une amitié qui ne se dissimule pas.

[2] D'Argenson, édit. Jannet, IV, p. 180, 239.

[3] ... « Quant à présent, il est à présumer que ces itératives remontrances n'auront pas plus de succès que les premières, d'autant que la *plénitude du ministère* est aujourd'hui entre les mains de M. le duc de Choiseul, Ministre de la guerre et de la marine, et de M. de Choiseul, duc de Praslin, son cousin, Ministre des affaires étrangères, qui sont effectivement de la plus ancienne noblesse, hauts et absolus en conséquence et qui regardent le Parlement de Paris et autres comme de simples tribunaux et les officiers d'iceux comme de simples gens de loi » (juillet 1763) (*Journal de Barbier*, t. VIII, p. 87).

en son étoile [1] et ignore d'ailleurs ce qu'il reçoit ou ce qu'il possède. « Je hais les affaires à mort, écrivait-il à Voltaire précisément en 1760, j'aime mon plaisir comme si j'avais vingt ans; je m'embarrasse fort peu de l'argent [2]. » Toujours il a vécu sans compter. N'ayant pas eu de fortune personnelle, il a raconté dans ses Mémoires qu'ayant hérité en 1746 le marquisat de Stainville, son premier bien-fonds, et vingt mille écus, il dévora le tout en un hiver. Et, lorsqu'il épousa en 1750 la petite-fille et les millions du «père Crozat», il ne possédait pas, d'après la commune opinion, 2.000 écus de rente [3]. Ses ambassades à Rome et à Vienne avaient déjà entamé notablement la dot de l'admirable femme qui, dans un milieu dépravé, sut rester un rare et noble modèle d'épouse, entourée d'un universel respect [4]. « Quel que soit le mauvais état des affaires de M. de Choiseul », écrivait déjà en 1760 la marquise de Pompadour, « je désire que les grâces du Roy ne lui soient point onéreuses [5] ». Et, en 1762, Louis XV écrivait au duc : « Je vous donne une somme de douze cent mille livres à prendre sur les contributions des païs ennemis ou sur le non complet des troupes. Si ces premiers fonds ne suffisent pas et s'ils ne suffisent ny l'un ny l'autre, mon intention est qu'il y soit suppléé des fonds de la guerre, ne voulant pas permettre qu'un sujet dont les

[1] Selon la jolie expression de son amie, la maréchale de Beauvau, « *il y eut de l'étoile dans sa vie* et dans sa réputation » (De Broglie, *Le secret du roi*, II, p. 325).

[2] Lettre de Voltaire, 22 avril 1760.

[3] *Mémoires du duc de Choiseul,* édit. Calmettes p. 36. Éd. de Goncourt, *Mme de Pompadour*, p. 243 (note).

[4] Dans un mémoire où il se défend, en 1770, Choiseul déclarera qu' « il doit représenter au Roi qu'il a dépensé, soit dans les ambassades, soit dans les ministères, une partie très considérable de *sa* fortune » (de Mme de Choiseul) (*Mémoires,* édit. de Chanteloup, chez Buisson libraire, 1790, t. I, p. 86).

[5] Bib. nat. *Nouv. acq. franç.,* 6498, f° 240. Lettre au contrôleur Bertin (28 août).

services m'ont été si utiles se puisse trouver dans un tel désagrément [1]. »

Tous les historiens ont dit qu'il dépensait par an les 800.000 livres de ses revenus. L'appréciation la plus proche de la vérité est celle d'un contemporain : « Ses diverses places réunies lui formaient un revenu de sept cent mille livres au moins et, en comptant le bien de sa femme, il aurait dû jouir d'un million de rentes; mais cette somme ne suffisait pas à ses prodigieuses dépenses [2]. »

En 1763, date à laquelle commencent les comptes de Bertin, Choiseul vient d'acheter le domaine de Chanteloup, près d'Amboise, et le chroniqueur Barbier, notant le fait, ajoute : « La fortune rapide de cette maison en dignités, grandes charges et richesses, cause bien des jaloux et fait parler tout le public, jusqu'à dire que le duc, qui n'avait pas autrefois plus de mille livres de revenus, a aujourd'hui plus d'un million de rentes [3] ».

En réalité, il n'apparaît pas qu'il disposât de semblables sommes et, d'ailleurs, les frais de son train de maison, s'accroissant chaque année, les dépassaient de beaucoup. C'est ce que montrera l'analyse de ses comptes durant quatre années.

*
* *

[1] *Mémoires de M. de Choiseul*, t. I, p. 15.

[2] Sénac de Meilhan, article sur le duc de Choiseul publié à la suite des *Mémoires de Mme du Hausset*, Baudouin, 1824, p. 269.

[3] *Journal de Barbier*, Charpentier, 1857, t. VIII, p. 70. Et plus loin : « Le roi a donné depuis peu à M. le duc de Choiseul le grand bailliage de Hagueneau, qui rapporte cinquante-cinq mille livres de rente : c'est un beau présent... Ces bailliages sont comme des espèces de bénéfices qui consistent en terres... Par cette faveur, M. le duc de Choiseul, qui est regardé dans le public comme premier ministre, devient puissamment riche, ce qui ne peut lui attirer que la jalousie de nombre de grands seigneurs du royaume » (VIII, p. 93). Cela précisément à la date d'août 1763.

Son Intendant et son Banquier

Il est toutefois nécessaire de donner quelques renseignements sur les deux personnes qui ont tenu ces comptes et les ont présentés à Choiseul. Le premier, M. Bertin, est peu connu. Il n'est point parent du ministre de ce nom, ni des nombreux Bertin qui figurent alors dans la finance et dont l'un, trésorier des parties casuelles, homme de particulière opulence, s'amusa à créer dans le bois de Boulogne, aux environs de la Muette, un petit théâtre d'adolescents. Bertin est simplement l'intendant du duc. Chaque mémoire mensuel des dépenses ordinaires se termine par cette petite ligne : « Appointements de M. Bertin : 350 livres ». Deux fois seulement est employé le terme impersonnel « l'intendant » ou « mon intendant ». Il joue auprès de son maître un rôle important. Fréquemment son nom se retrouve dans la correspondance des intimes amis du duc ou de la duchesse. « C'est l'écuyer de grand-papa », dit l'abbé Barthélemy [1]. Tous ses déplacements, qui sont ceux de Choiseul ou de la duchesse, sont indiqués dans les comptes par ses frais de voyage en poste, à Compiègne ou à Cambrai, à Fontainebleau, à Chanteloup ou à Soissons, au gré des itinéraires suivis par ses maîtres. Dans la retraite de Chanteloup, aux heures de la disgrâce, quand Mme de Choiseul voudra éviter les indiscrétions du cabinet noir, il sera le sûr messager qui portera à Paris le courrier des exilés. S'il tombe malade, tous les amis sont en émoi. « J'attends l'arrivée de la poste avec inquiétude; je crains les nouvelles qu'elle pourra m'apporter de M. Bertin », écrit Mme du Deffand à son vieil ami l'abbé Barthélemy. « Je suis fort en peine... les dernières nouvelles que j'en ai reçues sont par une lettre de la grand'maman (Mme de Choiseul) du 12. Je comprends l'inquiétude et la crainte qu'on a de le perdre. On peut peut-être faire des pertes plus sensibles, mais on n'en saurait

[1] « Grand-papa », désignation familière de Choiseul.

faire qui cause de plus grands regrets [1] ». La duchesse s'intéresse à lui comme à l'un de ses proches. C'est lui, d'ailleurs, qui, dans les jours de tristesse, lors des pénibles pourparlers entre le duc et le roi au sujet de la démission forcée de Choiseul comme colonel-général des Suisses, portera ses lettres au fidèle intermédiaire du Châtelet [2]. « Bertin vous dira » écrit Choiseul, « que je l'ai embrassé deux fois avec transport... Bertin est arrivé cette nuit et j'ai eu ce matin le détail dans lequel vous voulez bien entrer sur tout ce que vous avez fait d'honnête et de sensible pour moi dans la circonstance où je me trouve... Je ne vous renvoie pas Bertin, parce que j'ai plus besoin de lui ici qu'à Paris [3]. »

Entre tous les serviteurs de Choiseul — qui savait attirer à lui les dévouements [4] — c'est le plus dévoué et le plus sûr. C'est son « écuyer ». Son sous-intendant est M. Ribot, dont Mme du Deffand et la duchesse citent souvent le nom dans leur correspondance [5].

Quant au banquier de la Borde, il est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en parler longuement. Il n'a rien de commun avec le fermier-général Jean-Benjamin La Borde, premier valet de chambre et favori du Roi, en même temps que chansonnier, grand viveur et bordelais d'origine.

[1] Lettres du 6 octobre et du 18 octobre 1774.

[2] Ami dévoué de Choiseul, qui l'aida puissamment dans sa carrière et sera son exécuteur testamentaire.

[3] *Mémoires du duc de Choiseul*, Buisson, 1790, t. II, p. 93 et 130. Lettres des 10 et 15 déc. 1771; édit. Calmettes, p. 331, 343.

[4] Il écrivait au Président Hénault : « Je mandai une fois au Roi, qui m'écrivait pour savoir comment j'avais fait pour me faire aimer, que ma recette était bien simple : elle consistait à aimer beaucoup » (*Mémoires du Président Hénault*, édit. Hachette, 1911, p. 274).

[5] 27 janvier, 30 janvier, 3 mars 1771; 5 août 1772; 17 et 19 septembre; 4 octobre 1773. On s'intéresse à sa goutte. Sa mort serait « une perte majeure ». C'est un homme « nécessaire ».

Celui-ci, Jean-Joseph, est béarnais, sans qu'on sache où son père, qui s'appelait Dort, prit ce nom de La Borde. D'origine modeste, « M. de la Borde, qu'on avait vu naguère porte-balle dans les provinces, monté tout à coup sur le pinacle, simple créature du duc de Choiseul, auprès duquel il avait semé l'argent dans l'espoir de le recueillir au centuple, avoit le payement et l'entretien des armées de terre » en 1759[1]. Il avait su procurer à Louis XV un emprunt en Espagne, négociation difficile en ce temps de détresse financière. Enrichi de notable façon et devenu banquier de la Cour, il assurait, à ce titre, les fonds nécessaires au service de la guerre et des affaires étrangères[2] et conquit de la sorte la faveur de Choiseul, qui le déclara son ami et auquel il voua désormais une sorte de culte. En 1761, il s'exprimait ainsi sur le compte du duc : « Je n'ai jamais connu un homme à qui il soit plus agréable de s'attacher que M. de Choiseul. Avez-vous jamais pensé que tout ce que j'ai fait pour lui et que je fais actuellement pour soutenir ses services puisse être l'effet de l'ambition ? Non, assurément, je ne veux ni honneur, ni place, ni argent. Je serai toute ma vie ce que je suis aujourd'hui et, si jamais vous apprenez que je suis autre chose, vous pourrez penser que ma tête est tournée[3]. » Il avait mis alors (1761) la paix entre le contrôleur Bertin et Choiseul, au lendemain de l'avènement du duc à la Marine, en donnant sur lui des renseignements qui sont curieux, venant du banquier même de ce prodigue[4] : « M. de Choiseul, qui aime le Roy et l'État comme vous, » Monseigneur, sera très attentif et très économe pour

[1] *Vie privée de Louis XV*, t. III, p. 228 (Londres chez J. P. Ayton, 1781).

[2] « Cet argent et des secours que je tirai de La Borde remirent de l'activité dans les ports », dit Choiseul dans son mémoire au Roi, en 1765 (*Mémoires*, édit. Calmettes, p. 400).

[3] Bibl. nat., *Nouvelles acquisitions françaises*, 6498, f° 125.

[4] V. *Mme de Pompadour et le Contrôleur Bertin*, par G. Bussière, Paris, Lechevallier.

« toutes sortes de dépenses... Vous l'avez vu dans les « affaires étrangères se réduire chaque année dans la « dépense : il conservera le même esprit dans le dépar- « tement qu'il occupe [1]. »

Et La Borde semble avoir dit la vérité : Choiseul, prodigue de ses biens, comme nous le verrons, ne le fut pas, vraisemblablement des deniers dont il était responsable, si l'on tient compte des habitudes financières de cette époque et du désordre de la comptabilité publique [2]

Pour ce qui est de La Borde, d'abord vidame de Chartres, bientôt baron et vicomte, puis marquis, possesseur d'une fortune prodigieuse, propriétaire de huit ou dix châteaux

[1] Bib. nat., *Nouvelles acquisitions françaises,* 6498, f° 89 v°. — C'était aussi l'opinion de la Pompadour, qui écrivait au contrôleur Bertin : « J'ay trouvé tantost M. de Choiseul prest à laisser le département de la guerre. Ne souffrez pas qu'il soit chagriné par votre département, vous y perdriez trop... Et où prendriez-vous un économe comme celuy-ci? » (Bibl. Nat. *Nouvelles acquisitions françaises*, 6498, f° 264.)

[2] Ce n'est pas l'avis de la plupart de ses contemporains et particulièrement de l'un d'eux, l'abbé Georgel, qui le déteste et ne lui pardonne point d'avoir combattu les jésuites : « On sait que sous son administration les dépenses de la guerre, de la marine et des affaires étrangères étoient plus que doublées; on sait que, quand il avoit épuisé la caisse de la guerre et qu'il manquoit de fonds pour ses largesses inconsidérées, il faisoit alors voyager plusieurs régiments d'une extrémité du royaume à l'autre, s'emparoit du prêt et de la paye de ces régimens et en reportoit toute la dépense aux étapes dépendantes du ministère des finances... Sa prodigalité lui donna des prôneurs; il épuisa les trésors de l'État. Nous lui devons les progrès effrayans de ce malheureux déficit, cause des États généraux et du bouleversement de la monarchie ». *Mémoires de l'abbé Georgel*, Paris, 1817, t. I, p. 81 et 184.

Mais l'opinion de Sénac de Meilhan apporte un correctif : « Prodigue dans ses dépenses personnelles, Choiseul est, depuis Sully, le ministre qui a fait les plus grandes économies pour l'État; il supprima pour 20 millions de subsides annuels accordés par un ancien et absurde abus à divers princes et puissances de l'Europe. Il économise ainsi, de calcul fait, 250 millions pendant 11 ans de ministère et cela compense bien des gratifications ou des pensions, accordées quelquefois assez légèrement et que lui arrachait sa générosité naturelle. » (Article publié

célèbres par leurs richesses, il payait avec plaisir les dettes du duc et faisait les plus fortes avances nécessaires à son rôle éclatant, de même qu'il soutenait de sa poche les étonnantes prodigalités du déréglé prince de Conti [1]. Il resta d'ailleurs toujours fidèle dans son affection, ami et serviteur à la fois, d'un dévouement qui ne variera pas lors de l'infortune du duc, et il se retirera même des affaires lors de cette disgrâce.

Il dira dans ses mémoires, dédiés à ses fils : « Vous n'avez de reconnaissance à conserver sur cette malheureuse époque que pour Monsieur le duc de Choiseul », auquel il rendra l'hommage d'avoir eu à son égard « toutes les grâces de l'amitié ».

Marmontel nous l'a dépeint « sans orgueil, sans jactance, une égalité d'âme, d'une grande opulence, une réputation

à la suite des *Mémoires de Mme du Hausset*, édit. Baudouin, 1829, p. 271.)

Choiseul s'est défendu lui-même dans un mémoire qu'il remit au roi en 1765, dont nous ne retiendrons que cette phrase : « Pour mes affaires particulières je suis fort dépensier, mais pour les vôtres, Sire, je suis fort avare » (*Mémoires*, édit. Calmettes, appendice, p. 396).

[1] Ajoutons que, comme tous les financiers de cette époque, il s'intéressa aux beaux-arts et collectionna. Horace Vernet, qu'il protégea particulièrement, nous a laissé dans son journal de nombreux témoignages de ses libéralités et de sa bonté. « Il vous invitait sans façon, vous recevait affectueusement, vous constituait le maître, l'ami de la maison. Il était bon, généreux, hospitalier et très obligeant. Son épouse, Mme de la Borde, était une excellente femme, pleine de vertus et de raison. Les dames de la première qualité venaient dîner chez elle et lui faisaient mille caresses, dont elle n'était pas la dupe et qu'elle recevait avec respect et circonspection. Elle voyait très bien que toutes ces avances tendaient à emprunter de l'argent. Son mari prêtait assez volontiers, jusqu'à ce qu'il s'aperçût qu'il était nécessaire d'y mettre un peu de réserve, et Mme de La Borde avait si bien jugé les motifs qui amenaient ces dames que toujours leur éloignement de cette maison succédait aux refus » (Dutens, *Souvenirs d'un voyageur qui se repose*, t. II, p. 297).

Il appelait familièrement sa femme « sa guenon, sa boule, ou je ne sais quoi encore ». (Lettre d'Horace Walpole, qui dînait chez lui en 1765, ainsi que la comtesse de Suffolk. — V. *Les financiers d'autrefois*, par Mme A. de Janzé, Ollendorf, 1896.)

de droiture et de loyauté, la confiance de l'Europe, un crédit sans bornes [1]. »

[1] Marmontel, *Mémoires*... La Borde périt sur l'échafaud, ainsi que la majeure partie des fermiers ou anciens fermiers généraux, en l'an II. Il avait 70 ans. (V. *Vie privée des financiers au* XVIII[e] *siècle*, p. Thirion, Plon, 1895.)

Recettes et dépenses de Mgr le Duc

Dépenses ordinaires

Les dépenses notées chaque mois par M. Bertin se divisent en dépenses ordinaires et extraordinaires. Les premières comprennent d'abord les frais « pour la bouche, suivant état remis par Le Sueur », maître d'hôtel, l'un des hommes de plus particulière confiance et qui servira son maître jusqu'à son dernier jour. Plus tard, pendant l'exil à Chanteloup, il sera chargé, comme Bertin, de porter aux amis de Paris la correspondance et de la recevoir d'eux. C'est lui dont un contemporain a parlé en ces termes : « Il y avait à Chanteloup un maître d'hôtel unique par « l'habileté, l'attention et l'activité. Il s'appelait Le Sueur, « et son nom mérite d'être connu à cause de la réponse « qu'il fit à son maître. Lorsque le duc quitta le ministère, « songeant à réformer une partie de son train, il dit à « Le Sueur qu'il alloit retrancher sa dépense et n'auroit « pas besoin d'un homme dont le talent distingué dans son « état ne devoit pas être enseveli à la campagne. Le Sueur, « qui ne s'étoit pas enrichi avec le duc de Choiseul, malgré « les occasions qu'il en avoit eues, lui répondit sur-le-champ : « Cependant, Monsieur le duc, il vous faut au moins un « marmiton et je vous demande la préférence [1]. »

Le Sueur remet chaque mois à M. Bertin le détail des dépenses de la table, détail qui nous échappe malheureusement, car elle était réputée comme l'une des plus somptueuses de Paris, en un temps où les gens n'étaient plus seulement, comme au XVIIe siècle, de gros mangeurs, mais goûtaient intelligemment le luxe d'une table élégamment décorée, servie de mets délicats.

Le chiffre total des dépenses de « la bouche » est inté-

[1] Dutens, *Souvenirs d'un voyageur qui se repose*, t. II, p. 108.

ressant [1]. Pour les quatre années elle coûte 552.619 livres. De 85.877 livres en 1763 cette dépense passe à 149.379 livres en 1764, s'élève à 156.892 livres en 1765 et atteint 160.471 en 1766, bien que les comptes du mois de décembre de cette année ne figurent point dans les registres [2]. Mais c'est l'année du mariage de Lauzun, neveu de la duchesse [3]. C'est surtout l'année où Choiseul ajoute à ses autres charges le Ministère des affaires étrangères (avril 1766). Tout son train de maison s'en ressentira et c'est à juste titre que Mme de Choiseul écrivait plaisamment à une de ses amies : « Ma nouvelle qualité *d'étrangère* m'impose des obligations [4]. »

Il y a naturellement de grandes inégalités dans les dépenses mensuelles. Les honneurs coûtent cher. Il faut fournir le « repas du 2 juin (1766) pour la revüe », et voilà un supplément de 5.736 livres; on en dépensera 4.435 en 1765 pour « le dîner à la plaine des Sablons le jour de la revüe [5] »

[1] « Il (Choiseul) fut aussi magnifique dans son ministère qu'il l'avait été dans ses ambassades; jamais ministre n'a poussé la représentation plus loin. Dans ce temps-là, on dînait à deux heures précises et tous les étrangers présentés, tous les courtisans étaient admis chez lui. La grande table était de trente-cinq couverts et il y en avait une autre toute prête sans qu'il y parût. Un valet de chambre comptait les entrants et, dès que le nombre dépassait trente-cinq, l'autre table était dressée. Lorsqu'il y avait une seconde table, il m'avait prié une fois pour toutes d'en faire les honneurs; elle se dressait dans une pièce à part et souvent les ambassadeurs, qui n'aimaient pas l'affluence, venaient s'y réfugier ». (*Mémoires du Comte Durfort de Cheverny*, Plon-Nourrit, 1909, t. I, p. 213.)

[2] Il est bon de noter dès maintenant que toutes ces sommes doivent être au moins triplées d'après la valeur de l'argent en 1914 et septuplées à l'heure actuelle.

[3] 4 février 1766. « Je fus, après la messe, chez Mme la duchesse de Choiseul, où je dînai. » *Mémoires de Lauzun*, éd. Poulet-Malassis, 1858, p. 35. Il avait 19 ans, Mlle de Boufflers, sa femme, en avait 15.

[4] Lettre à Mme du Deffand (avril 1766).

[5] Chaque année, en mai, le roi, accompagné de la famille royale en carrosse, passait la revue des gardes françaises et des gardes suisses, dans la plaine des Sablons, qui couvrait à peu près l'espace compris actuellement entre l'avenue de Neuilly, les fortifications et la porte

et le « repas de la revüe de la plaine de Neuilly le 14 mars 1764 » nécessite des frais de bouche extraordinaires de 4.505 livres. Si, en septembre, Monsieur le duc fait un court séjour à Chanteloup, l'ordinaire dépense s'accroîtra de 1.547 livres et, en 1766, de 4.994 livres.

Les mois les plus lourds, pour la bouche, sont ceux de juillet 1764 et 1765 (25.937 et 27.148 livres) et d'août 1766 (27.567 livres).

Mais comment nous étonner que la cuisine coûte si cher, quand nous savons qu'on la sert dans des « casseroles », dont quarante seulement sont achetées, en décembre 1763, au prix respectable de 20.703 livres. Ce détail confirme ce que nous a dit de Choiseul un contemporain : « Sa vaisselle, extraordinairement nombreuse, était magnifique, toute travaillée en argent, ce qui la rendait d'un éclat éblouissant[1] ».

Maillot. On trouve une belle planche, gravée d'après Moreau le Jeune, qui représente cette revue, dans la *Description de la France*, publiée par B. de la Borde (1781 à 1796). Le Champ de Mars n'était pas encore achevé, bien que sa création ait été décidée dès 1755. D'Argenson dit à ce propos, à cette date : « L'on va arranger un grand espace dans la plaine de Grenelle pour les revues du roi. Cela s'appellera le *nouveau Champ de Mars*. Il sera entouré de larges fossés, avec des amphithéâtres en tous sens pour les *bayeurs* et des endroits pour les carrosses ... et l'on prend des terres qui étoient bonnes à l'agriculture, comme si la plaine des Sablons, où cela se passoit ci-devant, plaine aride et inutile à tous biens, n'y étoit pas bonne » (*Mémoires du marquis d'Argenson*, Paris, P. Jannet, 1858, IV, 222).

En 1767 on n'utilise pas encore le Champ de Mars. « On ne juge pas à propos, on ne sait trop pour quelle raison, de se servir cette année du Champ de Mars, que l'on avait préparé les années précédentes sur le terrain qui borde la rivière, au-dessus des Invalides, en face de l'École militaire, quoiqu'il se trouvât pour lors entièrement achevé... » (Hardy, *Mes loisirs*, 6 mai 1767).

« Jeudi est la revue des gardes françaises et suisses dans la plaine des Sablons... La revue s'est faite à l'ordinaire; la Reine, Mme la Dauphine y étoient avec les princesses et grand concours de carrosses de Paris et du peuple » (Barbier, *Journal*, mai 1763). — Le jour des revues le tapissier du duc, Dufresne, tend des tentes et loue des chaises.

[1] *Mémoires du duc de Cheverny*, I, p. 243.

*
* *

La seconde dépense ordinaire concerne « l'écurie ». Il ne s'agit là que des frais quotidiens de fourrage et d'entretien, qui s'élèvent à 4.000 livres environ par mois, sauf en janvier 1763 (8.816 livres). Comme toutes les autres, cette dépense croît chaque année et, de 49.072 livres en 1763, elle atteint 56.085 en 1766[1].

*
* *

La troisième dépense ordinaire figure sous le titre « l'argent à dépenser, gages, livrées, pensions ». Les gages comportent par mois environ 3.000 livres en 1763, flottent entre 3.000 et 3.300 en 1764, se fixent à 3.282 en 1765, mais redeviennent inégaux en 1766, avec une moyenne de de 3.400 livres, représentant en fin d'année 37.283 livres (moins décembre inconnu)[2].

Les huit valets de chambre et les trois femmes de charge coûtent mensuellement 780 livres. Néron, pour six mois, touche 150 livres; Haraud touche 93 livres pour un mois et trois jours. Les gages de la livrée sont environ de 15.000 livres, qui se répartissent sur de nombreux serviteurs. Les principaux sont Fribourg, suisse, Baptiste, argentier, Barbier, Lecomte, Béga, le coureur (qui touche 92 livres pour 23 jours), Doix, porteur, François, Joseph et Lacombe, frotteurs, La Forêt et Langlois, piqueurs, Lecointe, qui reçoit, ainsi que Saint-Jean, cocher, une épée d'argent en 1765; Laroche, Legagneur, Le Léger, piqueur, Louis,

[1] Plus loin seront indiquées les dépenses d'achats de chevaux et voitures.

[2] Dans les dépenses mensuelles ordinaires figurent les mémoires réguliers de Minus, bourrelier (abonnement de 350 livres), de Denis, charron, qui touche environ 8.600 livres durant ces quatre années, et d'Olivier, « serrurier à ressorts » (environ 1.300 livres par an).

coureur [1], Masson, Noël et Pépin, valets de chambre, Saint-Louis, La France, La Forêt, Defresne, La Jeunesse, Cotilon, laquais, etc.

Les gages mensuels des femmes de chambre de madame la duchesse sont de 51 livres en 1763 et de 76 livres les autres années. Marianne est la servante particulière [2]. Du 16 mai au 1er juillet, deux d'entre elles restent à Paris, pendant le déplacement de la duchesse, et dépensent 120 livres.

Les gens de la cuisine et de l'office touchent, par mois, de 700 à 800 livres en 1763 et 1764, puis 1013 livres régulièrement en 1765 et 1196 en 1766. Bourin reçoit 350 livres pour six mois, Le Comte, 37 livres par mois, La Marche, 12 livres, et le jeune Barbot, 17 livres; le « suisse du petit hôtel », 75 livres.

Les pensions sont données à d'anciens serviteurs comme M. Prud'homme ou Collet, garde-chasse, Saint-Jean, cocher, ou à des veuves de gens de service, comme Mme Favre. Le chiffre en est de 300 à 395 livres par mois, au total 4.740 livres, auquel il faut ajouter 720 livres représentant la paye de deux suisses « qui gardent le jardin à Paris » du 6 juillet au 1er septembre.

Non seulement les domestiques sont soignés aux frais du duc, mais tel d'entre eux, Deschamps, reçoit en juillet 1766 415 livres 10 sous « pour aller prendre les eaux au Mont-

[1] On ne voit figurer que deux coureurs parmi les valets. C'était suffisant pour « représenter » dignement, si on en juge par cette note d'un contemporain : « Combien de jeunes gens, à peine simples gentilshommes, qui vont en train de prince et toujours précédés de un ou deux coureurs ! C'est qu'apparemment ils ont le moyen de fournir cette éclatante dépense et dans ce siècle la richesse supplée à la haute naissance, au mérite — et à tout » (*Dictionnaire historique des mœurs, usages et coutumes des François*, 1767, t. II, p. 596).

[2] « A Dufresne, tapissier, pour un couvre-pied pour Mme la duchesse et un lit pour Marianne 189 livres » (février 1764).

d'Or [1] ». C'est un des traits qui révèlent avec quelle bonté Choiseul traitait ses domestiques. Ses largesses à leur égard allèrent jusqu'à leur offrir à tous à souper dans son hôtel, mis à leur disposition, ainsi qu' « à toutes les femmes et valets de chambre de ceux qui ont été à Chanteloup; il y avait plus de quatre cents personnes. L'appartement fut éclairé comme pour les maîtres; le repas fut splendide, à trois services, des vins de toutes sortes[2] ».

***

Tous ces frais ordinaires s'augmentent chaque mois des mémoires présentés par Prudhomme [3], Perdreaux [4] ou Le Roy, vieux valets de chambre de confiance, ayant la charge des menus frais imprévus dans le service de la maison. Le premier n'a que par hasard des comptes qui atteignent 100 livres par mois. Il faut qu'il ait été, comme en juin 1763, chargé de régler les dépenses « pour le baptême de l'enfant de Le Roy », ou d'acheter « 116 aunes de toilles pour chemises de nuit pour M. le duc » (coût 900 livres). Perdreaux a de plus fortes sommes à manier, une dizaine de mille livres par an. Ses mémoires mensuels

[1] On fréquentait beaucoup les eaux thermales au XVIIIe siècle. Les « baignants » se rendaient surtout au Mont-Dore, à Pougues, à Aix-les-Bains, à Plombières et dans les Pyrénées. Les bains de mer n'étaient point en usage, sauf pour le traitement des gens mordus par des chiens enragés. La correspondance de Mme du Deffand nous apprend que Mme de Gramont fréquentait Barrèges et Bourbonne où Choiseul la rejoint, ou Plombières que fréquentait aussi M. de Beauvau. Lauzun signale dans ses mémoires qu'elle alla aussi à « Cotterets ».

[2] *Correspondance de Mme du Deffand*, 27 février 1775.

[3] Prudhomme est indiqué comme secrétaire de confiance de M. le duc de Choiseul, dans un rapport de police qui le signale comme s'étant « coiffé assez mal à propos de la demoiselle Dufossé, dite d'Argent-Court, demeurant rue des Fossés-Montmartre, au-dessus des boucheries... Il ne la laisse pas manquer du nécessaire » (*Journal des Inspecteurs de M. de Sartine*, Bruxelles, Paris, 1864, p. 59).

[4] On retrouve son nom dans une lettre de l'abbé Barthélemy à Mme du Deffand (10 septembre 1771).

atteignent ordinairement 500 livres. Nous n'en avons pas le détail, sauf pour celui du mois de juin 1763, qui s'élève à 1.202 livres, « compris une épée pour mon usage ». Ses mémoires sont si différents comme totaux qu'il est à penser que le duc le chargeait souvent de diverses commissions personnelles. Il dépense 1.158 livres en octobre 1766 et reçoit 480 livres de la main de M. Bertin « par ordre de M. le duc ».

Le Roy est aussi un valet qui reçoit des missions particulières et joue un petit rôle auprès de Choiseul. C'est lui qui paie les musiciens des gardes-suisses que le duc fait venir dans ses villégiatures (580 livres), qui leur donne des pourboires, qui fait encadrer des tableaux ou même les paie, qui va, pour le compte de son maître, en Hollande (juillet 1763) [1]. Il est remboursé en novembre 1764 « pour le portrait de Mme de Pompadour et voyages » (217 livres) et, en juin 1765, « pour une montre que M. le duc a donnée à Mlle Hortense » (192 livres). Il fait graver un cachet et paie, en octobre 1765, « pour copie du portrait de M. le duc et deux épées d'argent... 325 livres ».

D'autres serviteurs présentent à M. Bertin leurs notes mensuelles de frais supplémentaires. C'est Cassé, un des porteurs, plus spécialement chargé comme service extraordinaire de ce qui concerne les cérémonies religieuses. Il achète des « cierges aux deux processions de la semaine sainte... 36 livres » ou paie 33 livres « pour les flambeaux aux processions ». C'est Citerne (nom singulier pour un sommelier) qui présente des notes de frais supplémentaires, lors des achats de vin. C'est Flamand, « portier à l'hôtel de la marine » (à Versailles), qui fournit de l'eau et qui, également tailleur, se fait rembourser, en octobre 1763, 600 livres « pour les façons et fournitures » et 1.200 livres en novembre de la même année « pour doublure pour les

[1] Sans doute pour la négociation de lettres de change sur Amsterdam qui figurent au compte de La Borde à cette année.

habits du maître d'hôtel, de Didier, les vestes, culottes et guêtres de chasse, réparation ». C'est Fribourg, le suisse de Paris, pour les petits frais de la porte. Ce sont Didier, Joseph ou Lacombe, ou Passy, frotteurs, qui usent de nombreuses brosses et d'abondantes cires et font scier et entrer la provision de bois pour l'année, travail rémunéré 56 livres en 1764, puis 86 livres en 1765 et 99 livres en mars 1766. La consommation de bois faite dans la maison est d'ailleurs considérable. « Lacombe, frotteur à Paris, pour scier et serrer 80 voies de bois », touche 67 livres 16 sous en août 1764. Le fournisseur à Paris est Mme Daniel. Elle reçoit des acomptes mensuels de 400 livres et le solde en fin d'année [1].

Et, malgré ces grandes flambées, nous savons par l'intime amie de Choiseul que les invités souffraient du froid dans la grande galerie de l'hôtel : « La cheminée est au milieu; il y a toujours un feu énorme et des poêles aux deux bouts; eh bien ! malgré cela on y gèle, ou on y brûle, si l'on tient autour de la cheminée ou des poêles; toutes les autres places dans les intervalles sont des glacières [2] ».

A Versailles, une autre marchande de bois, Mme Lasalle, reçoit, à peu près chaque mois, sur sa fourniture, un acompte de 1.200 livres et touche par exemple 5.458 livres en 1763. Au total, les frais de chauffage pour les quatre années sont de 30.888 livres, somme considérable, mais qui ne nous surprend qu'à demi. Il a gelé très fort en 1763. En décembre, et même en avril, la Seine a été prise. Et Barbier nous apprend qu'en six jours, à Marly, peu avant, on a chauffé chez le roi, de telle sorte « qu'on m'a dit, comme

[1] A cette dépense s'ajoutent, dans les trois dernières années, 300 livres par an « pour le bois donné en argent à la femme de charge, aux valets de chambre et aux gens de la cuisine qui logent à l'hôtel de la marine à Versailles ».

[2] *Correspondance de Mme du Deffand*, édit. de Lescure, 9 décembre 1776.

chose sûre, qu'on y brûloit quatre-vingts cordes de bois par jour [1] ».

La blanchisseuse de Paris reçoit 666 livres en 1763 et 804 livres en 1766. Mais Mlle Le Roy, « blanchisseuse du linge de Silésie », est payée à part, d'une façon très variable, et par mois, jusqu'à 313 livres, de novembre à décembre 1766. Reste, en dehors de ces deux comptes, celui de la blanchisseuse de Versailles, qui est le fournisseur de ce genre le plus payé. Ses mémoires mensuels sont en moyenne de 300 à 400 livres. Sa recette d'une année (1766) est de 3.654 livres, non compris décembre. Encore ne faut-il pas oublier que Mme de Choiseul a un abonnement de blanchissage particulier de 38 livres par mois et que d'autres fournisseurs blanchissent le linge à Compiègne et à Fontainebleau.

Ajoutons aux frais ordinaires ceux de « la porteuse d'eau de Paris », dont la note est très variable, mais va croissant; de 21 livres au mois de mars 1763, elle passe en mai à 42 livres, atteint 94 livres en juin et 234 en septembre; elle est encore de 108 livres en octobre. Mais la porteuse d'eau est remplacée par un porteur et désormais la dépense se régularise et ne dépasse pas 50 livres.

Le duc n'a pas à payer de loyer à Paris. Il habite son fameux hôtel de la rue de Richelieu, entouré d'un parc magnifique. C'est l'ancien logis qu'a hérité Mme de Choiseul, fille aînée du marquis Crozat du Châtel. Il y avait entassé des trésors artistiques, tableaux et statues anciens ou modernes [2].

Choiseul loue cependant « des écuries et remises rue Feydeau » (101 livres par mois), « que l'on a quittées le

[1] Barbier, *Journal*, VII, 26.

[2] Sur ces terrains la rue Favard s'ouvrit en 1781 et le théâtre italien fut construit en 1783. L'Opéra-Comique actuel est adossé à une portion des restes de l'hôtel Choiseul, conservés sur le boulevard. Ses écuries se trouvaient à l'ancien n° 15 de la rue de Grammont, terrain occupé actuellement par le Crédit Lyonnais.

1er octobre 1766 », et paie le « loyer de Boucher, rue de Richelieu, pour 2 remises », 15 livres par mois, et « les trois chambres chez le maréchal, rue de Richelieu, 37 livres 10 sous ».

Enfin une toute petite dépense se représente chaque mois, et que M. Bertin n'oublie pas. Elle est significative : en mai 1763, « sacs de 24.000, soit 6 livres »; en juillet, « sacs de 44.000, soit 11 livres »; 25 livres en décembre pour contenir 103.000 livres. Et, selon que la dépense du mois a été plus élevée, plus nombreux sont les sacs qui contenaient les écus, sauf certains mois où la recette a été faite en or. Il n'est pas d'ailleurs de dépense si minime que M. Bertin néglige de la noter, fût-ce celle du « facteur des *Petites Affiches*, six livres » (janvier 1763), ou celle d'un « porteur bleu [1] pendant la maladie de Rossey », porteur ordinaire de la chaise. Et, s'il a indiqué la « perte au jeu de roy pendant le quartier d'octobre 1762 », d'une somme de 8.244 livres [2], il tient un compte, comme il est naturel, de l'argent que lui demande le duc « pour sa poche ». Il lui envoie ainsi à Choisy (4 août 1764) 2.400 livres et lui remet deux jours après, à Paris, 4.800 livres. Une autre fois c'est une petite somme pour un besoin imprévu, soit « 73 louis faisant 312 livres ». En septembre 1765, le trou est un peu plus gros, 4.800 livres, et s'accentue en novembre où la

[1] C'est le nom des porteurs des chaises louées, qui étaient habillés d'une commune livrée bleue.

« On n'était admis dans la cour royale (de Versailles) que lorsqu'on avait les honneurs du Louvre, c'est-à-dire le droit de recouvrir sa voiture d'une tenture de velours avec ses armes dans les coins. Ceux qui ne jouissaient pas de ce privilège trouvaient à l'entrée de la cour des chaises à porteur, dites *chaises bleues*, qui les transportaient pour six sous jusqu'aux vestibules des escaliers de marbre » (Vatout, *Souvenirs historiques* (Versailles), Paris, 1837, p. 37).

[2] On jouait chez Choiseul comme partout à cette époque. Nous n'en avons toutefois que deux petites indications : « mémoires de Barbier, 27 aunes velours de Gênes vert et 3 aunes pour couvrir une *table de pharaon* et 3 aunes 1/4 de taffetas, 856 livres »; « Queruelle, ébéniste, pour réparation de table à jeu : 17 livres ».

« poche » reçoit 12.000 livres. Le mois de janvier 1766 est plus coûteux encore; les étrennes sont de 4.308 livres et Bertin « donne » au duc 3.600 livres, le 5, et 5.549 livres, 11 sous, 6 deniers, le 7 [1]. Il signale encore de petits paiements intéressants : en mars 1765, « donné à Le Roy pour remettre à M. de Périgny [2] par ordre de M. le duc, 1.800 livres » et, le 20 juillet, « donné à M. le duc, pour envoyer à M. le maréchal d'Estrées, 200 livres [3] ».

Parmi les petites dépenses, on relève de nombreux pourboires, car Choiseul avait la main large pour ses serviteurs et ceux des autres. Indiquons, en passant « 48 livres payées au coureur de M. de Starhemberg » [4] et « donné, par ordre de M. le duc au suisse du Roy pour le tems qu'il a gardé sa porte, 300 livres. »

***

L'habillement du Duc

M. de Choiseul s'habille à grand frais. Son tailleur ordinaire est Ducamp. Les étoffes sont fournies par de nombreux marchands ; Buffault, Nau et Cavillier sont les plus notables. Mme Broudier fournit le fil, les galons et les

[1] Une fois seulement, en avril 1763, la poche du duc est indiquée : « payé à moi-même par M. de la Borde 24.000 livres ».

[2] M. de Périgny, maître des requêtes « guerluchon de tant de belles dames et grand libertin ». (Thirion *Vie privée des financiers*, p. 139).

[3] Le maréchal, duc d'Estrées est, en 1764, gouverneur de Metz et du pays messin et Ministre d'État. Il était voisin de Choiseul, rue de Richelieu, près la rue Colbert.

[4] Stahremberg fut ambassadeur de la reine de Hongrie en France, après le départ de Kaunitz, jusqu'en 1766. Choiseul eut occasion de lui « parler tout haut »... « Il lui a dit de la part du Roi que, si les troupes de France étoient encore obligées de repasser le Rhin, ce seroit pour la dernière fois et qu'elles ne le repasseroient plus pour rentrer en Allemagne » (Barbier, *Journal*, VII, 337). — « Je n'ai pu me défendre de souper chez Mme de Stahremberg », écrit Mme de Choiseul en mars 1764 à Mme du Deffand, et en avril 1764 : « vendredi je donne à souper à Mme de Stahremberg ».

boutons et Trémaux est le brodeur en titre, qui touche, « pour la broderie d'un habit de l'ordre [1] et une veste de velours, 3.200 livres ». Le drap pour un surtout coûte 42 livres, la ratine pour une redingote 101 livres et « le drap des uniformes suisses pour M. le duc » est de 367 livres.

Dans la seule année 1763, Nau fournit pour 1.501 livres d'étoffes. Au mois de novembre 1765, l'habillement du duc coûte 2.341 livres. La dépense, pour sa garde-robe, durant ces quatre années, s'élève à 50.000 livres, desquelles le brodeur reçoit à lui seul 13.000.

Le chapelier de Choiseul est Desperette, qui est payé 540 livres en 1763, 332 en 1764, 74 en 1765 et 146 en 1766. Valtrain, son bottier, fournit « 6 paires de bottes fortes et 20 paires de molles, 576 livres », en avril 1763; « cinq paires de bottes fortes à 33 livres et 10 paires de bottes molles à 18 livres », en mars 1764, reçoit encore 600 livres en 1765 et, « pour 13 paires de bottes molles et 6 paires de fortes », touche, en avril 1766, 440 livres.

La plus grande partie du linge de la maison est fournie par Gruel : en 1764, il reçoit « pour la fourniture du linge de l'année 8.795 livres ». Ordinairement il est payé par acomptes mensuels de 600 ou de 200 livres et touche en avril 1763 « pour solde de 237 aunes de toille de Frise à 10 l. l'aune et les deux douzaines de chemises en toille de cotton... 2.814 livres ». La « toille pour chemises de nuit pour M. le duc, 116 aunes environ », revient à 900 livres. Quatorze paires de draps et deux paires de manchettes sont payées 2.820 livres. Une paire de « manchettes de Valenciennes » est achetée 200 livres; dix autres coûtent 3.196 livres. D'autre part, la veuve Fresnel fournit aussi « deux paires de manchettes » pour 820 livres (1764) et, l'année suivante, elle reçoit « pour 4 paires de manchettes 1.477 livres ». « Une aube pour la chapelle de Paris,

[1] L'ordre du Saint-Esprit.

63 livres », est acquise chez le dentellier Le Cain (mars 1764). A Gruel, on achète 36 douzaines de « serviettes à grain d'orge et 20 paires de draps pour livrée, 1.859 livres. Et, pour transporter tout ce linge, le sieur Nau vend des coffres neufs 2.980 livres, et Lidin, « coffrettier », reçoit « pour six malles à linge neuves et réparation de 8 anciennes ... 280 livres ».

***

Tel compte de dépense imprévue mérite d'être reproduit en entier. Il s'agit par exemple du deuil de M. le dauphin, à Fontainebleau, le 20 décembre 1765. « Il avait demandé par testament, nous dit un contemporain, que son cœur fût porté à l'abbaye royale de Saint-Denis et son corps à Sens pour y être inhumé... Sur ce qu'il s'éleva quelques difficultés entre M. le duc de Choiseul, le premier gentilhomme de la chambre et le gouverneur de Fontainebleau à qui donnerait tous les ordres relatifs à la pompe funèbre, le Roi fit expédier à M. le duc d'Orléans, premier prince du sang, des lettres de patentes de lieutenant-général pour toutes ces différentes opérations. Ce prince fut chargé de tout le cérémonial et tint une table de cinquante couverts pendant tout le temps du séjour à Fontainebleau [1] ».

Sur les dépenses spéciales à ce deuil dans les comptes de Choiseul, un premier acompte de 12.000 livres est réglé en juin 1766; le complément, payé en juillet, comprend les mémoires suivants : « De Cuvilliers, marchand drapier... 6.228 livres; Fizelier, frangier 750 livres; Flamand, tailleur... 1.967 livres; Desperettes, chapelier, 533 livres. » Voilà pour le vêtement. Mais les frais spéciaux d'équipage pour la circonstance comportent 2.600 livres payées à Fontenilliat, bourrelier; 79 à Francis, sellier; 532 au peintre Royer. Ajoutons 1.600 livres de « loyer de 2 voitures » et

[1] Hardy, *Journal*, t. I, p. 29 et 30.

400 livres de « loyer de deux chaises ». Ce n'est pas tout : il y a « *la petite oie*[1] » pour tous les gens de M. le duc, les robes des femmes de chambre et des femmes de charge comprises », ci : 3.112 livres. Et, comme le deuil a duré trois mois, on paiera de nouveau en novembre « le loyer des chaises de deuil », pour cette durée, 200 livres.

*
* *

Ameublement

On a dit qu'il y avait chez les Choiseul pour trois millions de meubles et d'objets d'art[2]. Nos comptes aident peu à justifier cette estimation, car la maison du duc était, à cette date, déjà largement pourvue, meublée et décorée; les plus grosses dépenses d'ameublement, celles de grands luxe, n'apparaissent plus : on en devine dans les énormes sommes qui sont sans explications fournies par La Borde

[1] On sait combien de sens divers présente cette expression de « petite oie ». Le *dictionnaire de Trévoux* qualifie ainsi les abatis de l'oie (cou, foie, pattes, ailerons). Le *dictionnaire de Saumaize* nous dit qu'en langage de précieuse *la petite oie de l'amour* désigne les soupçons, les soupirs, les craintes et les jalousies, de même que la *petite oye de la teste* désigne les cheveux. Obtenir la petite oie, dans la langue du XVII[e] siècle, c'était avoir la liberté de toucher aux dehors de l'habillement, d'où, métaphoriquement, obtenir de menues faveurs amoureuses. Le *Dictionnaire de l'Académie* confirme cette signification d'abatis, mais ajoute qu'on désigne aussi figurément les bas, le chapeau, les rubans, les gants et autres ajustements.

C'est bien là le sens que nous devons retenir pour notre texte. Et c'est celui aussi du mot de Mascarille : « Que vous semble de ma petite oye? La trouvez-vous congruente à l'habit? »

Certains prétendent que le mot désigne seulement une bande ou nœud de rubans qui avait à peu près l'utilité de la sardine blanche de nos gendarmes. C'était le complément de l'habit de cour. On trouve dans le *Journal des inspecteurs de M. de Sartine* une autre acception : « Il lui a donné du linge, des robes et toute la petite oie en argenterie » (Bruxelles-Paris, 1863, p. 8). Il s'agit sans doute, dit l'éditeur, d'un service de table. Plus exactement, il semblerait que ce fût d'un surtout de table, des menues pièces qui la décorent.

[2] De Gallier, *Mœurs et vie privée d'autrefois*, p. 18.

pour le compte du duc. Toutefois on peut noter certains frais de mobilier. Les uns concernent la décoration de la « galerie » et l'on doit sans doute ainsi désigner cette grande salle que Blarenberg a représentée dans une gouache, dont parle Goncourt, « la grande salle à pilastre aux chapiteaux d'acanthe, avec dessus de portes surmontés de bas-reliefs bronzés représentant des jeux d'enfants... la grande salle au pavage de marbre blanc et noir que foulent trente visiteurs, de jolies petites femmes en polonaises roses et vertes » et où « le duc, très reconnaissable, en gilet de drap d'or, en veste et culotte écarlate, le jarret tendu, la tête renversée en arrière, est tout plein d'une superbe insolence [1] ».

Mme du Deffand nous l'a décrite : « Elle est infiniment grande; il faut soixante-dix ou soixante-douze bougies pour l'éclairage; la cheminée est au milieu..; on trouve un monde infini, toutes les belles et jeunes dames, tous les grands et petits seigneurs; une grande table au milieu, où l'on joue toutes sortes de jeux, et cela s'appelle une macédoine; des tables de whist, de piquet, de comète; trois ou quatre trictracs qui cassent la tête... Cette maison est ouverte depuis le dimanche jusqu'au jeudi inclusivement. »

Pour orner cette galerie, Mme Broutier vend, en 1763, pour 2.442 livres, « 7 gros de crête d'or pour les rideaux »[2] et le tapissier Barbier livrera « 189 aunes de Tours blanc pour les rideaux de la galerie, 2.442 livres ». Mais il s'y trouve un « parevent » que Michard a construit [3]; le peintre Chevalier l'a doré (535 livres) et il coûte encore 530 livres que reçoit « Gallier, doreur, pour avoir doré d'or moulu les charnières du parevent ». Cependant faudra-t-il que Michard

[1] E. de Goncourt, *Madame de Pompadour*, p. 323.

[2] Les tapissiers fournissent à la même date, pour Paris et Versailles, pour plus de 6.000 livres.

[3] « Pour le lit de Mme la duchesse, 12 chaises d'antichambre, 2 bureaux et le parevent de la galerie, 1.982 livres (décembre 1763).

fournisse l'an suivant « un petit parevent pour la galerie, 500 livres ».

Le « bureau » de Choiseul est acheté, en 1763, à « M. de Caze », par l'intermédiaire de M. de la Borde, 8.000 livres [1].

Quant à sa chambre, c'est Aubry, peintre, qui en a doré le lit, les fauteuils et l'ottomane (562 livres), meubles qu'avait fournis le menuisier Boucaut, ainsi que « les fauteuils et cabriolets du salon de compagnie » (2.500 livres) et des diverses salles. En août 1763, neuf tables sont envoyées d'Angleterre pour le prix notable de 2.235 livres. Les « fauteuils et bergères pour madame la duchesse » sont achetés chez Brancourt (340 livres). C'est Ledreux qui fournit « le duvet pour le lit de Mme la duchesse, et le velours d'Utrecht pour deux douzaines de chaises de table et banquettes, moquettes pour celles des antichambres... 1.251 livres », de même qu' « une couverture de soie pour madame la duchesse, deux couvertures de laine, toile, coutil, 493 livres ».

Les tapissiers Dufresne et Barbier travaillent à Paris et, au moment des villégiatures, à l'hôtel de la marine, à Versailles, à Compiègne ou à Fontainebleau; leurs fournitures ne sont pas nettement détaillées. Au mois de décembre

[1] Le vieux financier de Caze avait laissé trois fils, dont l'un fut intendant du Béarn et s'allia aux Boullongne (V. note p. 95); un autre devint maître des requêtes et le troisième, Nicolas Robert, d'abord secrétaire du cabinet du Roi, puis trésorier général du Roi et trésorier des Postes, succéda à son père comme fermier général. Ce fut l'un des plus forts manieurs de millions de cette époque, fertile en dilapidateurs. Une de ses manies était la collection des tulipes rares. On l'appela « le fou tulipier ». En 1755, il était ruiné, mais continua à remuer l'argent à pleines mains, empruntant de toutes parts, et fit une faillite retentissante. Il est rayé comme fermier général, précisément à cette date de 1763, où Choiseul fait l'achat de ce bureau fameux. « On prétend, a dit Chamfort, que le résultat de la faillite de M. de Caze sera de ne le mettre désormais qu'en meilleure compagnie, car, dans notre beau monde, l'état d'homme ruiné pour sa prodigalité est admis comme honorable et celui d'homme rangé est encore rejeté » (V. Thirion *Vie des financiers*, Plon, 1895, p. 196).

1763, Barbier livre « 556 aunes de damas jaune et gros de Tours (7.319 livres) et 138 aunes de taffetas vert (969 livres) » et, plus tard, « 2 aunes de damas de Genève à 30 livres ». Bourjot fournit « 16 aunes de gros de Tours cannelé rose et bleu (208 livres) ». Un mémoire plus particulier est celui de Dufresne, en juin 1764, « pour avoir meublé la loge de l'Opéra, 1.470 livres ».

***

Argenterie, bijoux, Sèvres, tableaux

L'orfèvre attitré est M. Durand. Le duc, qui avait acquis de M. de la Borde, en mars 1763, « deux pots à oille »[1], au prix de 6.173 livres, 4 sous, 6 deniers, en commande dans la même année deux autres à Durand, avec « deux terrines », le tout pour 13.885 livres; et il complète son service avec deux autres terrines de 6.433 livres. Le même orfèvre, en 1765, pour « deux douzaines d'assiettes, 12 petits plats, une bassinoire », reçoit 8.419 livres. En 1766, un autre mémoire de Durand « pour deux douzaines d'assiettes, 45 cuillers, 22 à ragoût et les pelles à sel » s'élève à 6.708 livres. Nous avons signalé plus haut « quarante casseroles » achetées en 1763 pour 20.703 livres.

Le sieur Balzac fournit de même « deux douzaines d'assiettes et deux plats » au prix de 4.964 livres. J'ignore qui a vendu les « 36 grands pots de Gray pour mettre le tabac d'Espagne » (63 livres), tabac dont le duc était fort amateur; c'est à lui que s'adressait Mme du Deffand, par l'intermédiaire de la duchesse, pour renouveler sa provision[2].

[1] Parmi les objets d'argent dont Louis XIV interdit en 1700 la fabrication, comme objets de luxe inutiles, figurent pour la première fois les « pots à oille », les surtouts de table et les plats par étage, d'où on peut conclure que ces objets étaient d'invention récente, n'ayant pas été compris dans son précédent édit de 1689.

[2] « J'envoie votre lettre à M. de Choiseul... pour m'acquitter de la commission de tabac que vous me donnez ». — « Votre tabac va arriver; mais, au lieu de trois livres que vous attendiez, il n'y en a qu'une et demie » (Lettres de Mme de Choiseul à Mme du Deffand, 1766, 1769).

Les bijoux sont fournis par divers orfèvres, Rouxel, Ternières, Sporte et surtout par Georges. En dehors d' « un outil d'or, 288 livres », et d'« une bague de rubis, 720 livres », apparaissent de nombreuses « boëtes d'or » destinées à des présents. S'il est de bon ton d'avoir dans une poche la tabatière, un homme de cour porte dans l'autre une boîte à pralines, depuis que la rue des Lombards est devenue « le chef-lieu sucré de l'univers », comme dit Grimod de la Reynière, et que le « Fidèle Berger » et le « Grand Monarque » en ont fait le berceau de la confiserie. Ainsi donc Georges fournit « une boette d'or émaillée, envoyée à M. le vicomte du Châtelet à Vienne, estimée par M. de Lalive 980 livres[1] » (mai 1765). Ce même Lalive en estime deux autres, dont une d'or « pour femme » (200 livres), la seconde, payée au sieur Roncet, 2.400 livres. Plusieurs sont de prix moins élevé : 562 livres[2], 200 livres. Toutefois « une boette en baignoire en burgose » atteint 1.488 livres.

On trouve, d'autre part, au compte particulier de La Borde un paiement de 1.500 livres à Durand, un mémoire de vaisselle de 29.477 livres et un autre réglé à Germain au prix de 1.977 livres.

Enfin Langlois fournit, en mars 1766, la décoration qu'a

[1] M. de Lalive de July, introducteur des ambassadeurs et membre honoraire de l'Académie de peinture et de sculpture, qui habitait rue Saint-Honoré, près des Feuillants, possédait de précieuses collections, qui furent vendues en 1770 et dont il avait publié en 1764 le catalogue, « orné du portrait de l'auteur gravé par lui-même d'après C. N. Cochin le fils... à l'imprimerie de P. Albert le Prieur, rue Saint-Jacques, vis-à-vis les Mathurins, à l'olivier ».

« Votre bon ami de Lalive est fou à lier; il voit le diable et les enfers », écrit Diderot à Falconet en 1769. Et plus loin : « Il est devenu fou furieux. L'en auriez-vous cru menacé? Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'on dit que c'est d'avoir trop fréquemment aimé sa femme » (*Œuvres de Diderot*, édit. Assezat et Tourneux, XVIII, 317, 347).

[2] « Remboursé à M. Gaudin, pour une boëte d'or qu'il avait payée pour M. le duc, 562 livres. »

reçue le duc : « pour or et façon d'une toison d'or 380 livres[1] » et un artiste connu, Cava, grave, pour 240 livres, « la toilette de Mme la duchesse ».

M. de Choiseul était trop ami de Mme de Pompadour et connaissait assez l'intérêt qu'elle portait à la manufacture de porcelaine, pour ne pas se montrer, comme elle disait, « citoyen », en achetant des produits de « Sèves »[2]. Lors des expositions des œuvres de Sèvres, « on la voyait, allant de l'un à l'autre, forcer presque les courtisans à acquérir, ce que ceux-ci faisaient en maugréant, car ils coûtaient cher et il leur fallait payer 25 livres des vases à fleurs, 50 livres des pots à oille, des tasses à café deux louis[3].

Du 24 décembre 1761 au 21 janvier 1766, le duc en acquiert pour 6.432 livres. La duchesse, d'ailleurs, ainsi que lui, aimait les choses d'art. Lors de son séjour comme ambassadeur à Rome, le duc, qui y avait rencontré Greuze, avait protégé largement les artistes et la duchesse a souvent parlé dans ses lettres de « son petit oncle », le baron de Thiers, qui passait pour le plus riche collectionneur du

[1] « Le roi d'Espagne a envoyé à M. le duc de Choiseul la toison d'or, en reconnaissance de ses services pour le traité d'alliance entre la France et l'Espagne » (Barbier, VIII, 2).

[2] Elle disait que « c'était ne pas être citoyen que de ne pas acheter de cette porcelaine autant qu'on avoit d'argent » (*Mémoires du duc de Luynes*, XVI, p. 77).

« J'ai vu, dit d'autre part d'Argenson, en passant à Sèvres, la magnifique folie d'une nouvelle manufacture de porcelaine française, façon de Saxe. C'est un bâtiment immense, presqu'aussi grand que l'hôtel des Invalides. Il n'est bâti qu'en moellons et déjà commence à tomber avant d'être achevé. La Marquise de Pompadour est intéressée et y a intéressé le roi. Cependant on vend les pièces à un prix exorbitant. La porcelaine de Saxe est meilleure et meilleur marché; celle de la Chine et du Japon est à meilleur compte encore. On donne la nôtre à vendre à des marchands avec profit de 12 pour 100. Personne n'en achète. On y dépense beaucoup » (d'Argenson, édit. Janet, 1858, IV, 166, 208).

[3] *Vie privée de Louis XV*, II, p. 256.

temps et dont la galerie, dite de Crozat, fut achetée pour l'impératrice de Russie par Diderot [1].

Le duc aussi avait formé une riche collection. Un beau recueil d'estampes, gravées par Basan, d'après les tableaux de la galerie de Choiseul, parut en 1771, un an avant la vente que fit le duc de son cabinet, et permet de se faire une idée précise des richesses qu'il contenait [2]. On y voit en abondance des toiles de Terburg, Breughel, Téniers, Potter, Metzu, Stein, Van Ostade, Wouwermans, Ruysdaël, Gérard Dou, Jordaens, Van Dyck, Porbus, Rembrandt, Titien, Greuze, Lenain, Vernet, Claude Lorrain, mais

[1] Lettres de Mme du Deffand à Walpole, 4 avril 1767-16 mai; lettres de Mme de Choiseul, mai 1767, et Saint-Aulaire, *Correspondance de Mme de Pompadour* (préface).

« Je viens, écrit Diderot, de consommer une affaire importante; c'est l'acquisition de la collection de Crozat, augmentée par ses descendants... Ce sont des Raphaël, des Guide, des Poussin, des Van Dick, des Schidone, des Carlolotti, des Rembrandt, des Wouwermans, des Téniers, etc... au nombre d'environ 500 morceaux. Cela coûte à sa Majesté impériale 460.000 livres. Ce n'est pas la moitié de la valeur, *dans un temps où l'indigence générale n'aurait pas désolé toutes les maisons*, où elle s'est introduite par l'extravagance et la scélératesse des opérations ministérielles... » Et plus loin : « On vient de finir la vente des tableaux de M. de Choiseul. Le départ de ceux du baron de Thiers pour Pétersbourg, la concurrence de M. de La Borde et de Mme du Barry et d'autres choses qui tiennent à la personne de M. de Choiseul ont fait monter cette vente à un prix exorbitant. Une cinquantaine de tableaux ont été achetés 444.000 livres, tandis que nous en avons eu trois mois auparavant cinquante pour 460.000 livres » (Diderot, *Œuvres complètes*, édit. Assézat et Tourneux, lettre à Falconet, 27 avril 1772, t. XVIII, p. 328).

[2] *Cabinet de Choiseul ou recueil d'estampes gravées d'après les tableaux du cabinet de Monseigneur le duc de Choiseul* par les soins du sieur Basan, Paris chez l'auteur, 1771, in-4°, avec un titre gravé par Choffard, une dédicace gravée, un portrait de Choiseul, 12 pages gravées (descriptions des tableaux) et 128 planches. La Bibliothèque nationale en possède un superbe exemplaire annoté, dép. des Est., 2830 cote A à 63.

aucune qui soit signée de Van Loo [1]. Et cependant ce fut un peintre particulièrement apprécié de Choiseul. Il avait fait un portrait du duc en 1753. Il en fera d'autres ultérieurement, qui sont connus. Son nom apparaît ainsi : « Payé à Vanloo pour un portrait de M. le duc 1.500 livres » (août 1763). « M. de la Borde a payé à Le Roy, mon domestique, pour portraits à Vanloo, 4.000 livres » (avril 1763). Or, à cette date, en effet, Van Loo a fait du duc un très beau portrait, que Fessard a gravé en 1770, avec dédicace à Mme de Choiseul. Le duc est debout devant son bureau, la plume à la main. On en trouve encore de belles épreuves.

Mais les dépenses pour la collection de Choiseul ne figurent dans nos comptes si minutieux que par un petit nombre d'indications. En octobre, « pour achever le payement d'un tableau par ordre de M. le duc : 96 livres » ; — à Le Roy « pour bordure de tableaux : 871 livres » ; — au même « pour remettre à M. de Voyer [2] pour deux tableaux : 4.800 » (fév. 1765); — « payé au sieur Boileau

[1] Le musée de Tours a recueilli un certain nombre de tableaux provenant de Chanteloup. Deux Rembrandt sont au Louvre, représentant tous deux « un philosophe ». Sur les collections de Choiseul, voir Ch. Blanc, *Trésor de la curiosité*, t. I, p. 191, J. Gauthier, *Corresp. arch.* année VI, p. 104 et une intéressante publication de M. Gabeau, *La galerie du duc de Choiseul*, Paris, Plon, 1904. M. Ch. de Grandmaison a publié l'inventaire dans les *Nouvelles archives de l'art français*, 2e sem., t. I, 879. V. aussi *Catalogue du musée de Tours*.

[2] M. et Mme de Voyer figurent à diverses reprises dans la correspondance de Mme de Choiseul. Le Marquis de Voyer était lieutenant général des armées du Roi, gouverneur du château de Vincennes et, par surcroît, membre libre de l'Académie royale de peinture et sculpture (1764). Lauzun, dans ses mémoires, en parle à diverses reprises comme d'un généreux ami. Cependant la duchesse de Choiseul le juge sévèrement : « J'ai dit que je ne m'engageais pas à l'estime pour tout le monde et aussi à celle de M. de Voyer, ajoutant que j'aurais seulement désiré pour ma propre satisfaction à M. de Choiseul des amis plus faits pour lui faire honneur » (Lettre à Mme du Deffand, 4 janvier 1771).

pour un tableau : 600 livres » (juin 1765) [1] — mémoire Le Roy « pour une copie du portrait de M. le duc (et deux épées d'argent) 525 livres » (octobre 1765).

Selon la mode du jour, qui recherche les chinoiseries et les turqueries, la curiosité de Choiseul se manifeste par des acquisitions qui figurent dans le compte particulier de M. de la Borde : des « tapisseries de Pékin », achetées en octobre 1764, « à M. Roche, 375 livres »; des « étoffes de Chine » (11.104 et 5.750 livres), en 1766, à M. Rose [2]. Et ses goûts de collectionneur devaient être connus de son cousin,

[1] F. O. Boileau, peintre de LL. AA. SS. Nosseigneurs les ducs d'Orléans et prince de Conty, quai de la Mégisserie, qui s'intitule encore « peintre de l'Académie de Saint-Luc », expert connu, qui vendit de nombreuses toiles de maîtres et dirigea de grandes ventes d'amateurs du XVIII[e] siècle (V. *Vie privée du prince de Conti*, par G. Capon et Yves Plessis (J. Schmit 1907).

Ce Boileau avait été chargé par Choiseul de former sa galerie et, avec une somme de 19.000 livres, rassembla les 147 tableaux qui devaient se vendre, dans les deux ventes que Boileau dirigea en 1772 et 1775, plus de 500.000 francs. (Gabeau, *op. cit.*)

Dans la *Galerie des Hommes illustres vivants* figure un beau portrait de Choiseul, ministre et secrétaire d'État « dessiné par Bonnieu, d'après un tableau fourni par M. Boileau, gravé par Voyez le jeune ».

[2] Ces deux noms Roche et Rose pourraient bien désigner la même personne. Les Roze — dont les descendants habitent encore Tours — sont, dès le XVII[e] siècle, des plus notables marchands ou « fabriquants » de soie. L'un d'eux est garde juré de la corporation en 1683; un autre, Roze-Girollet, en est procureur en 1712. Jacques-Louis Roze y est « commissaire ancien » en 1763-64 et, dans l'« État des fabricants ayant des métiers et de la capitation » de 1764, on note : Simon-Roze, associés (60 livres), 58 métiers ; — Rose-Simon (75 livres); — Roze frères (44 livres), 2 associés, 58 métiers ; — Antoine-Charles Roze (75 livres), 38 métiers ; — Ternier-Roze (44 livres), 2 associés, 45 métiers (*Mémoire de la soie à Tours* par l'abbé Bossebœuf, dans le *Bulletin de la Soc. Arch. de Touraine*, 1900). Dans un autre mémoire publié par cette même société (XVI, p. 24) M. G. de Clérambault a signalé qu'un hôtel sis à Tours, rue des Trois-Pucelles, dont on a souvent attribué la construction à Choiseul, a été réellement édifié par un nommé Girollet, puis appartint à un sieur Cartier-Roze, marchand fabricant, en 1772, dont Choiseul devint, sans doute, à cette date le locataire.

le duc de Praslin, qui, de Vienne, en 1764, lui envoie « des minéraux », pour lesquels son courrier reçoit une gratification de 360 livres [1].

Nous le voyons, d'autre part, faire rembourser à Rome le marquis d'Aubeterre « pour 13 écus romains et 5 bayocks [2] », qui durent faire la joie du bon ami, l'abbé Barthélemy, garde des médailles du roi.

Il ne dédaigne pas, certain autre jour, d'acheter à la vente du duc de Villeroy divers objets, destinés sans doute à orner Chanteloup [3].

***

Les chevaux, les voitures

Par ses fonctions même, par obligation mondaine et aussi par goût personnel, Choiseul entretenait un grand train d'écurie. Le luxe de ses cavalcades, de ses carrosses, de son cortège de postillons, de courriers, de laquais, de coureurs luxueusement enrubannés, lors de son entrée à Rome comme ambassadeur et de son audience chez le pape, était resté célèbre. Devenu ministre et tout-

[1] Une des collections de minéraux les plus célèbres de cette époque est celle de la Clairon. La mode était à la « litholisation ». « Le 22 et le 23 mars (1767) nous fîmes deux litholisations très curieuses, dit le duc de Croy, l'une du côté d'Arcueil, l'autre vers Issy. Rien n'est plus amusant pour un curieux : je vis avec plaisir que ce goût prenait dans la bonne compagnie. Le prince de Monaco, MM. de Lillebonne et de Fronzac et beaucoup d'autres suivirent ce cours avec plaisir ». *Mémoires*, p. 210.

[2] Le Comte d'Aubeterre avait précédé Choiseul comme ambassadeur à Vienne, en 1757.

[3] « Payé pour trois marquises, dont deux avec leurs tentes d'indienne; une *mansarde* en coutil et deux canonnières achetées à la vente de M. le duc de Villeroy 1.100 livres ».

Ce n'était point un ami de Choiseul, qui en a parlé durement; « les deux, de Laval, de Villeroy ne restaient pas en arrière (de d'Aiguillon) pour la bassesse » et se firent les courtisans d' « une fille », la Dubarry (*Mémoires de Choiseul*, édit. Calmettes, p. 225).

puissant, ce luxe d'apparat, retentissant dans les rues de Paris et dans les fêtes royales, plaisait à son orgueil. Aussi de nombreux chevaux figurent-ils dans ses achats. Son principal fournisseur est un sieur Lorry, qui lui vend, en 1763 « un bidet » (732 livres), un cheval gris et une jument grise (1.221 livres), un cheval anglais « rouhan d'allure » (462 livres) et, dans la même année, le duc achète un autre « bidet noir » à Duplessis (762 livres), à M. le chevalier d'Esquelbeck [1], un cheval bai (612 livres), à Piot, marchand, un cheval anglais « allezan » (1.212 livres); on paie « à M. Dauvergne pour le cheval gris le Royal 1.524 livres ». En 1764, c'est de Normandie que viennent « 9 chevaux bais d'attelage », qui coûtent 7.497 livres, et 3 autres chevaux « de suitte et de cabriolet » (1.269 livres). Lorry reçoit « en retour d'une jument grise à une alezan brûlé » 240 livres et M. le duc paie à Dupuis « pour le cheval anglais qu'il a changé, 45 louis provenant de 894 livres qu'il a reçues de madame la duchesse ». Enfin, M. de la Bardoulière touche 1.227 livres « pour un cheval noir entier normand ».

L'écurie s'accroît notablement en 1.765 de « 2 bidets bays payés au sieur Ledangereux 1.424 livres », d'un autre remboursé à M. de la Bardoulière 846 livres et de deux autres achetés au sieur Aubé, marchand à Paris, 1.518 livres. Un cheval alezan est encore acquis de Lorry (390 livres), deux chevaux anglais (1.080 livres) de Grypière [2], et trois autres chevaux anglais de Planchon, qui reçoit 1.464 livres et reprend trois chevaux de réforme. 600 livres sont données « pour un cheval anglais d'attelage » et 1.236 « pour un cheval entier noir ». « Un cheval ambulant » est vendu 360 livres. Les achats se poursuivent plus fréquents encore en 1766. Planchon fournit deux chevaux noirs entiers

[1] Un maréchal de camp en fonctions en 1764 porte ce nom.

[2] Ce Grypière est maréchal et reçoit « pourboire et médicaments », en 1765, 108 livres.

(1.758 livres); Le Dangereux envoie de Normandie « une jument bay » (500 livres) et Lorry reçoit « pour un bidet noir, en retour d'un cheval bay de suitte, 366 livres » et même somme pour « un cheval entier anglais à poil gris ». Un autre « cheval bay anglais » est payé 318 livres à Jacob et M. de La Borde cède au duc un cheval entier au prix de 1.800 livres. On acquiert « une jument grise danoisée » (732 livres) et on verse 288 livres « pour troc d'un cheval alezan pour un cheval de suitte ». D'autre part, un palefrenier dépense 96 livres en allant chercher à Boulogne un cheval anglais alezan du prix de 744 livres. Enfin, en 1766, si l'on cède un cheval bay à M. de Cambray [1] par l'intermédiaire de M. de Biron (960 livres), l'écurie reçoit « un petit cheval bay pour madame la duchesse » (126 livres), qui lui permettra de faire avec Mme de Biron de longues promenades dans les bois d'Amboise et de goûter, à Versailles, le plaisir « de se faire peur [2] ».

Les achats de chevaux pour les quatre années représentent au total une somme d'environ 36.000 livres.

N'oublions pas un détail piquant : « Pour le vin des chevaux anglais, 3 louis ».

Il est d'autant plus intéressant de voir l'écurie de Choiseul ainsi pourvue qu'à cette époque (1766) les chevaux

[1] C'est le frère de Choiseul, Léopold-Charles de Choiseul-Stainville, évêque d'Évreux en 1758, archevêque d'Albi ; il succède, le 19 mars 1764, à Charles de Saint-Albin, archevêque duc de Cambrai, successeur lui-même du fameux cardinal Dubois (Hardy, *Mes Loisirs*, I, p. 3 ; lettre de Mme du Deffand à Voltaire, 16 mai 1764). La charge rapportait 150.000 livres. Il mourra, comme Choiseul, débiteur de sommes considérables. Comme on parlait de sa mort et de ses dettes devant Louis XV : « Cela ne m'étonne pas, dit sa majesté, tout ce qui est Choiseul est mangeur » (Saint-Aulaire, *Correspondance de Mme du Deffand*, p. CLXX). « Je serai charmée de souper avec vous mardi, écrit la duchesse à Mme du Deffand, d'autant plus que je n'y souperai pas mercredi, ayant un souper arrangé chez M. de Cambrai (7 fév. 1768).

[2] « Quand je suis à Versailles je monte souvent à cheval, uniquement pour me faire peur » (Lettre à Mme du Deffand, 23 mai 1767).

anglais et français rivalisent pour la première fois sur un terrain de 8 milles et demi. Le comte de Lauraguais, dans une course contre milord Forbes, perdit mille louis. Et c'était le matin même de son mariage [1].

Bien que l'écurie soit abondamment fournie, les frais de chevaux de poste sont très élevés. Les villégiatures en occasionnent de fréquents. En un seul mois (août 1766) ils dépassent 3.000 livres pour les voyages du duc, de la duchesse ou de leurs gens à Chanteloup, Soissons ou Joigny.

Pour ce qui est des carrosses, Choiseul se piquait d'avoir les plus riches. Son goût en telle matière était connu. Un chroniqueur, qui nous a rendu compte des prodigalités déployées par Louis XV à l'occasion du mariage du dauphin, nous a dit que « les carrosses joignaient la richesse à l'élégance et l'on ne sera pas étonné lorsqu'on saura qu'ils avaient été commandés par le duc de Choiseul [2] ». On connaît d'autre part cette anecdote : Louis XV, suivant la chasse avec le duc, lui demande à combien il estimait le carrosse dans lequel ils se trouvaient. Après avoir un peu réfléchi, Choiseul se fait fort d'en avoir un pareil pour cinq ou six mille livres; mais, Sa Majesté payant en Roi et rarement comptant, cela pouvait bien aller à huit. — « Vous êtes loin de compte, réplique le Roi, cette voiture me revient à trente mille livres. » Choiseul s'indigne et se déclare prêt à remédier à de tels abus. — « Mon cher duc, répliqua le roi, les voleries dans ma maison sont énormes, mais il est impossible de les faire cesser...

[1] Son cheval ne put courir, empoisonné par un palefrenier anglais. « La première course qu'on avoit en France, à l'instar de celles d'Angleterre. Tout le monde fut curieux et il vint plus de 2.000 carrosses à la plaine des Sablons, près le Bois de Boulogne » (*Mém. du duc de Crouy*, p. 202). — Dix ans plus tard, le goût des courses se sera développé et deviendra déjà passion. Avec Lauraguais, le marquis de Conflans et surtout Lauzun, que l'« anglomanie travaille, » mèneront le train (V. *Mém. de Lauzun*, 1858, p. 213, et *Anecdotes échappées à l'observateur anglais*, Londres, 1788, I, p. 55).

[2] *Vie privée de Louis XV*, 1781, t. IV, p. 179.

Croyez-moi, calmez-vous et laissez subsister un vice incurable [1] ».

Pour tout homme de cour et toute femme élégante, en 1766 plus que jamais, la mode, assez récente, est de se promener en carrosse, aux heures fraîches de l'après-dîner, et la promenade des boulevards a ses beaux jours comme les Tuileries et le Palais-Royal [2]. Le duc et sa femme ont ainsi un choix de voitures de toutes sortes. Celles qu'achète Choiseul durant les quatre années comprennent « une voiture faite en diable [3] » (1.200 livres), dont les « guides et nattes assorties » coûtent 150 livres; une diligence de ville dont les « roues tournées » reviennent à 172 livres et qu'on répare au prix de 2.213 livres; une « berline de suitte [4] » (2.400 livres); un « diable pour promener les chevaux » (400 livres); quatre berlines « *fournies par Berlin* » dont une grande, une petite pour la duchesse, deux dites de voyage, auxquelles s'ajoutent un cabriolet [5],

[1] Besenval, *Mémoires*, p. 157.

[2] *Dictionnaire historique des mœurs et coutumes des Français.*

[3] C'est au XVIIIe siècle qu'un nommé Jean Truchet, de Lyon, inventa la machine dite diable, avec laquelle on transporte les plus gros arbres. Il mourut en 1729 (V. *Correspondance de Mme de Balleroy*, II, 455). Le même mot s'applique à certaines voitures, ainsi qu'on peut en voir ici même un exemple.

[4] « Une berline est plus sûre et plus commode qu'un carrosse; aussi n'a-t-on rien négligé pour perfectionner cette voiture; on a rendu mobiles les panneaux de côté; on a placé sept glaces qui en relèvent l'élégance. *Dalem* a inventé pour elle ses ressorts; un autre artiste a ajouté un cric à stores et a dessiné sur sa partie extérieure des peintures si vraies qu'on les a prises quelquefois pour des tableaux de Greuze, de Vernet ou de Boucher; enfin, si quelque voiture peut être mise en parallèle avec les anciens chars de triomphe, ce sont sans doute les berlines » (D. de Sales, *Lettre de Brutus*, Londres, 1774, p. 154).

[5] « Le nombre des carrosses, qui ne se montait en 1633 qu'à 310 ou 320, monte actuellement, en 1766, à plus de 15 à 20.000, en y comprenant peut-être les *cabriolets*, dont le nombre augmente tous les jours (car quel est le bourgeois qui n'en a pas aujourd'hui), sans compter les carrosses de remise et les *fiacres* » (*Dict. hist. des mœurs et coutumes des Français*, Paris, 1767).

une diligence neuve pour la campagne (7.400 livres), « une berline grise anglaise » (4.000 livres) et une chaise de poste. On a vendu à M. de Beautteville[1] en 1763 une voiture du prix de 3.764 livres, « déduction faite de 36 livres données à ses gens ». Heureuses gens dont Choiseul avait à se louer, car ils reçoivent trois mois après « 18 louis d'or, soit 432 livres ».

L'année 1765 est lourde en nouvelles acquisitions. Le duc achète 1.500 livres, au sieur Dubois, sellier, une berline qu'il envoie « à Monseigneur de Choiseul-Beaupré, à Ligny », son parent, celui-là même dont Choiseul disait qu'il était « bête, brutal, claquedent, grossier » et dont la première femme avait été la trop célèbre demoiselle de Romanet [2].

Le mois de novembre à lui seul présente cette addition : « berline à housse de Mme la duchesse, 20.348 livres; berline ordinaire 9.646 livres ; calèches, 4.284 livres ; vis-à-vis de M. le duc, 13.281 livres »; soit pour ce seul mois 55.000 livres, sans tenir compte des réparations et de l'entretien pour lesquels Chandelier, sellier de la petite écurie, Francis, sellier, et Denis, charron, entre beaucoup d'autres, ont les plus gros mémoires. La berline à housse entraîne une dépense de 2.200 livres pour « deux harnais

[1] Le chevalier de Beautteville, ambassadeur en Suisse (1764). Choiseul l'avait envoyé en mission particulière en Espagne vers la fin de la guerre de 1757 (Besenval, *Mémoires*, 1846, p. 114). Choiseul en parle dans ses *Mémoires* (édit. Calmettes, p. 47). Un de ses frères fut évêque à Alais, un autre marquis. Mme du Deffand le recevait familièrement, si l'on en juge par ce joli croquis : « Il faut que je vous parle de mon petit chien. Je l'aime à la folie; il a pour moi une tendresse qui lui a acquis mon cœur et fait que je lui pardonne tous ses défauts, quoiqu'ils soient grands : il aboie, il mord. Il a innombrablement d'ennemis; la liste de ses morsures et des manchettes déchirées est très longue, mais c'est qu'il ne veut pas qu'on m'approche; je le bats, mais il ne se corrige point. Il a quelques amis, un certain chevalier de Beautteville » (*Corresp.*, Lettre à Horace Walpole, 27 mai 1777).

[2] *Mémoires de Choiseul*, édit. Calmettes, p. 61.

riches » et 2.300 livres pour « guides, cocarde, palatine et glands de soie ». Le harnais du vis-à-vis de monsieur et les guides coûtent 1.200 livres; un « attelage d'harnois extraordinaire » 600 livres; un autre « attelage d'harnois cuir d'Angleterre pour les chevaux entiers » 500 livres [1].

Notons enfin « la berline grise anglaise, 4.000 livres, et « la chaise à porteur de Mme la duchesse (2.939 livres) ».

C'est l'époque où l'on adopte les avant-train. La dorure d'un train neuf à la diligence de ville est payée à Vincent 800 livres [2].

Tout ce luxe de carrosses ne durera guère. Le 25 décembre 1770, Choiseul, quittant Paris, en disgrâce, donnera l'ordre de mettre en vente immédiatement toutes ses voitures [3].

* * *

C'est Fizelier, frangier, qui fournit ordinairement les guides de soie, les nattes, les cocardes (950 livres pour

[1] En 1767 « on remarquait la quantité de selliers et de nouveaux équipages, le goût des voitures anglaises, dont mon fils avait amené la première avant la paix, prenant beaucoup » (Duc de Crouy, *Mémoires*, p. 213).

[2] On venait de trouver « le secret de dorer sur le bois et sur le plâtre et d'y appliquer le mate et le bruni, directement, sans aucune espèce de blanc d'apprêt; de sorte, que par ce moyen, la beauté des profils, la finesse et l'esprit de la sculpture ne sont nullement altérés, comme il était de toute nécessité auparavant, par une douzaine de couches de blanc d'apprêt pour mettre l'or en état de recevoir le bruni; ce qui ajoute à la bonté de cette pratique, c'est de n'être point sujette à s'écailler et de rendre la dorure sur le bois aussi belle que l'or moulu appliqué sur les métaux » (*Dictionnaire historique des mœurs, usages et coutumes des Français*, Paris, 1767, t. I, p. 753). C'est aussi l'époque à laquelle les vernis de Chine sont remplacés par le vernis Martin. « Y a-t-il rien de comparable à la magnificence, au goût et à l'élégance de nos équipages, sur lesquels on prodigue tout ce que la peinture, la sculpture et la dorure ont de plus recherché. Les ouvriers en ce genre sont autant occupés pour l'étranger que pour la France. On a inventé des ressorts à la Dalenne, qui sont doux et beaux » (Id, *ibid.*).

[3] Hardy, *Mes loisirs*, I, p. 131.

4 attelages). Les portemanteaux des courriers en portent, avec des galons, pour plus de 500 livres. On ne saurait s'imaginer combien sont fréquentes et nourries les notes des fournisseurs de franges, « crettes », cordons, mains, olives, glands, embrasses et galons. Encore faut-il se souvenir que la folle mode du parfilage passionnait la cour, que Choiseul s'y plaisait fort et que, pour satisfaire leur manie, les parfileuses élégantes allaient jusqu'à couper les brandebourgs et les galons en or que les hommes portaient à leurs habits.

La Bouzelle, sellier à Versailles, fournit les selles du duc : 2 selles de velours avec garniture de brides en argent et cocardes coûtent 800 livres. Francin, sellier, vend « pour madame la duchesse une selle d'hasard » (168 livres) et La Bouzelle « une selle neuve avec sa housse galonnée pour le petit cheval de madame la duchesse et deux selles de suitte » (700 livres), sans compter nombre d'autres housses et « émouchoirs » pour les chevaux de Mme de Choiseul, dont un « galonné d'or, d'hazard », et un autre émouchoir « de soie cramoisi galonné d'houzard » au prix de 120 livres[1]. A lui seul, La Bouzelle reçoit plus de 15.000 livres; mais beaucoup d'autres fournisseurs présentent des mémoires : Perin, par exemple, « pour une selle neuve élastique pour le cheval barbe » (120 livres).

Le maréchal de la petite écurie se nomme Servier. Le duc le récompense « pour le soin qu'il a pris des chevaux » en lui faisant présent d'une tabatière de 150 livres.

***

On devine quelle armée de valets s'agite autour de ces écuries, particulièrement aux jours de grandes fêtes à

[1] Avril 1765 : « 1er acompte à La Bouzelle pour son mémoire de soie pour housses et émouchoirs, 500 ». — Juin 1766 : « A La Bouzelle sellier, pour housses et chasse-mouches pour les chevaux de Mme la duchesse... 600 livres ».

Fontainebleau ou durant les chasses à Compiègne ou Gennevilliers, et quelle dépense occasionnent la livrée d'été et la livrée d'hiver.

Il suffira de lire deux comptes particuliers. L'un, « compte spécial de la livrée faite au 1er octobre 1764 », s'élève à 16.235 livres. Le mémoire de Cavilliers, marchand drapier, comprend 39 habits, 39 vestes, 78 culottes, 39 redingotes, 12 vestes du matin, 4 bricoles et 2 baudriers, le tout représentant 5.561 livres. Fizelier, le passementier, touche 3.200 livres pour « brandebours de 25 habits de grandes livrées, cordonnet, boutons et fils ». Maclé, fabricant, reçoit 3.370 livres » pour le galon des vestes ou bordés de la petite livrée et les bords de chapeaux ». La note de Desperettes, chapelier, s'élève « pour chapeaux et plumets » à 763 livres; celle de des Essards, « ceinturier », à 88 livres; celle de Drély, pour 22 culottes de peau (à 18 livres), à 396 livres [1]. De plus, Cavilliers, pour fourniture de « drap bleu, écarlatte et panne pour 4 habits complets de garde-chasse » reçoit 400 livres et Maclé, encore « pour le galon », reçoit 426 livres; Drély, 72 « pour culottes de peau », et enfin Flamand, « pour la façon des habits, fournitures et doublures de culottes, 1.600 livres ». On paie au laquais Lainé 88 livres « pour son habit et un ancien étant encore neuf ».

Un autre compte spécial de novembre 1765 — date à laquelle nous avons indiqué de grands achats de voitures, — présente des frais de livrée extraordinaire qui s'élèvent à 16.850 livres. Saint-Jean et Le Comte, valets de chambre, reçoivent 4 habits complets « que M. le duc a ordonné de faire », soit 864 livres. L'habit de Lainé coûte 500 livres. Cavilliers fournit 42 habits, 42 vestes et 84 culottes (4.741 livres). La seule fourniture de « galons en argent pour les vestes, baudriers et bords de chapeaux » faite par Maclé

[1] « 20 culottes de peau pour les gens d'écurie à 18 livres, soit 360 livres » (Oct. 1763).

atteint 3.580 livres. Celle de Fizelier « pour les galons de soie, boutons et houpes » est de 4.762 livres. En 1763, Mme Broutier avait déjà touché, « pour le galon de la livrée d'été, 4.300 livres ».

Celle livrée d'été comporte une culotte de « barrocan rouge », dont on emploie 40 aunes en mai 1764 (300 livres). Flamand « pour la façon, doublures et fournitures, pour les habits du maître d'hôtel, de Didier, les vestes, culottes et guêtres de chasse », reçoit 1.200 livres. C'est lui qui fait nettoyer les habits d'été, se charge de la façon et de la fourniture des culottes et touche 209 livres « pour un habit bourgeois, une veste, une culotte et un chapeau pour Saint-Jean, par ordre de Monseigneur ».

Desessart fournit les ceintures galonnées et les baudriers aux piqueurs. « L'éperonnier » est Fabry, dont les fournitures s'élèvent à 600 livres en 1766.

*
* *

Le colonel des Suisses

On sait que Choiseul reçut la charge de colonel général des Suisses et Grisons en mars 1762 et s'en occupa surtout en 1763 [1]. « Je parvins, a-t-il dit lui-même très exactement, par des ordonnances, par des traités avec les cantons, à former un corps solide de la nation suisse, tandis qu'auparavant l'on pouvoit dire que le Roi payoit des Suisses sans en avoir positivement à son service. Les

[1] « La charge de colonel général des Suisses et Grisons est donnée à M. le duc de Choiseul, ministre. C'est une grande place; on dit qu'il paie cela huit cent mille livres » (*Journ. de Barbier*, VIII, 15). — « Ce n'était point une grâce dans l'ordre ordinaire; c'était une distinction majeure et que l'on était accoutumé de voir sur la tête d'un prince du sang. Ce n'est pas une charge de la couronne, mais c'est la première de l'ordre militaire, ou plutôt elle est hors du rang. La garde suisse prend les armes et appelle dans la cour du roi pour le colonel général, quand il passe. Il prête serment entre les mains du roi » (*Mémoires du Président Hénault*, p. 278, 279).

soins, la peine, la patience, rien ne me coûta pour parvenir à ce but aussi essentiel[1]. » C'était une charge réputée inamovible et qui lui fut, avec tout le reste, retirée en 1770, sur les intrigues du duc d'Aiguillon. Elle était estimée à 162.000 livres de rentes, sans qu'on puisse voir clairement dans les comptes comment ce revenu se présentait en recettes.

Un tailleur spécial, Vantin, a fourni « la redingote qui a servi de modèle aux officiers des gardes suisses » (214 liv.) en 1764. Choiseul avait, en effet, adopté pour ces troupes un nouvel uniforme [2]. Monsieur le duc endosse la grande tenue de drap fin bordé aux jours des revues, en mars, où la cour se presse et fait honneur à ses repas princiers et où afflue toujours « un grand concours de carrosses et de peuple [3] ».

Il se sert fréquemment de ses Suisses pour monter la garde et faire le service d'ordre, lors de ses réceptions, ou faire la battue, pendant ses villégiatures ou ses chasses. Il paie largement leurs déplacements et, chaque année, quand on bat la chamade au 1er mai et en août pour la Saint-Louis, le tambour-major reçoit 60 livres. Les gratifications données aux musiciens dans l'année 1763 atteignent 3.000 livres. Ce sont eux qui jouent « pendant le soupé [4] ». En juillet 1763 figure une dépense de 120 livres « payé aux

[1] *Mémoires de Choiseul*, p. 229, t. II, p. 72.

[2] « On assurait que le nouvel uniforme que M. le duc de Choiseul avait fait prendre à ce régiment ne serait changé que lorsqu'il s'agirait de faire des habits neufs » (Hardy, *Mes loisirs*, 28 mars 1772). — Il y avait à cette époque en France 12 régiments suisses, 8 régiments allemands, 3 d'Irlandais, 1 de Suédois et une brigade écossaise.

[3] *Journal de Barbier*, t. VII, 243-338, VIII, 73.

[4] « Votre grand papa a fait une jolie galanterie à votre grand' maman : il lui a envoyé les musiciens de sa compagnie : la colonelle-générale, dont il peut disposer, puisque c'est lui qui les paie. Ils sont au nombre de six, soit bassons, soit clarinettes ; ils nous donnent tous les soirs, au retour de la promenade, un petit concert délicieux : ce sont gens de très bonne compagnie et ils ont un ton excellent » (L'abbé Barthélemy à Mme du Deffand, 24 mai 1768).

musiciens pour voitures de Versailles et Paris le jour du feu chez Mme de Pompadour ». Cette petite ligne évoque un joli tableau : ce feu n'est autre que l'illumination du 22 juin 1763, fête somptueuse donnée par la marquise, en l'honneur de Louis XV, dans les jardins de son hôtel, qui est l'Élysée actuel [1]. « Comme Madame la marquise de Pompadour avoit fait préparer dans ses jardins qui donnent dans le grand cours de quoi faire une très belle illumination, qu'on n'a même allumée qu'après celle de la place, tout le peuple y a couru jusqu'au milieu des boues, ainsi que les carrosses qui venaient de toutes parts, même du quartier du Palais-Bourbon... Il faut avouer que cette illumination étoit au plus étendu, au plus magnifique et au plus galant [2]. »

De même que Choiseul a nommé secrétaire général des Suisses le bon abbé Barthélemy, un des plus dévoués admirateurs de la duchesse, il a attaché aux gardes suisses le médecin Florentin Gatti, qui est aussi un des familiers de sa maison, et Choiseul, sur son compte personnel, lui fait payer, en 1765 et 1766, 1.800 livres « pour supplément d'appointements ».

***

L'entourage du duc

On retrouve dans les registres de Bertin le nom de plusieurs amis du duc et de la duchesse, mais non pas tous ceux qui formaient le parti Pompadour et composaient le petit cénacle royal. Mme de Pompadour, qui fit la fortune

[1] Cet hôtel, rue du faubourg Saint-Honoré, appartint d'abord au Comte d'Évreux, puis à Pompadour, qui acheta tous les marais qui l'entouraient et en fit des jardins. Il passa ensuite entre les mains du richissime financier Beaujon (dont le nom reste encore à l'hospice fondé par lui) et devint l'Élysée-Bourbon.

[2] Barbier, *Journal*, t. VIII, p. 84.

de Choiseul et fut pour lui une amie sans réserve [1] et dont la duchesse était la familière dévouée, devrait y tenir, semble-t-il, un peu plus de place. En cette année 1763, elle est gravement malade, puis se rétablit. « Madame de Pompadour est enfin hors d'affaire ; je nage dans la joie », écrit Mme de Choiseul. « Je joins pour elle l'estime à la reconnaissance. Croyez-vous qu'elle ait à la cour une meilleure amie que moi [2]? » La marquise meurt peu après, le 5 avril 1764. Son nom ne pouvait donc paraître que dans les deux premiers registres de Bertin. Ainsi le voit-on « le jour du feu » (d'artifice), quand les Suisses sont de service chez elle, ou pour le cadeau d'un « outil d'or de couleur » que le duc lui offre, en janvier 1764, et qu'il a payé à l'orfèvre Georges 288 livres; ou pour son portrait qu'au mois de novembre de la même année le fidèle Le Roy règle pour le compte de son maître; ou pour des pourboires de 48 livres que reçoit, en juin et en août 1765, un domestique de « feu Madame de Pompadour ». Enfin, en août de la même année, nous trouvons note d'acquisition, faite par le duc, d'« une paire de bras à trois branches de l'inventaire

[1] Voici le témoignage très renseigné de Mme du Hausset, femme de chambre de la marquise : « Madame le considérait plus qu'elle n'avait fait d'aucun ministre et ses manières avec elle étaient les plus aimables du monde, respectueuses et galantes. Il n'était pas un jour sans la voir... Madame l'aime plus que tous ceux que je viens de citer, mais *il n'est point son amant* » (*Mémoires*, édit. des Bibliophiles, p. 130, 156). — Il convient ici de rappeler la phrase de Choiseul : « A Dieu ne plaise que je désavoue cette circonstance de ma vie... qui m'a fait connaître Mme de Pompadour, qui m'a lié avec elle de l'amitié la plus tendre et qui l'a intéressée à tout ce qui m'est arrivé » (*Mémoires.*, édit. Calmettes, p. 93). — Sans oublier toutefois le jugement cruel du marquis de Valfons (*Mémoires*) : « Il (Choiseul) a eu et payé toutes les femmes, même les plus grandes dames de la cour, qui se vendaient fastueusement à lui à prix d'argent. »

[2] Lettres à Mme du Deffand, décembre 1763.

de Mme de Pompadour [1] (288 livres), une autre « paire de bras à deux branches, 145 livres », et, chose plus étrange, « une paire de draps » (96 livres).

Mme de Stainville, belle-sœur de Choiseul, dont les amours avec Lauzun et surtout avec le comédien Clairval ne furent pas secrètes et qui, pour son malheur, ne resta pas indifférente au duc de Choiseul, était naturellement une familière de la maison [2]. Elle accompagne la duchesse « en chaise à porteurs au bal de l'ambassade d'Espagne [3] ». A Fontainebleau, un ameublement spécial est disposé pour elle, en novembre 1763, et le duc règle pour moitié, en janvier 1764, 888 livres « pour le baptême de Mlle de Stainville ». On l'entoure de soins. On loue des chevaux pour aller chez elle pendant sa maladie et nous trouvons jusqu'au prix du « parevent » que Dufresne a « acheté pour elle ». Bien mieux, on retrouve son nom dans la note du tapissier « qui a garni la niche du singe de peaux d'agneaux et les portes de l'appartement de Mme de Stainville ».

On ne sera pas surpris de retrouver plus fréquemment le nom d'une autre femme, trop particulièrement chère à Choiseul, sa sœur, Béatrice de Stainville, duchesse de Gramont, qui eut sur lui une influence si étrange et dont la duchesse de Choiseul, par affection résignée pour le duc, toléra généreusement la présence en tiers dans sa maison, bien qu'elle la « haït » et malgré « l'inimitié » qui les sépa-

[1] On trouve dans le *Livre-journal de Lazare Duvaux, marchand bijoutier ordinaire du Roy*, publié par L. Courajod, 1873, parmi les fournitures faites à Mme de Pompadour une petite paire de bras à branches dans le cabinet de Madame et un petit bras à deux branches, garni de fleurs avec une figure, pour la garde-robe de Madame (204 liv.)

[2] V. *Mémoires de Lauzun*, 1858, p. 33, 37, 42, 48, et Bachaumont (27 janvier 1767).

[3] « Payé aux porteurs de chaise pour Mme la comtesse de Stainville le jour du bal de l'ambassade d'Espagne, 18 livres » (janvier 1763).

rait[1]. Elle les accompagne « avec ses gens » à Compiègne, à Fontainebleau, où le duc lui offre une table de toilette et règle (janv. 1764) à titre d'avance la livrée de ses gens, qui se monte à 3.376 livres « dont à déduire deux garnitures d'agrémens qu'on lui a données, appartenant à M. le duc ». Bertin lui rembourse, en mars 1764, 2.820 livres « pour 14 paires de draps et deux paires de manchettes » et, en août 1765, le duc paie à son tailleur Buffault 294 livres « pour vestes livrées à Mme la duchesse de Gramont ». Ce sont là les seules dépenses qu'a connues Bertin ; mais le compte de La Borde nous donne de plus amples renseignements : en décembre 1763 à Durand, orfèvre, mémoire de vaisselle pour Mme de Gramont 27.591 livres, 7 sous »; « à Germain, pour un autre mémoire de vaisselle pour la

[1] Lettre de la duchesse à Mme du Deffand, 13 juin 1768.

Walpole, qui connut la duchesse de Choiseul en 1766, a dit d'elle : « C'est la plus jolie, raisonnable et aimable Titania que vous ayez jamais vue. Mais Obéron ne l'aime pas et lui préfère une grande mortelle, Hermionne, sa sœur ». Et ailleurs : « Chacun l'aime, excepté son mari qui lui préfère sa propre sœur, la duchesse de Gramont, une grande amazone, fière, hautaine, qui aime et qui hait selon ses caprices et qui est détestée » (*Mémoires*, p. 272). — Lauzun, dans ses *Mémoires* (1858, p. 6) dit plus crûment ce que laissa entendre l'abbé Georgel (*Mémoires*, Paris 1817, I, 174). — Le Président Hénault nous a tracé de Mme de Gramont ce curieux portrait : « Sans être une belle personne, sa figure, l'habitude de son corps, sa manière d'être, tout plaît en elle. Et que c'est une des femmes du monde que l'on aurait le plus de peine à se défendre d'aimer ! C'est l'esprit de son frère, mais tourné tout autrement. Il y a du brusque et du preste dans ses manières, qui annoncent de la franchise, sans se ressentir du tout de sa méchanceté; car je n'appelle pas de la méchanceté une guerre ouverte à tout ce qu'elle hait. Tout en elle est âme, vie, ressort; elle juge les personnes aussi vite que son frère juge des affaires; elle ne se contraint point sans jamais désobliger; elle éclaire une chambre quand elle ne s'éteint point par un trop long silence, qui pourrait tenir un peu à l'humeur. Enfin, si elle était venue du temps que nos hommes à bonnes fortunes en valaient la peine, elle leur aurait tourné la tête et les aurait subjugués, sans l'être qu'à bonnes enseignes » (*Mémoires*, Hachette 1901, p. 272).

même dame, 1.977 livres, 13 sous ». — En décembre 1764, « payé à divers pour Mme la duchesse de Gramont, par ordre de M. le duc : 60.000 livres ». — Enfin, en juillet 1765, « pour solde des meubles achetés par Mme la duchesse de Gramont, qui montent à 76.777 livres et sur laquelle somme M. le duc a déjà payé 60.000 livres, 16.777 livres. » — En janvier 1766, « payé pour reste des meubles de Mme la duchesse de Gramont 2.150 livres.

Sur le même compte particulier de La Borde se trouve le nom de la duchesse de Lauraguais, qui reçoit 80.000 livres [1], sur un mandement de M. le duc (14 janvier 1764), sans qu'on puisse voir comment se justifie une telle allocation à cette sœur de Mmes de Chateauroux, de Mailly et de Vintimille — toutes trois maîtresses du roi — qui avait elle-même aspiré à supplanter Mme de Pompadour et sur laquelle les mémoires du temps donnent d'abondants et de bien fâcheux renseignements. « Elle pille autant qu'elle peut, disait d'Argenson, et s'enrichit... Sa Majesté s'est trouvé assez d'appétit pour tâter de cette grosse vilaine de Lauraguais [2] ». Elle a 50 ans à l'époque qui nous intéresse et elle est femme d'affaires et d'intrigues.

Une autre grande amie de Choiseul apparaît dans des conditions à peu près identiques. C'est une cousine de Mme de Pompadour, qui l'appelait familièrement « mon torchon » et qu'elle unissait à Mme d'Esparbès dans l'appellation intime de « mes petits chats » [3].

[1] 80.000 livres. C'est la même somme que recevra dans quelques mois la vieille maréchale de Mirepoix, pour la récompenser d'avoir servi de chaperon à la Dubarry lors de sa présentation à la cour.

[2] *Mémoires de d'Argenson*, édit. Rathery (*Soc. de l'hist. de France*, VI, p. 194).

[3] *Mémoires de Mme du Hausset*, Libr. des Bibliophiles, 1891, p. 37, édit. Baudoin, p. 95. Elle fut amie fidèle de Mme de Pompadour, au point de se refuser au roi (V. Lauzun. *Mémoires*, 1858, p. 17).

Il s'agit de Mme d'Amblimont « l'étourdie, l'hurlubrelu[1] ». Elle aussi voit en mai 1764 les frais de baptême de sa fille (948 livres) payés par M. le duc, pour la moitié, et elle reçoit de lui-même « un présent de baptême de 2.439 livres ». L'année suivante, le marchand d'étoffes Gibert lui fournit, aux frais de Choiseul, « 114 aunes de taffetas », au prix de 959 livres. Poirier, le marchand de meubles, reçoit de même 888 livres « pour un secrétaire pour Madame d'Amblimont » et, comme certains meubles sont ajoutés provisoirement à son appartement chez le duc, le loyer en est payé à Toffier 528 livres.

« Quoique je n'aime pas Mme de Beauveau, écrivait Mme de Choiseul, quoique Mme de Beauveau ne m'aime pas, je suis persuadée que nous serons fort bien ensemble[2] ». C'est l'intime amie de Mme de Gramont et aussi de Choiseul et la belle-sœur de Mme de Mirepoix[3]. C'est donc une des habituées des villégiatures du duc. Nous ne rencontrons cependant son nom qu'une fois : on achète pour elle, pour Compiègne, « un pied doré et une toilette ».

***

La Clairon et Corneille

Un nom retentit à l'une des pages de nos comptes, celui de la Clairon. Elle avait des succès à la cour. En 1760 et 1761, elle jouait au fort joli théâtre royal de Choisy[4].

[1] Mme du Hausset, p. 39, édition Baudouin, p. 96.

[2] Lettre à Mme du Deffand, 4 janvier 1771.

[3] Marquis de Valfons, *Souvenirs*, p. 348.

[4] « Le roi s'y est rendu, Mme la marquise de Pompadour avec 4 femmes, Mme la duchesse de Choiseul, la comtesse de Gramont et deux autres, et quelques seigneurs, ainsi que le duc de Choiseul (*Journal de Barbier*, V, p. 367). Et il ajoute : « Je ne serai pas étonné si de cette aventure les comédiens obtenaient d'être établis en académie royale, pour les soustraire à l'excommunication. » On sait aussi par Barbier que la Clairon, en mai 1761, avait invoqué heureusement

Pour se venger du pamphlétaire Fréron et le faire mettre à la Bastille, elle obtint une audience de Choiseul, qui la calma par ce joli mot : « Nous sommes, vous et moi, sur un théâtre, mais avec la différence que vous choisissez les rôles qui vous conviennent et que vous êtes toujours sûre des applaudissements du public [1]. » Quelles étaient ses relations avec le duc et ses proches, nous le savons par les mémoires de l'artiste et par quelques pages piquantes — d'ailleurs bien connues — intitulées « La Robe ou la visite de M. le maréchal de Richelieu [2] ». Nous y trouvons en présence le maréchal, Mme de Gramont « à la terrible voix » et la Clairon. « Je donne ce soir, dit Mme de Gramont, un spectacle à la duchesse de Choiseul; elle amènera sa société; mon frère viendra; je sais qu'il vous aime, que vous êtes fort bien dans cette cour; je viens vous prier d'orner ma fête ». Et, comme la Clairon avoue sa pauvreté et qu'elle n'a qu'une robe noire, Mme de Gramont réplique : « Mais Mademoiselle, je sais que vous êtes trop fière. Mon frère m'a dit qu'il vous avait offert des secours et que

la protection de Choiseul en faveur d'un avocat qui venait d'être rayé du barreau et pour lequel le duc, « homme d'esprit, de grande qualité, tenant le premier rang pour le crédit dans le ministère, créa un bureau particulier aux Affaires étrangères » (VII, p. 366).

[1] *Paris, Versailles et les Provinces*, Lyon et Paris, 1817, t. III, p. 117.

[2] *Mémoires du maréchal de Richelieu*, édit. Barrière, Didot, 1878, p. 62.

On peut apprécier quel prestige avait auprès du duc et de ses amis cette comédienne par ce passage des *Mémoires du duc de Crouy* (édit. Hachette, p. 175) : « Le 28 (janvier 1761) j'y dinai encore (chez Choiseul). En sortant de table, Mlle Clairon ayant fait dire qu'elle était en bas, M. de Choiseul descendit lui parler... Mlle Clairon jouait alors l'Électre de Voltaire... J'étais dans l'extase du jeu de cette actrice, de son action. J'étais surtout frappé de sa façon d'écouter. »

Elle jouait d'ailleurs la comédie chez Mme de Pompadour, elle-même grande comédienne, avec les grands seigneurs de l'entourage royal et trouvait par exemple que le duc de La Vallière « jouait à merveille les baillis » (*Mémoires du duc de Richelieu*).

vous les aviez refusés ; pourquoi cela ? » — « Soyez mon juge, Madame. M. le duc de Choiseul est un grand seigneur par lui-même, il est roi de France, au moins en second ; il a tout l'esprit possible, l'amabilité, la naissance, la grâce qu'il unit à tout ce qu'il dit, à tout ce qu'il accorde, en fait, ce me semble, un des plus séduisants personnages du monde. Je suis sensible à tous les sentiments qu'il m'inspire ; il se pourrait que cela me menât trop loin... » Mme de Gramont insiste : « Mademoiselle, toutes les fois que vous allez à Versailles, vous allez voir mon frère ; arrangez-vous tous les deux comme vous voudrez, mais donnez-moi quelques-uns de ces moments-là ».

C'est sans doute, à la suite de cet entretien que se place le petit événement dont nous trouvons l'indication, non datée, dans les mémoires de la comédienne, et la vérification dans les comptes de Bertin.

« J'étais si révoltée du ton de nos assemblées (à la comédie) et des foyers, dit Clairon, si indignée de voir MM. les Gentilshommes de la Chambre payer leurs plaisirs par les emplois et les parts de la comédie, je me trouvais si déplacée, le chagrin ajouta tant à ma faible santé, que, sans aucun égard pour l'extrême médiocrité de ma fortune, je me résolus à me retirer. Les représentations de mes amis et *les bienfaits de M. de Choiseul et de M. de la Borde* me firent un devoir de rester : je leur fis le sacrifice de tous mes dégoûts. » Et, en note, elle précise : « Ces messieurs m'envoyèrent 40.000 livres chez Trutat, notaire, avec ordre de me demander comme je voulais qu'on les plaçât [1] ». Au sujet de ce dépôt, Edm. de Goncourt se demandait [2] s'il s'agissait de celui qui comporte chez ce notaire un acte daté du 17 mai 1763, signalé par l'*Intermédiaire des Cher-*

[1] *Mémoires de Clairon*, édit. Barrière, p. 34.

[2] E. de Goncourt, *Mlle Clairon*, Charpentier, 1890, p. 144.

cheurs et des Curieux[1], acte inédit trouvé dans l'étude Trutat : « Inscription sur la ville d'une rente viagère de 4.600 livres, constituée au profit de Mademoiselle Claire de Latude Clairon, moyennant un capital versé de 46.000 livres. »

Bertin nous indique à quelle date Choiseul a versé sa part des quarante mille livres (et non quarante-six). Le 25 janvier 1763, il note : « Pour un contrat de rente viagère au profit de Mademoiselle Clairon... 20.000 livres ».

Ce don n'empêcha pas, comme on sait, l'artiste de quitter la Comédie. Elle s'en excusa dans ses mémoires, en accusant Choiseul. « Malgré toutes ses promesses, M. le duc de Choiseul m'avoua qu'il n'avait pas osé démentir son cousin [2] ». Il s'agit du duc de Praslin et de la fameuse affaire des comédiens emprisonnés au Fort-Lévêque pour avoir refusé de jouer.

Et, puisque nous touchons à la Comédie, théâtre qu'aiment à fréquenter le duc et la duchesse et où Dufresne tapisse leur loge en avril 1765 [3], il convient de noter ici que le seul nom d'écrivain qui figure dans nos registres est celui du grand Corneille. Dans le dialogue de « La Robe », cité plus haut, Mme de Gramont dit à la Clairon : « Je désire depuis longtemps de vous connaître : je ne manque jamais d'aller à la Comédie tous les jours où je sais que vous jouez, surtout quand c'est du Corneille : vous y êtes encore plus sublime. J'ai vu *Cinna* trois fois de suite. C'est une chose étonnante que votre diction dans ce rôle, surtout : Tout beau ! [4] » — Corneille est d'ailleurs

[1] Signé : Georges Bertin (*Interm. des Chercheurs et des Curieux*, 25 mai 1885).

[2] *Mémoires de Clairon*, p. 42.

[3] « Mémoire de Dufresne, tapissier, pour la loge de la comédie »; « Mémoire de Ledreux pour brocatel, crin, laine et toille pour la loge de la Comédie-Française » (426 livres).

[4] *La robe ou la visite*, p. 65.

à la mode à l'époque qui nous occupe. Toutes ses pièces figurent dans le catalogue de la bibliothèque de Mme de Pompadour et l'on sait qu'elle avait fait composer sous ses yeux, dans son imprimerie particulière, à Versailles, quelques pages de *Rodogune*. C'est en 1760 que se découvre le petit-neveu de Corneille et que les Comédiens du Roi, déclarant par la plume de Lekain qu'ils sont « inconsolables d'avoir ignoré jusqu'à cette heure l'existence d'un petit-neveu du célèbre Corneille[1] », donnent une représentation à son bénéfice. Et c'est précisément par l'intermédiaire de Mme de Gramont et de Choiseul que Voltaire obtient pour le mari de Mlle Corneille, en 1765, une compagnie de dragons. Dans la maison du duc, dans son entourage, dans l'intimité des hôtes de Chanteloup, on aime, on admire Corneille en toutes ses œuvres. « Nous lûmes hier au soir, écrit Barthélemy, le discours de réception du grand Corneille à l'Académie française, qui nous divertit grandement[2]. »

Aussi ne sommes-nous pas surpris de trouver dans les comptes l'achat de « 20 exemplaires des *Œuvres de Corneille commentées*, revenant, avec les frais, à 50 livres, 2 sous, 7 deniers, soit 1.002 livres, 11 sous, 8 deniers », que nous trouvons inscrit à la date du 30 avril 1764. Il s'agit de la publication faite à cette époque chez les frères Cramer, à Genève, du *Théâtre* en 12 vol. in-8°, avec les figures de Gravelot et le fameux commentaire de Voltaire, dont on fit alors le plus grand cas[3]. Pour être agréable au redoutable commentateur et concourir plus largement à la bonne

[1] *Mémoires de Lekain*, édit. Barrière, 1878, p. 127.

[2] Lettre à Mme du Deffand, 28 juin 1768.

[3] Cette édition est devenue rare. Cohen la cotait 100 à 120 francs en 1880. A l'heure présente, l'exemplaire du premier tirage vaut 500 francs (380 francs, catalogue Mathias, déc. 1913). Un très bel exemplaire, relié par Derôme, s'est vendu à l'hôtel Drouot (nov. 1913) au prix de 7.200 francs (Collection du marquis de Piolenc); un autre en belle reliure moderne, 6.000 francs chez Lemallier (1920). — 650 francs chez Blaizot (déc. 1923).

œuvre que patronnait toute la cour, Choiseul voulut apporter une souscription généreuse à cette édition spéciale, dont le produit devait être la dot de Mlle Corneille [1]. N'oublions pas, d'autre part, que Voltaire, dès la première heure, courtisan de Mme de Pompadour, fut en rapports très personnels avec Choiseul, dont il dit à cette époque (1766) : « La belle âme de M. de Choiseul nous protège ; je ne connais point de cœur plus noble et plus généreux que le sien »; alors qu'il écrira encore en 1774 : « J'ai 80 ans, mais je suis avec M. de Choiseul comme un amant de 18 ans quitté par sa maîtresse [2] ». Il est vrai qu'à cette époque Choiseul, exilé, avait fait placer sur son château de Chanteloup une girouette qui représentait au naturel la tête de Voltaire [3]. Il est à croire que ces nombreux exemplaires de Corneille étaient destinés pour la plupart à la bibliothèque de Chanteloup, où les invités — nous le savons par leur correspondance — passaient souvent l'après-midi, ou plutôt la soirée, à lire tout haut certaines pièces, en se partageant les rôles.

***

Étrennes et baptêmes

Corneille nous a entraînés loin de la Clairon et des femmes dont le nom figure dans les livres de M. Bertin. Il ne nous reste guère, d'ailleurs, à signaler que « mademoiselle Maubois », à laquelle une somme de « 48 louis, faisant

[1] « M. le duc de Choiseul a bien voulu me mander que les souscriptions cornéliennes vont à merveille » (*Lettres de Voltaire*, édit. Moland, 2 août 1761). « Mme de Gramont, sœur de Choiseul, et le banquier du roi, La Borde, devinrent d'ardents propagateurs pour provoquer les adhésions. Le Roi s'inscrivit pour deux cents exemplaires; Mme de Pompadour pour cinquante; le duc de Choiseul pour vingt; Voltaire lui-même pour cent » (*Choiseul et Voltaire*, par P. Calmettes, Plon, 1902, p. 169).

[2] *Corresp. compl. de Mme du Deffand* (édit. Lescure), I, p. 371.

[3] *Paris, Versailles et les Provinces*, t. III, p. 110.

1.152 livres », est remise, « par ordre de M. le duc », comme « étrennes », en janvier 1765; — Mme de Lindre [1], que l'on rembourse en octobre 1766 de 48 livres « pour une flûte que son mari a achetée pour M. le duc » [2]; — Mme d'Espagnac [3], qui reçoit en janvier 1764 « trois corbeilles fournies par Mme Corby [4], du prix de 1.137 livres; — Mme la comtesse Dampierre, à laquelle La Borde paie pour le duc une somme de 3.000 livres (août 1765); — et Mme « du Haussé », qui touche pour « 4 paires de draps fins 1.000 livres ». C'est la célèbre femme de chambre de la Pompadour, dont un contemporain a tracé ce croquis : « Elle était veuve d'un

[1] Elle vit sous le toit des Choiseul avec son fils « le petit de l'Indre ». Mme du Deffand en parle à plusieurs reprises dans sa correspondance. (1er mai 1768, 1er mai 1769, 4 nov. 1771, 22 janv. 19, 27 oct, 11 déc. 1772, 31 oct. 1773).

[2] « Vous ne m'aurez pas mandé si vous aviez chanté mon air « sans dépit, sans légèreté », et si le grand-papa l'avait accompagné de sa flûte ». (Lettre de Mme du Deffand, 15 mars 1772).

[3] Le baron d'Espagnac est maréchal de camp en 1766.

[4] Ancienne gouvernante de Mlle du Châtel, femme d'un sieur Corby, ancien domestique de la famille, passé au service du duc lors du mariage de Mlle du Châtel avec Choiseul (*Corresp. de Mme du Deffand*, édit. Saint-Aulaire, table).

Ce Corby fut un singulier personnage : « Directeur de l'Opéra-Comique, Corby fut un de ceux qui poussèrent le plus à la réunion de l'Opéra-Comique et de la Comédie italienne. Décrotteur, puis laquais, puis homme de confiance et créature du ministre Choiseul, il gagna six mille livres à un changement dont ses associés profitèrent beaucoup moins » (*Journal des Inspecteurs de M. de Sartine*, Bruxelles-Paris, 1863, p. 21).

Le ménage Corby vivait à l'hôtel de Choiseul dans une domesticité particulière et la duchesse parle bien joliment de leur fillette dans une lettre à Mme du Deffand : « A ma toilette, j'ai cette petite Corbie, qui est laide, mais fraîche comme une pomme, folle comme un jeune chien; qui chante, qui rit, qui joue du clavecin, qui danse, qui saute au lieu de marcher, qui ne sait ce qu'elle fait et fait tout avec grâce, qui ne sait ce qu'elle dit et dit tout avec esprit et surtout une naïveté charmante » (Lettre de mai 1765).

On verra plus loin (p. 336) que Mme Corby fait des robes à la duchesse. Elle meurt en 1773 (*Corresp. de Mme du Deffand*, 17 et 30 sept. 1773).

homme de condition. Le besoin l'avait fait s'attacher à la favorite. Froide, discrette, sans intrigue, dévote même, depuis vingt ans elle la servoit et s'est retirée avec une fortune très médiocre [1]. » Ses mémoires nous permettent de juger qu'elle a vu souvent et de près Choiseul et qu'elle fut pour lui un utile intermédiaire contre les menées secrètes du comte de Broglie auprès du roi. — Enfin, nous trouvons le nom de « Mademoiselle Julie », qui reçoit 2.439 livres » pour le présent de baptême que M. le duc a fait à Mme d'Amblimont » (juillet 1764). C'est la protégée de Mme de Gramont, la petite Julie, dont la chambre s'ouvrait à toutes les intrigues de la cour et de la ville [2].

Veut-on savoir le détail des frais d'un autre baptême? Voici ce qu'a coûté à Choiseul celui de Mlle de Ligny [3] (février 1765) ; « dragées 576 livres; corbeilles, éventail et bouquet 192 livres; donné à l'église 120 livres; à la garde, nourrice, domestique et fiacre 126 livres, total 1.034, à quoi s'ajoute le présent d'« une montre avec sa chaîne d'or » payée à Georges 1.740 livres. Un autre jour, février 1766, M. Leschevin reçoit « pour tenir l'enfant de l'Alseneur, au

[1] *Vie privée de Louis XV*, t. V, p. 28.

[2] Dans les *Mémoires du duc de Richelieu*, la petite Julie apparaît comme recevant la petite et la grande noblesse. L'influence de ce salon subalterne est confirmée par Dumouriez. Elle initia Lauzun, alors que Mme de Gramont, dont il était le Sigisbée, le conduisait, tout jeune, chez la Pompadour (*Mémoires de Grimm*, I, 192; *Mémoires du duc de Lauzun*, Paris, Poulet-Malassis, 1858, p. 7).

[3] « Il est arrivé un accident effroyable, ces jours-ci, dans un couvent appelé la Présentation. Sept petites filles couchant dans la même chambre, une d'elles mit une chandelle sous son pot de chambre pour le reprendre quand les religieuses seraient retirées : elle s'endormit en lisant; le feu prit à son lit... gagna la porte et tous les autres lits. Cinq ont été absolument brûlées, deux autres se jetèrent par la fenêtre, l'une a le visage brûlé et l'autre les pieds et beaucoup d'autres parties du corps... il y avait trois demoiselles de Ligny. C'est l'aînée qui a mis le feu. La cadette, qui n'a pas dix ans, est une de celles qui se sont sauvées » (*Correspondance de Mme du Deffand*, édit. Lescure, à Horace Walpole, 3 avril 1768).

nom de M. le duc : 264 livres ». Il est vrai qu'il s'agit là de l'enfant d'un serviteur; c'est à peu près ce qu'a coûté le baptême du fils de Le Roy en juin 1763 (262 livres 18 sous).

Enfin un autre baptême d'un genre différent, celui de la cloche de Courbevoie (en juin 1766), coûte au duc 960 livres.

***

La cave de Choiseul et ses amis

Nous avons dit que la table du duc était réputée dans tout Paris pour sa richesse et la délicatesse des mets. Dutens, qui, lors de ses séjours à Paris, y avait son couvert, nous a laissé des détails bien curieux sur les habitudes de Choiseul : « Il dînoit tous les jours chez lui; un petit nombre de personnes avoit une invitation générale [1]... Il y avoit constamment une table servie de douze couverts : il se trouvoit souvent que l'on se mettoit à table cinq ou six et qu'à la fin du dîner il y avoit douze ou quinze convives, sans que cela dérangeât en rien le maître ou la maîtresse de la maison. Celui qui venoit plus tard prenoit place sans façon; vînt-il au dessert, on ne faisoit pas resservir un plat, parce que l'on supposoit que ceux qui arrivoient ainsi ne dînoient pas et se réservoient pour le souper. Le soir, c'était différent, tous les amis étaient censés invités; l'heure du souper étoit à dix heures, mais on venoit et chacun arrangeoit sa partie de cartes, de trictrac, de billard, comme il vouloit. Au quart avant dix heures, le maître d'hôtel, M. Le Sueur, traversoit les appartements; il jugeoit d'un coup d'œil combien pourroient rester et il faisoit servir,

[1] Mme du Deffand nous apprend que (en 1774) pour les soupers de l'hôtel de Choiseul « il y a deux cent-dix personnes sur la liste, qu'on doit recevoir à toute heure. Ce sont ceux qui ont été à Chanteloup, où cinq jours de la semaine leur maison est ouverte. Il y a grande cohue et grande liberté. Dans une pièce on joue au billard; dans d'autres on va causer ou lire, ou jouer au trictrac et dans la galerie des tables pour différents jeux, la macao, le whist, le presset » (Lettres des 17 décembre 1774 et 21 janvier 1775).

un quart d'heure après, cinquante, soixante, quatre-vingts couverts. La plus grande table étoit de quarante et, s'il n'avoit pas toujours deviné juste, on avoit bientôt mis une petite table. Les soupers n'étoient pas cependant tous les jours; on en exceptoit le vendredi et le dimanche. Le duc et la duchesse soupoient le vendredi chez la Marquise du Deffand et le dimanche chez l'un ou l'autre, en bons amis [1]. »

Choiseul avait de qui tenir comme gastronome, car nous savons que son père « se livrait au plaisir de la bonne chère, sa passion dominante » [2].

Si on ne trouve pas dans ses comptes de détails concernant les vivres servis à sa table, nous pouvons du moins juger que sa cave était des plus dignes d'estime [3]. Les renseignements qui nous sont fournis sur ce point sont d'autant plus intéressants que, outre l'indication des crus chers au duc, nous retrouvons, à leur propos, le nom de certains de ses amis ou de ses correspondants, avec lesquels il échange des présents de gourmet.

Les vins les meilleurs, ceux dont les achats sont les plus réguliers, sont de provenance ecclésiastique et sont vins d'Auxerre, cru d'Irancy et surtout cru de la Chaînette. Le premier était cité déjà au XVe siècle par Eustache Deschamps; Rabelais l'a vanté et un contemporain de Choiseul nous en a parlé en ces termes : « Le vin d'Auxerre trouva des champions qui, dans le cours des deux années 1723 et 1724, publièrent trois lettres, ou plutôt trois panégyriques, où ils entreprirent de lui faire jouer un rôle.

[1] Dutens, II, 295. Il est à remarquer que Dutens parle d'une époque où Choiseul n'est plus ministre et où le train de maison devait être un peu moins large.

[2] Dufort de Cheverny, *Mémoires*, I, p. 137.

[3] Nous ne croyons pas devoir insister sur toutes les petites dépenses de la maison. Notons toutefois : « 3 fontaines de bois doublées en plomb, 705 livres »; « deux douzaines de couteaux de table, 24 livres »; « 6 paires de flambeaux de cuivre, 60 livres ».

Il est vrai que, sous le nom général d'Auxerre, ils comprenoient Irancy, les Iles, Coulanges, Chauvent, Côtes-Chaudes, La Chenette, la Falette, Migraine, Boivin, Quétard, Clérion, Chaumont, Noutelle, Chapoté, Motembrase, Saint-Nitasse et Poiri... Selon eux, c'est le vin d'Auxerre qu'on servoit à la table de Louis XV, dans le temps où fut publiée leur lettre; c'est le vin d'Auxerre que choisit Louis XIV, quand Fagon lui interdit l'usage du vin de Reims; enfin c'est du vin d'Auxerre et de ceux d'Irancy et de Coulanges que Henri IV faisoit sa boisson ordinaire et cet honneur, ajoutent-ils, a même produit dans l'Auxerrois une vieille chanson qu'on y chante :

> Auxerre est la boisson des Rois
> Heureux qui les boira tous trois[1]. »

Tels sont les vins que le « procureur des bénédictins d'Auxerre, dom Chaudot », fournit à Choiseul[2] : en

[1] Legrand d'Aussy, *Histoire de la vie privée des Français*, Paris, 1782, t. III, p. 41.

[2] Les abbés de Saint-Germain d'Auxerre étaient de puissantes gens; dès le XIVe siècle, on les voit obtenir des lettres royaux pour assigner le comte d'Auxerre devant le bailli de Sens pour défendre leur droit de haute justice à Irancy. Le prince de Conti en était abbé au XVIIe siècle et des terres nombreuses, « seigneuries et domaines », appartenaient à la communauté. Le 4 mars 1637, intervint un concordat « entre Monseigneur l'illustrissime archevêque de Sens, abbé de Saint-Germain d'Auxerre, et les religieux de la congrégation de Saint-Maur, ordre de Saint-Benoist, introduictz en ladicte abbaye ». Voilà nos bénédictins en possession de ces vignes dont les cuvées réjouiront Choiseul. Irancy fait partie des terres et domaines abandonnés aux Bénédictins par le concordat de 1637 et déjà nous voyons un Gabriel Chapotin, à Irancy, recevoir d'eux un bail pour cette terre « moyennant 750 livres, 6 feuillettes de vin par an et à charge de planter neuf milliers de chapons de vigne, la première année » (1661), bail qui lui est renouvelé le 29 août 1679.

A la date de 1765, les archives d'Auxerre nous ont fourni le détail des vignes que la Communauté fait valoir par elle-même, au total 22 arpents à Irancy et 14 aux lieux dits de la Chainette, Boivin, Quélard, Judas, et Chipote (Arch. départ. de l'Yonne, série H, 1002, 1012, 1023, 1036, 1041, 1134).

janvier 1764, deux feuillettes[1] (600 livres), dont le duc envoie l'une à Londres à M. de Stanley, le vieil adorateur de Mme du Deffand, l'ami très sûr et très respectueux de la duchesse. Elle lui écrit souvent et l'a peint « se dandinant, nasillant et se tordant le cou[2] ». Choiseul a discuté avec lui les projets de paix, en novembre 1761, à Paris, où Stanley était ministre d'Angleterre. L'autre feuillette s'en va à Vienne, chez M. de Béthiany[3]. Le prix d'achat est minime en comparaison des frais de transport, car « le nommé Pougny », chargé de porter le présent, touche « pour sa dépense de Paris à Londres, son séjour, son retour à Paris, les frais et droits des deux feuillettes, 1.218 livres 18 sous 6 deniers » et « un garçon marchand de vin, qui conduit les deux feuillettes à Londres », reçoit, « acompte sur sa dépense et déboursés, 500 livres ». M. Dietrich, de Strasbourg[4], s'est chargé de l'envoi à Vienne et

[1] En 1766 « la basse Bourgogne produit, année commune, plus de cent mille muids de vin. Le muid contient 300 pintes et est divisé en deux feuillettes, chacune de 150 pintes. Ces feuillettes sont plus grosses que celles de la haute Bourgogne et de la Champagne, dont la feuillette est le quart de la queue » (*Nouv. rech. sur la France*, Paris, 1766, I, 142).

[2] Lettre du 25 août 1767. Le Président Hénault, dans ses *Mémoires* (p. 271) rend compte en détail des négociations de Stanley et de Choiseul.

[3] Choiseul avait servi en 1747 dans l'armée de Flandre dont le maréchal de Béthiany commandait l'aile droite à la bataille de Laufeld (*Mém. de Choiseul*, édit. Calmettes, p. 40).

[1] La famille Dietrich avait à cette époque une situation importante à Strasbourg. Elle avait été anoblie par Louis XV en la personne de Jean Dietrich, qui était ammeister de la ville en 1759 et devint stekmeister honoraire le 7 février 1762. Est-ce de lui qu'il s'agit ou de son fils Frédéric, premier maire de Strasbourg en 1790, chez qui Rouget de l'Isle chanta le chant de guerre à l'armée du Rhin et qui mourut sur l'échafaud en 1793? Ce dernier semble plus désigné aux faveurs de Choiseul, car il figure dans l'almanach royal comme secrétaire général des Suisses et Grisons et commissaire du roi à la visite des mines, bouches à feu et forêts du royaume. Nous avons vu plus haut que Choiseul s'intéressait aux minéraux et ce Diétrich publia

est remboursé de 260 livres, « pour les frais de voitures, douanes, etc. qu'il a payés pour les 150 bouteilles envoyées à M. le Maréchal de Bathiany ».

Les Bénédictins feront d'autres fournitures, dont une est réglée 1.919 livres « pour solde des vins des bénédictins d'Auxerre et des vins de Chablis venus pendant l'année, pour la consommation de M. le duc ». Une autre, en novembre 1766, s'éleva à 5.148 livres [1]; puis « seize futailles à 75, soit 1.200 livres », et d'autre part « 150 bouteilles de vin première cuvée de Chainette, 150 de deuxième cuvée, 300 bouteilles première cuvée d'Irancy », le tout pour 651 livres. C'est dom Chaudot qui fournit encore 600 autres bouteilles de cet Irancy (tous frais compris 701 livres) et 600 autres encore à 580 livres.

un grand ouvrage descriptif des gîtes de minerai de France... (V. *Deux Alsaciens*, par M. Braunig (Fischbacher) et *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 20 et 30 octobre 1913).

En 1745, à la fin de la campagne d'Allemagne, Choiseul eut la jambe cassée d'un coup de pied de cheval. « Je me fis transporter à Strasbourg où je restai jusques à la fin de l'année » (*Mémoires*, Calmettes, p. 26). Peut-être ses relations avec les Dietrich datent-elles de ce séjour.

[1] « Fourniture de vins des Bénédictins, non compris celle de Chanteloup, qui a été portée en septembre, 5.148 ».

Il est bien probable qu'en dehors de ce bon prieur Chaudot, Choiseul devait avoir des attaches dans ce pays d'Auxerre. Un de ses parents, Louis de Choiseul, était « seigneur d'Irouerre » à la fin du XVIIe siècle (Arch. départ, Auxerre, E 546, 1689) et dans nos comptes figure une demoiselle de Ligny dont le duc règle les frais de baptême et qui, à n'en pas douter, est de la famille du « haut et puissant seigneur de Ligny en Auxerre », ce Ligny du Châtel où fut fondue une cloche dont le parrain était encore un Chapotin (Arch. départ., Auxerre, G 1-6). D'autre part, un Lauzun est seigneur de Saint-Fargeau et de la baronnie de Perreuse (Arch. dép., Auxerre, B 190) et nous retrouvons dans la région auxerroise un nom cher à Mme de Choiseul dans l'acte de mariage du « chevalier seigneur de Boissy, Beaufort... lieutenant-colonel de cavalerie au régiment de Villeroy, avec demoiselle Edmonde du Deffand », en 1700 (Arch. dép., Auxerre, B 290). Peut-être même la vieille et charmante femme, dont la correspondance avec la duchesse nous est si précieuse, était-elle née elle-même à Auxerre. (C'est l'avis d'un de ses biographes, Feller.)

Le vin de la Chainette est le présent habituel. C'est le cadeau que recevra, en novembre 1765, « le duc de Bedford[1] », auquel « M. Cafiéry[2] conduira jusqu'à Londres (non sans 572 livres de douanes et voitures) deux feuillettes de première cuvée, qui ont coûté 406 livres. On en enverra, en septembre 1766, à M. Dalenne[3] 150 bouteilles, qui, « avec les paniers », reviennent à 245 livres. D'autre vin blanc est fourni par un sieur « Chapotin, de Chablis[4], pour 267 livres, tout frais com-

[1] Choiseul avait été en relations avec lui lors de la signature du traité de paix signé à Fontainebleau le 3 novembre 1762, où Bedford était venu comme ambassadeur, ministre plénipotentiaire du roi d'Angleterre. « C'est le plus grand seigneur d'Angleterre ». V. dans les *Mémoires du Président Hénault* (Hachette, 1911, p. 227) et dans les *Mémoires de Besenval* (éd. Didot, 1846, p. 110) un joli récit sur leurs discussions au sujet de la paix. Choiseul, touché de la bonne grâce avec laquelle Bedford avait dépassé les concessions qui lui étaient permises, lui sauta au cou et la paix fut conclue. M. de Starenberg (dont le nom figure dans nos comptes) prit part à ces pourparlers comme ambassadeur d'Autriche (V. aussi Barbier, *Journal*, VII, p. 57).

[2] Caffieri, directeur des postes à Calais, à cette date. Il y est encore en 1771 comme directeur des douanes (Lettre de Mme du Deffand, 21 décembre 1771). Il appartenait évidemment à la famille des sculpteurs de ce nom. M. Guiffrey, dans les pages qu'il a consacrées à Charles-Marie, fils de Ch. Philippe C., le sculpteur de vaisseaux, dit qu'il était l'aîné de neuf enfants et que le sort de ses huit frères et sœurs est demeuré inconnu. Une génération auparavant, Philippe Caffieri avait onze enfants, dont neuf sont à peu près restés totalement inconnus.

[3] Dalenne ne serait-il pas le Dalenne, artiste décorateur cité plus haut (p. 287, note 4).

[4] C'est un nom fréquent dans le pays de Chablis et à Irancy. Au XVIIe siècle, l'un d'eux y est « commissionnaire en vins ». Au XVIIIe siècle, un autre est notaire, tels autres « praticiens », ou prieur, ou maître de musique. André Chapotin est, en 1711, maître d'hôtel de S. A. R. Mme la duchesse d'Orléans. Mais nous croyons retrouver, en janvier 1749, notre correspondant de Choiseul dans un Edme Chapotin, « bourgeois de Chablis », remarquable en ce qu'il est marié à Jeanne Soufflot, et il est bon de noter que le grand architecte de ce nom est né à Irancy, où il est d'ailleurs enterré. Sur la façade d'une petite maison qu'il possédait à Saint-Prix en Auxerre se

pris ». Un nommé Parizot produit un mémoire de 1.776 livres « pour 1.002 bouteilles de Clos de Vougeot ».

La cave du duc contenait encore du vin de « Mulzeaux » et il est à croire qu'elle n'était pas dépourvue du vin de la Romanée, dont le prince de Conti venait d'acheter « le climat » et qui devait sa célébrité récente à un sieur de Crossambourg, officier allemand au service de la France, marié à l'héritière de ce vignoble [1].

Tous ces vins étaient alors fort appréciés et il est curieux de lire l'appréciation d'un contemporain (1766) : « Le vin de Chablis est un vin blanc, fin, léger et d'une sève très délicate. On le compare au vin de Mulsault. Plusieurs le préfèrent même au vin de Champagne, quand il est bien choisi. Les prix des vins de la Basse-Bourgogne varient suivant la quantité et la qualité. Les premiers, tant rouges que blancs, se vendent depuis 200 jusqu'à 300 livres. Après cette tête de vin, on en trouve, année commune, depuis 60 jusqu'à 200 livres le muid... Vougeot, dont le clos appartient à l'abbaye de Citeaux, est connu par l'excellence de ses vins rouges et blancs... Le clos de Vougeot et le Chambertin sont des vins d'un goût distingué et qui ont beaucoup de réputation. Ils se vendent extrêmement cher et souvent moitié plus que les autres. Le Romanée et le Montrachet sont deux vins extrêmement bornés et, pour cette raison, les premiers et des plus recherchés de toute la Bourgogne. Ils sont communément plus chers que les vins de Clos de Vougeot et de Chambertin. Lorsque ceux-ci valent 800 livres, les autres se vendent 1.200 livres. On est encore souvent obligé, si on veut en avoir, de les retenir avant les vendanges.

« L'exportation de tous ces vins dans les pays étrangers

voient encore les deux pierres où sont sculptées les armes burlesquement parlantes qu'il s'était données : trois soufflets qui soufflent haut.

[1] *Vie privée des Français*, III, p. 7.

n'est pas ancienne; ils se consommoient, il y a un siècle, dans le pays. Des voyages faits dans toutes les provinces du royaume, en Allemagne, en Angleterre et dans toutes les parties du Nord, en ont fait connaître l'excellence. Leur prix, modique d'abord, a augmenté sensiblement, en proportion du nom qu'ils acqueroient et même des progrès de la sensualité [1]. »

Choiseul était trop intelligent pour n'être pas un gourmet éclectique et le vin de Champagne ne pouvait lui être indifférent. L'ancienne maison d'où il tirait son nom n'était-elle pas d'origine champenoise plutôt que lorraine? Et c'est « M. l'Évêque de Chaalons [2] » qui est le précieux fournisseur de « 1.780 bouteilles à 35 sous la bouteille, soit 1.365 livres, plus 20 livres 16 sous pour les 7 paniers et l'emballage ».

Ajoutons qu'un sieur Laurent lui vend « des vins de Malaga et autres vins de liqueurs » au prix de 1.333 livres, et que M. de la Mothe-Piquet reçoit 504 livres « pour une barrique de vin de Madère qu'il a envoyée à M. le duc en juillet 1764 » et M. le Chevalier de Luppé est remboursé de 880 livres « pour 346 bouteilles de vin de liqueur d'envoi de Monsieur son père [3] ».

On fait venir la bière de Londres. Elle était, à cette époque, réputée de beaucoup supérieure à celle de France, plus « vigoureuse », disait-on, et déjà courait l'expression populaire « comme de la petite bière » pour désigner « un homme sans mérite ou quelque chose qui ne fait aucune sensation [4] ».

[1] *Mémoires sur la ville de Nuits* (*Nouvelles recherches sur le France*, Paris, Hérissant fils, 1766, t. II, p. 8 et 122-133).

[2] Charles de Choiseul, frère du duc, avant d'être archevêque de Cambrai, avait été grand-vicaire de l'évêque de Chalons.

[3] Le comte de Luppé est gentilhomme de la manche, attaché à l'éducation de Monseigneur le Dauphin.

[4] *Vie privée des Français*, II, p. 313.

Un sieur Lemoyne est donc remboursé « pour frais de transport des tables et de la bière de Londres », en septembre 1763, de la somme de 628 livres 4 sous. Or ces tables ont été expédiées au mois d'août; Bertin les a payées 2.235 livres (il y en avait 9) à *Déon*, qui les a envoyées d'Angleterre. L'envoi est de valeur, mais le commissionnaire bénévole est aussi d'importance, si on restitue à son nom l'orthographe généralement admise et qu'on reconnaisse en ce correspondant du duc la fameuse chevalière d'Éon. Il ne semble guère douteux, en effet, qu'un tel envoi, fait à telle date, ne doive lui être attribué. Son rôle en Angleterre, à cette époque, d'émissaire secret de Louis XV est bien connu[1]; elle y était arrivée en 1762, comme secrétaire d'ambassade. Ses relations avec Choiseul nous sont affirmées par une dépêche du duc de Nivernais, ambassadeur du Roi auprès de Sa Majesté britannique, à M. Bertin, contrôleur général des finances à Paris, du 11 octobre 1763. Il lui recommande « avec tout l'intérêt et l'insistance possibles le sieur d'Eon de Germigny, directeur des domaines à Grenoble, fils d'un des vingt-cinq gentilshommes de la garde écossaise et sans fortune... D'ailleurs, dit-il, M. d'Éon, son cousin germain, est ici mon premier secrétaire d'ambassade et l'a déjà été deux fois à la Cour de Russie dans des circonstances critiques et bien importantes; il a aussi bien servi à l'armée comme capitaine de dragons que comme aide de camp de M. de Broglie. M. le duc et M. le comte de Choiseul l'aiment infiniment et lui veulent toute sorte de bien, ainsi que moi[2] ». D'Éon s'était trouvé en rapports certains avec Choiseul-Praslin ministre, lorsqu'il avait apporté de Versailles les préliminaires de la paix. Revenu à Londres, il y fit diplomatiquement

[1] En 1764 parut à Londres un livre curieux renfermant les lettres et documents qui l'accréditèrent comme agent de Louis XV et le récit de ses négociations.

[2] Arch. départ. d'Auxerre. E suppl. 1256 (tableau généalogique).

scandale, précisément en août-septembre 1763. Il y resta jusqu'en 1778, mais ne cessa pas ses relations avec le duc, car, dans une liste écrite de sa main, « liste des personnes à qui j'ai donné mon portrait gravé par A. Bradel à Paris en décembre 1778 », il nomme la duchesse de Choiseul [1]. Elle ne figure pas toutefois dans la liste de ses portraits « en femme ».

***

Vermouth et lait d'ânesse

Mais voici une boisson qu'il est surprenant de voir apparaître à cette date et qui sûrement était alors une nouveauté. Le fidèle ami du Chatelet [2] envoie au duc, en avril 1765, « quatre *antails* de vin de Wermuth, par l'intermédiaire de l'abbé Garsot » (672 livres), et, en juin 1766, « un *antal*, par M. Urbain, 502 livres 4 sous 8 deniers ». Ce sera l'une des curiosités de ces comptes de nous apporter un mot à peu près inconnu et de nous apprendre aussi à quelle date s'introduit en France la boisson si vulgarisée de nos jours et qui peut-être alors déjà était apéritive. Le renseignement le plus ancien qui la signalait est du 13 septembre 1784, date à laquelle fut fait au Collège de pharmacie de Paris un rapport sur « l'examen d'un vin d'Hongrie absinthé

[1] Arch. dép. d'Auxerre. Les archives d'Auxerre contiennent aussi de nombreux documents relatifs à un cousin de la chevalière, le chevalier d'Éon de Montoise, entre autres des lettres de Choiseul au prince de Conti. Cet autre Éon va à Londres en 1763. Il y est encore en 1764. Sur Éon et son rôle à Londres, voir F. Gaillarbet, *Mém. de la Chevalière d'Éon*, Paris, 1816, et de Broglie, *Le secret du roi*, C. Lévy, 1878.

[2] Il avait été ambassadeur à Londres, était en 1761 maréchal de camp. Il avait les plus grandes obligations à Choiseul, qui l'avait nommé ambassadeur à Vienne « et lui avait fait obtenir le cordon bleu et le régiment du Roi, pour ainsi dire malgré le roi qui ne l'aimait pas » (Besenval, *Mémoires*, p. 230).

nommé Wermouth [1] ». Les dictionnaires nous disent que ce vin est d'origine allemande. Le mot lui-même est bien allemand. Le bourgmestre de Berlin, en 1915, s'appelle ainsi. Il désignait autrefois uniquement l'absinthe. Un curieux pamphlet contre de Luynes (MDCXX) est intitulé : Les admirables propriétés de l'absinthe, nommée des Espagnols *alzona*, des Italiens *assentio*, des Allemans *wermût* et des François *l'herbe de l'aluyne* ». Notre note précise l'origine viennoise du vin de Vermouth et, d'autre part, nous savons que du Chatelet était à Vienne à la date de l'expédition faite à Choiseul. Nous voyons, d'ailleurs, dans nos comptes : « une boete d'or envoyée à M. le comte du Chatelet à Vienne », qui montre comment Choiseul le récompensa, sans doute pour ses bons offices en cette circonstance. Les dictionnaires ignorent le mot antal [2], sauf toutefois celui de Boiste : « antal, s. m., mesure allemande, 72 pintes » (*Dict. univ.*, 13e édition, 1851). Le *Nouveau dictionnaire complet à l'usage des Allemands et des Français*, de l'abbé Morin et Hölder, sans le faire figurer dans la partie française, indique dans la partie allemande que l'antal ou antale, mesure de vin en Hongrie, est d'environ 72 pintes de Paris.

Sans doute, tous ces vins avaient besoin d'un correctif, car il est une boisson dont M. de Choiseul fait grand usage : c'est le lait d'ânesse, très à la mode, d'ailleurs, à cette époque. « Je fais gras, écrivait Mme de Pompadour, à cause du lait d'ânesse que je prends depuis quatre mois [3]. »

[1] Je dois des remerciements au savant linguiste M. A. Thomas, de qui je tiens ce renseignement et qui le tenait lui-même, m'écrit-il, de l'érudit et obligeant bibliothécaire de l'École supérieure de pharmacie de Paris, M. le Dr P. Dervaux.

[2] Le *Nouveau Larousse illustré* le signale.

[3] Lettre à Mme de Lutzelbourg, 6 mai 1759 (édit. Poulet-Malassis, Paris, 1878, p. 116). Elle cherchait ainsi sans doute à adoucir « sa peau jaune et truitée », que lui reproche la fameuse chanson attribuée à Maurepas.

Sa fille Alexandrine, à laquelle ce régime était imposé, en périt d'indigestion, au dire de d'Argenson[1]. Mme d'Épinay, dans ses mémoires, nous a tenus au courant de sa cure de lait d'ânesse. La duchesse de Choiseul en boit aussi, — pour 50 livres, au mois de mai 1763. La laitière est Mme Baince : sa fourniture, même pendant les villégiatures, s'accroît chaque année et passe de 188 livres à 423, puis à 650 livres en 1766. C'est que le duc en fait maintenant une consommation régulière, qui lui coûte jusqu'à 116 livres 10 sous en un mois et « 200 livres du 1er mars au 30 may 1764 », — même 223 livres 10 sous « pendant le voyage à Compiègne ». Il n'est pas sans souffrir « de quelques petits calculs dans la vessie et dans l'urètre[2] »; son tempérament bilieux, qui l'oblige à de fréquentes saignées et à boire de l'eau de Vichy[3], l'ont, non moins que ses accès de néphrétique[4], fait condamner à ce régime lacté tout spécial. Si bien que, pour assurer le service de Mme Baince, dont on payait les déplacements, on loue « une chambre pour l'ânière à Paris », en 1766.

[1] « On a ouvert Mlle Alexandrine et les chirurgiens ont attesté qu'il n'y avait aucune trace de poison... Elle prenait le lait d'ânesse; on prétend que ce lait a mal passé; on cite la mort de l'avocat Lenormand, à qui on a trouvé dans le ventre un fromage de lait pétrifié » (D'Argenson, *Mémoires*, IV, 137).

[2] Lettre de Choiseul à Voltaire, mars 1768. (*Choiseul et Voltaire*, par P. Calmettes, p. 222.)

[3] Lettre de la Noue à Fontette, 25 sept. 1766 (citée par H. Carré, *La Chalotais et le duc d'Aiguillon*).

[4] Lettres de Mme de Choiseul, t. I, p. 15 et 13 juin 1768. Choiseul ignorait sans doute le curieux remède contre la néphrétique que fournit la *Correspondance de la marquise de Balleroy* (t. I, p. 44). « Ce n'est qu'un demi-septier de vin blanc dans lequel on fait infuser une certaine dose de saxifrage pulvérisée; l'étymologie de ce simple vous instruira de sa vertu, qui est de briser les roches, à plus forte raison de petits grains de sable. Ce n'est pas tout : son efficace dépend en partie de la régularité : ce remède ne se doit prendre qu'une fois par mois, mais ce doit être précisément le 28 de la lune. »

Disons à ce propos que les chirurgiens ordinaires de Choiseul sont Loustonnau[1] et Trassard[2], à Paris, qui reçoivent un salaire annuel, l'un de 400 livres, l'autre de 399.

Le médecin ordinaire du duc est Odirat ou Audirat[3], dont la rémunération est d'égale somme. L'« apoticaire » à Paris est la veuve Puyo; il en est d'autres, à gages réguliers, à Compiègne et à Versailles.

***

Dépenses extraordinaires. Villégiatures

Parmi les dépenses extraordinaires, celles que motivent les villégiatures sont naturellement les plus importantes.

Selon que la Cour se transporte dans le courant de l'année dans telle ou telle résidence royale, Choiseul s'y rend présenter ses devoirs, comme il convient, et continue à y traiter les affaires de l'État. Nos comptes signalent « les petits voyages » : ce sont ceux durant lesquels le roi ne fait qu'un court séjour dans ses maisons de plaisance, à Choisy, Crécy, Saint-Hubert. Mais Compiègne et Fontainebleau et même Marly sont des « grands voyages ». On y séjourne, on s'y établit à grands frais, on y reçoit; toute la vie luxueuse de Paris s'y continue, accrue de fêtes qu'occasionne la chasse. C'est un prétexte à réceptions fastueuses[4].

[1] Loustonneau, chirurgien du Roi, et Loustonneau fils, chirurgien de Madame à Versailles et des Enfants de France (*Almanach royal*, 1766).

[2] Ne figure pas à l'*Almanach royal.* Serait-ce un Trassard, apothicaire rue Vieille du Temple en 1765?

[3] M. Audirat de l'Université de Montpellier, médecin ordinaire de Mme la Dauphine et de la Maison royale de Saint-Cyr et de la Vennerie (*Almanach royal*, 1764-1765).

[4] Les voyages des petits châteaux comme Choisy, la Muette, Bellevue, Croissy, Trianon, remplissaient tout l'intervalle des grands déplacements de Compiègne, Fontainebleau et Marly, à cause de la passion du roi pour la chasse (*Mém. du duc de Crouy*, p. 125).

Le déplacement à Marly n'apparaît dans les registres de Bertin qu'en 1763 avec un mémoire de Gibert, « pour robes qu'il a fourni à Mme la duchesse à Marly, 2.449 livres » et celui de la couturière s'élevant à 816 livres « pour façon et garnitures », et, en 1765, en mai, l'habile tapissier Dufresne ne manque pas de s'y employer aux préparatifs du logement. On transporte des meubles, on répare l'hôtel. On y loue la « maison de Meunier » pour 1.188 livres. Dans les « petits voyages, si le sieur Brochois y donne à loyer son écurie et ses remises, une partie de l'équipage loge « chez la jardinière de M. Mabille », qui reçoit pour cette hospitalité 48 livres.

En août 1764, le duc va faire sa cour au roi au château de Choisy. Bertin lui remet à cette occasion une somme de 2.400 livres. C'est durant un séjour à Choisy que la Pompadour fut prise du mal qui l'emporta.

Fréquemment et surtout en janvier-février, Choiseul se rend à Versailles [1]. Il y loge à « l'hôtel de la Marine [2] avec

« Le 14 juillet nous partîmes pour Compiègne où était la Cour... il y avait beaucoup de monde ... on ne parlait que de dîners et de soupers. Le roi chassait beaucoup et, loin d'y rien retrancher, on augmentait les écuries, qui étaient dans leur plus grand faste. M. le Premier me dit qu'il avait à la petite écurie 870 chevaux, dont moitié de carrosse et moitié de selle; tout cela était bien occupé, la famille royale étant nombreuse et allant deux fois par semaine dans la forêt. Mme de Pompadour était peu visible et continuait à tout mener avec le duc de Choiseul et la duchesse de Gramont et le duc de Praslin. » Duc de Crouy, id., p. 185.

« Le roi revint le 21 août : le voyage avait été très brillant malgré les malheurs publics » (Id., *ibid.*).

[1] « Le 28 juin (1763) j'allai à Versailles : le Roi n'y était que par moments; car pour le secouer, malgré le besoin des économies, on ne diminuait rien des voyages qui ne finissaient de se succéder » (*Mém. du duc de Crouy*, p. 185).

« Le roi n'est pas trois jours à Versailles dans la semaine. Il se dissipe en chassant, par des voyages à Saint-Hubert, à Choisy ou à Bellevue. Il y a ordinairement 3 dames et 17 ou 20 seigneurs de ces voyages » (Barbier, *Journal*, VII, p. 259).

[2] Actuellement la bibliothèque de la ville.

de nombreux valets de chambre, femmes de charge, piqueurs et cuisiniers. Il y loue à l'année trois remises, qu'il décore avec « 96 aunes de treillis » (908 livres). Les rideaux de l'antichambre sont renouvelés et coûtent 314 livres. C'est toujours Dufresne le grand décorateur. Fol a fourni pour la chambre à coucher de la Duchesse une pendule, sur laquelle il reçoit en 1766 un acompte de 1.800 livres. Le Dreux a fourni le meuble de la chambre à coucher et Dufresne une bergère. Le meuble de M. le duc a été fait par le tapissier Saugrain; Quénot, ébéniste, a fourni les tables et Saugrain de la siamoise (3.322 livres). Gruel a collaboré à la décoration et Héricourt aussi avec une table à écrire et deux commodes.

Quant à l'appartement de Mme d'Amblimont, les meubles en sont loués par Taffier. Deux chambres ont été « meublées » par Le Dreux avec du camelot, « de la cotonnade pour les rideaux », de « la toile de coutil » et deux couvertures (1.200 livres).

Vilbar, horloger, reçoit 225 livres « pour l'entretien des pendules tant à Versailles qu'aux voyages » et 72 livres spécialement « pour l'entretien de la pendule du bureau de M. le duc à Versailles ».

La fourniture de linge à Versailles rapporte à Gruel, en une année, 4.216 livres. Darant est l'arquebusier de Choiseul.

La veuve Jacquin, charronne à Versailles, fait les réparations régulières. Leprieur et Cologne sont les faïenciers habituels. Il y a un « apoticaire » spécial à Versailles et une garde-malade attitrée, qui semble avoir fort à faire pour veiller les domestiques alités. Dans une même année, Bourin, Cadet, Baptiste, Gailliandre, Lamarche, Mathieu, Laroche et Durand ont recours à ses soins. François même meurt et le duc fera une pension à sa veuve. Cette garde touche 4 livres par jour.

Flamand est le portier de l'hôtel et, durant les voyages

à Fontainebleau, un invalide garde le logis et reçoit pour ses soins 78 livres en 1764 et 210 en 1766.

Le séjour à Compiègne est agréable, surtout pour un chasseur; « la Cour y est plus ramassée, plus unie, se donnant un air de campagne; il s'y rencontre moins de monde pétulant [1] ». Le duc s'y rend parfois de Paris, parfois du Bourget, avec les chevaux de poste de Bonnard, qui transporte aussi le nombreux personnel domestique. Saint-Jean est le principal laquais, avec le pauvre Braillard, qui tombe malade, mais est si bien soigné par la portière qu'elle reçoit du duc un lit en présent. Parfois le duc se rend à Soissons et de là vient à Compiègne. La France conduit les chevaux de poste et le voyage coûte 272 livres. On loue des écuries chez le sieur Mouton. Mme de Choiseul emploie les chevaux de poste de Dyon et de Durand. Un voyage pour ses deux berlines revient à 325 livres.

Quant à M. Bertin, il retourne à Paris au moins deux fois par mois et ses voyages sont fort coûteux.

Dufresne a démeublé Fontainebleau et remeublé les hôtels de Compiègne. La voiture pour les meubles d'un de ces voyages coûte 1.293 livres, en 1763. Pour tendre les meubles, les frais de journées d'ouvriers s'élèvent à 1.094 livres; il y dresse une grande tente (1.381 livres) [2].

Héricourt, ébéniste, décore les appartements, met un pied doré et une toilette dans celui de Mme de Beauvau. En août 1763, le supplément de dépense « meubles pour Compiègne » est de 61.192 livres; un mémoire de Ledreux,

[1] Duc de Crouy, *Mémoires*, p. 99.

5 juillet 1763 : « Le roi est parti le matin pour Compiègne. Il n'y avoit point été depuis la guerre. C'est un voyage de six semaines. Le 6, la reine et toute la famille royale sont parties; tous les ministres et les bureaux marchent. Il y avoit longtemps que ce voyage n'avoit eu lieu » (Barbier, *Journal*, VIII, 89).

[2] Mémoire de Dufresne « pour ses voyages de poste à Chanteloup, à Fontainebleau, à Compiègne et l'ameublement de Compiègne, 2.021 livres 17 sous », sept. 1766.

marchand à Paris, pour « fournitures de laine, crins, plumes, couvertures de lits, toille de coton pour rideaux, siamoise pour housses de lits, sangles... déduction faite des marchandises qui lui ont été rendues et réduction sur les prix », atteint 24.384 livres. Chacun met la main à l'ouvrage : les faïenciers Cologne et Leprieur, le marchand de taffetas Barbié; Datin pour les toiles et coutils; Soiron, tourneur, Le Mers « chauderonnier », Denis et Bernard, charrons; Leprince, faïencier à Versailles, tous travaillent à rendre le logis digne de ses hôtes.

Chacun reçoit ensuite bonne paie ou gratifications, le concierge Berthoud et les deux portiers surtout, de même que les ouvriers du château et les « tambours de la ville ». Et si, « pour les messes de Mme la duchesse », il n'est payé que 27 livres, les « religieuses où M. le duc entendoit la messe » en reçoivent 96 — et les Cordeliers 30 livres « pour les messes et le frère » — et la loueuse de chaises 24 livres. De tous ces menus frais, ajoutés aux grosses dépenses, nous ne serons pas surpris de voir le total figurer dans le compte particulier de M. de la Borde; nous pouvons nous rendre compte des charges qu'imposait à Choiseul le séjour à Compiègne. En septembre 1763, le banquier paie « sur un mandement de M. le duc, pour dépenses extraordinaires du voyage à Compiègne, 65.992 livres ».

Le séjour du Roi à Fontainebleau était chaque année assez long, régulier et avait lieu en automne. Le duc y continuait près de Louis XV ses fonctions ministérielles. « C'est là, dit un contemporain, qu'on décide sur la paix ou sur la guerre; c'est là qu'on forme les états de dépense pour l'année suivante, conséquemment qu'on arrête les moyens d'avoir de l'argent [1]. »

Chaque année donc, en octobre et novembre [2], Choiseul

[1] *L'espion anglais*, IV, p. 237.

[2] Le 4 octobre 1762 : « le roi est parti pour Fontainebleau. C'est cette année un grand voyage de six semaines. La reine et toute la

prend part à ce second « grand voyage ». Il s'y rend de Villejuif avec les chevaux de poste de Bonnard. Le prix du transport est de 163 livres, ou 178, quand il est seul. Mais, en 1763, le voyage comporte 6 voitures pour aller et 4 pour revenir, soit 608 livres. Pour les chevaux de Mme la duchesse la somme n'est que de 85 livres. Le fidèle Le Roy, qui dirige tout, emploie, le 30 octobre et le 1er novembre 1764, 17 chevaux en allant de Paris à Fontainebleau et 8 en revenant. Laquais et porteurs voyagent à part, les femmes de chambre en berline. Picot, concierge du château et de « la cour du cheval blanc », reçoit tout le monde : 12 louis de gratification le récompenseront — et 12 livres à son garçon; en janvier 1766, il recevra même 300 livres « regratification » et les ouvriers du château 108 livres. Le duc loue à l'année (600 livres) l'hôtel de Breteuil, où Pady, concierge, reçoit 150 livres de pourboire. « L'hôtel de Savoie » loge aussi du personnel. Les chevaux sont répartis dans les écuries de l'hôtel et dans une autre, louée « à la pourvoirie de la Reyne ».

Tout a été préparé par les soins de Beauvais qui, sous la conduite de Cassé, a transporté de Compiègne à Fontainebleau et rapportera les meubles que Dufresne a fait détendre à Compiègne [1] »; il y a employé 6 voitures pour aller et 4 pour revenir (600 livres).

On a soigneusement mis l'hôtel en état pour la réception.

famille royale sont de ce voyage, les ministres et les bureaux comme cela était ci-devant. Il y a un grand monde. M. le duc de Bedford, ministre plénipotentiaire d'Angleterre, y a un hôtel. Il y a trois fois semaine comédie française ou italienne». — 4 octobre 1763 : « L'ambassadeur de Venise aura son audience de congé à Versailles... L'après-midi, le roi ira coucher à Choisy et le mercredi il partira pour Fontainebleau, dont le voyage sera de six semaines... On y prépare de grandes fêtes » (Barbier, *Journal*, VII, 57 et 106).

[1] « A Dufresne, tapissier, pour avoir fait détendre les meubles de Compiègne et ses voyages de poste 448 livres ». Au même « pour les voyages qu'il a faits à Fontainebleau et à Compiègne pour tendre les meubles et journées d'ouvriers 1.094 livres. »

Basse, le serrurier, a placé des fiches au parevent et réparé les poulies de la grande lanterne; Aubineau a fourni d'autres lanternes; Paradis, Leprieur et Bailly, de la faïencerie; Cherruel, des « chaises de garde-robe à 40 livres » et une table de toilette pour Mme de Gramont. Tardif a vendu des sangles; Lucas, des chaises; Girard, « un miroir de toilette » et des « chaises à vases »; Sartin, 10 paires de feux de fer » (90 livres) et Lucas « 6 grosses chaînes au prix de 508 livres ». Lefevre, horloger, a vendu 1.080 livres une pendule.

Chaque année, le tapissier Héricourt ajoute des tables de jeu, des armoires, des commodes, des consoles et des écrans. En 1763, Godin emploie 60 aunes de toile à tendre la salle à manger (378 livres); le cabinet de Mme la duchesse et l'appartement de M. d'Alby [1] sont tendus d'indienne fournie par M. Isse (540 livres).

La chambre de M. de Courten [2] est en damas d'Abbeville, ainsi que l'antichambre de Mme de Stainville. Les chambres des officiers sont tendues de bergame et les rideaux sont en toile. Le cabinet du duc a des rideaux de taffetas cramoisi et, comme nous l'avons vu déjà, les portes de l'appartement de Mme de Stainville sont matelassées par les soins du tapissier, qui a garni la niche du singe. Car le singe est de tous les déplacements : c'est un compagnon dont on ne saurait se passer. Il est de mode d'en avoir près de soi; celui du duc d'Évreux est connu et Mme de Pompadour légua, comme on le sait, son sapajou Nicolet à Buffon. Nos comptes nous apprennent que le menuisier Derondelle a construit, en février 1765, pour 28 livres, la cage du siège de Mme de Choiseul. « Michaux, pour avoir fait porter la cage du singe à Marly et reporter à Versailles », a reçu

[1] Ou M. de Cambrai ; c'est le frère de Choiseul. (Voir p. 314.)

[2] Lieutenant-général, grand-croix de Saint-Louis (1757). « Le chevalier de Courten, officier suisse, homme d'esprit » (*Mémoires de Mme du Hausset*, p. 59).

9 livres et « le ferblantier de Compiègne, pour la cage du singe », 40 livres. Enfin notons un mémoire du garçon du suisse de Versailles, pour la nourriture des singes pendant le voyage, 24 livres.

On se chauffe avec le bois du marchand Prudhon, qui vend « une corde et 26 margottins, 33 livres ». En un mois on en brûle pour 1.500 livres. Il n'est pas jusqu'au « batelier de Valvin » qui ne reçoive sa rétribution pour les promenades de la duchesse. Les femmes de chambre de Madame ont leur divertissement. Beaugrand, directeur de la comédie à Fontainebleau, reçoit « pour la loge qu'elles ont occupée, 600 livres ». Le duc et la duchesse fréquentent l'opéra et laissent au garçon de leur loge 24 livres.

Un court déplacement à Fontainebleau, en 1763, revient à plus de 30.000 livres.

***

La chasse

La chasse coûte fort cher à Choiseul. Son garde-chasse, Collet, touche mensuellement 621 livres « pour les chasses de M. le duc ». Gennevilliers est le rendez-vous principal. Le pied-à-terre est vaste. Le jardin, entouré d'une grille, a deux grandes avenues, où Sauvé, le concierge, fait « faucher, faner [1], boteler, voiturer le foin, peindre les cuvettes du jardin, creuser et entretenir l'abreuvoir, installer une glacière [2], la faire remplir en 1764 et 1765 par des « gens de journées ».

[1] Les gens qui fauchent et fanent le foin des deux avenues touchent 21 livres.

[2] Mémoire de Sauvé, concierge, pour avoir fait remplir la glacière, 297 livres. Autre mémoire pour les gens de journées.

Ces glacières n'étaient pas encore très communes en France. Un contemporain de Choiseul cite à ce propos un passage curieux d'un écrivain du XVIe siècle, Bellon (*Observations sur les singularités et choses remarquables trouvées en Grèce, en Judée*, etc... ann. 1553) : « Les Turcs ont des caves voûtées, ou couvertes en terrasse et bâties

Non loin de la maison du maître se trouve une ferme, que l'on agrandit en louant, en août 1764 « à Retrou 3 arpents de prez » (70 livres) et en achetant à Cormier pour 160 livres une prairie, qu'on lui paie par acomptes de 40 livres.

Rien ne nous échappe des comptes de la ferme, depuis les 4 seaux ferrés pour le puits (24 livres), les 5 paires d'arrosoirs (180 livres), les « ciseaux et le croissant », la charrette aux provisions (150 livres), les plants d'artichauts, 85 voitures de fumier à 350 livres et jusqu'à « la capitation du concierge » payée 4 livres au collecteur.

Le jardinier est d'abord Dumesnil, aux gages de 1.500 liv. par an. Il s'en va à Versailles et est remplacé, en 1764, par Le Camus, qui touche 2.000 livres. A cette époque, arrivent à la ferme 6 vaches achetées 1.000 livres, en Normandie : leur voyage a coûté 78 livres; une servante les a accompagnées. Marguerite les soignera si bien, « avec la fille qui lui aide », qu'elle recevra, en février 1765, 96 livres de gratification.

Jacqmont remplacera Sauvé en juillet 1765. Sauvé et Bernières s'en iront à Chanteloup, Sauvé monté sur un cheval dont le loyer pour cette route coûte 56 livres. Déjà des hommes venus de Chanteloup ont amené de Versailles des chevaux et des vaches et ont reçu, pour leur dépense pendant le chemin, celle des chevaux et des vaches, 243 liv., dont ils rendront compte à M. Ribot [1].

au Nord, à l'abri d'un mur ou de quelque colline. Dès qu'il y a sur la terre de la neige ou de la glace, ils enlèvent une certaine quantité de l'une et de l'autre, la portent dans la glacière et y font avec la glacière une sorte de maçonnerie dont la neige remplit les vides et à laquelle elle sert de ciment ». Et Le Grand d'Aussy ajoute : « Comme nos glacières d'aujourd'hui (1782) sont les mêmes que celles des Turcs et que nous les remplissons à peu près de la même manière, il est probable que c'est à eux que nous devons les nôtres... Ce ne fut qu'à la fin du XVIe siècle que les Français connurent l'art de boire frais » (*Histoire de la vie privée des Français*, III, p. 200).

[1] Choiseul « avait eu un diplôme de Suisse pour faire venir soixante vaches et deux taureaux » (Cheverny, *Mémoires*, I, p. 418).

La chasse et sa préparation sont sous la direction de M. de la Chapelle, qui fait des avances pour 3 chiens (207 livres), pour la bénédiction de la cloche de Gennevilliers 672 livres et, « pour le pain béni, 72 livres ». Il a sous ses ordres trois personnes, qui touchent chacune 400 livres de gages. Il paie les rabatteurs. Cormier entretient le gibier et le renouvelle; il assure la chasse prochaine, achète certain jour 47 perdrix « qu'il a payées à 3 livres pièce ». Bailly, treillageur, construit une cage pour elles. Le vannier fournit des paniers pour les poules qui couvent des œufs de perdrix. Viard, menuisier, fabrique « 30 caisses pour élever les perdrix » et Leblanc fournit « seize toises de caisses vernies » (600 livres). 34 poules couveuses ont coûté 68 livres; on en achète 21 autres, qui ne sont pas de trop, pour les « 1.200 œufs de perdrix achetés à M. Coutant » et remboursés 300 livres à M. de la Chapelle. En juillet 1764, la nourriture des perdreaux coûte 110 livres.

Bulot, auquel M. de la Chapelle a fait faire « un fusil neuf à deux coups » (120 livres), tue du gibier qu'on envoie à Paris[1]. Pour 340 pièces de gibier, en mars 1764, il reçoit 68 livres; en mai 1765, pour 400 pièces, 80 livres. Il reçoit, d'autre part, 27 livres « pour les nids conservés », et 164 livres « pour le tirage depuis le 1er août 1765 jusqu'au 1er may 1766, suivant l'état approuvé de M. de la Chapelle ». Cormier et Leclerc reçoivent à ce titre 51 et 61 livres. En 1766, on prend à gages « deux chasseurs ».

Quant à Decoings, « garde sans gages », c'est lui qui nourrit les bêtes, y compris le gibier. Il achète le fourrage, la vesce pour les pigeons, le froment pour les perdrix, l'orge pour le gibier, le son pour les cochons, le fourrage et la paille pour les vaches et cinq chevaux. En avril 1764, six vaches achetées en Normandie 1.000 livres « coûtent, pour les faire venir à Gennevilliers, 78 livres ».

[1] « Donné aux gardes, qui ont apporté un marcassin et 7 lapereaux, 120 livres » (juillet 1763).

La nourriture du gibier pour un mois coûte 157 livres 6 sous 8 deniers.

Tous s'emploient à la destruction des bêtes puantes. Cormier et Leclerc ont acheté 8 pièges et, sur mémoires approuvés par M. de la Chapelle, ils touchent des primes : en janvier 1765 « pour bêtes puantes depuis que le duc a acheté la Capitainerie : 401 livres »; je relève jusqu'à 1.225 livres de primes accordées dans les quatre années.

Leclerc s'occupe des chiens : leur nourriture coûte, pour Lindor et Irfaix, du 1er octobre au 1er avril, 72 livres. Le troisième chien s'appelle Favori. Lindor a été célébré par l'abbé Barthélemy dans une lettre à sa vieille amie, Mme du Deffand : « Vous ne connaissez pas Lindor? C'est un des chiens du grand-papa; il est blanc comme un cygne, doux comme un mouton, bête comme une huître, mais tout le monde l'aime à la folie. On le porte en manchon, en aumusse; on lui met un bonnet sur la tête, un linge sur le corps. Le voilà malade, il ne bouge pas et n'a que l'inquiétude de sa maladie. Enfin chacun s'intéresse à Lindor, parce qu'il n'a que de la candeur et de la vérité [1]. »

C'est en 1766 surtout que la chasse est en bel état et que Choiseul peut en jouir. Il y vient avec M. de Biron [2], accompagné de deux gardes de Montrouge ; c'est Cormier qui soigne les chevaux. M. de la Chapelle a loué des rabatteurs, achète des « laisses pour les chiens de M. le duc », paye « des guenards et divers particuliers »; un « messier » garde les avenues; un sergent et 36 soldats suisses montent la garde. Parfois ces soldats suisses sont « détachés » pendant un certain temps à Gennevilliers. Tel jour, leur nourriture et celle des « batteliers » coûte 205 livres à Gennevilliers et 90 à Asnières. En février 1766, les Suisses gardent

[1] 25 septembre 1771.

[2] « Le roi me fit duc... et, pour ne prendre ni le nom de mon père, ni de mes oncles, on m'appelle le duc de Lauzun » (*Mém. de Lauzun*, p. 39).

la rivière pendant la gelée, y restent « 96 journées à 20 sous par jour, indépendamment de leur nourriture, 105 livres ». Le tambour-major des Gardes suisses reçoit 60 livres « pour la chamade du mois de mai » et autant pour « la chamade de Saint-Louis ».

Gennevilliers coûte personnellement au duc. Nous avons tout le détail de la dépense, parce qu'elle lui incombe tout entière. Mais la duchesse, qui avait hérité cette propriété de son père, le comte du Châtel, y vient parfois et nous le savons par la note que voici : « Payé au bacq d'Asnières pour les différens voyages que Madame la duchesse a faits à Gennevilliers 96 livres ». Mme du Deffand parle à plusieurs reprises de cette maison de campagne [1]; elle y va souper avec le grand-papa et la grand'maman.

La dépense totale de cette propriété, de juin 1763 à novembre 1766, s'élève à 40.000 livres environ. Mais Choiseul possède une autre chasse à Villejuif. Son fidèle Collet en a la surveillance. On y nourrit 4 chiens du duc (576 livres par an) et un filleul de Choiseul y est élevé, auquel il faut remettre régulièrement des gratifications. Les frais divers, gages des gardes, leur nourriture et leur entretien s'élèvent en 1763 à 2.500 livres environ et diminuent les années suivantes. Sans doute, Gennevilliers et Chanteloup, étant plus spécialement aménagés, attirent davantage les chasseurs.

Le duc, propriétaire de la terre d'Amboise depuis 1761 (en échange du marquisat de Pompadour, qu'il avait acheté à La Borde) [2], y avait adjoint, en 1763, Chanteloup, et Louis XV avait érigé ce domaine en duché pairie [3]. « C'étoit,

[1] Dans ses lettres à Horace Walpole, 1770.

[2] Mme de Pompadour l'avait reçu de Louis XV et vendu à La Borde.

[3] Le château était construit sur l'emplacement de celui de Mme des Ursins. On peut voir au musée de Tours deux beaux dessins de P. Lenfant : Vue de la façade arrière de Chanteloup prise en avant des portes de l'avenue d'Espagne (inventaire 1794) et Vue de la ville

dit un contemporain, un château magnifique, situé sur les bords de la Loire; le duc de Choiseul y avoit trouvé beaucoup à faire et s'étoit occupé avec le plus grand succès à améliorer sa retraite et à l'embellir; il avoit des abords superbes, des jardins, des prairies artificielles et une pièce d'eau d'un demi-mille, d'où l'on voyoit sept allées à perte de vue, qui percent la forêt d'Amboise adossée au jardin . . . lieu délicieux où se trouvoit l'établissement le plus complet et le plus magnifique que j'aie vu chez un grand seigneur de l'Europe [1] ». Mme de Choiseul, qui n'aimait point les « climats de la Cour », en faisait sa résidence de prédilection, s'y venant reposer dès la belle saison, longtemps, à sa guise, y prenant l'exercice très nécessaire à sa santé [2], en dehors de toute étiquette et dans une société d'amis choisis, car les quatorze heures de route [3] qui séparent Chanteloup de Paris suffisaient à éloigner les importuns dont la foule embarrasse Versailles, aussi bien que Compiègne ou Fontainebleau.

Le duc y vient, mais séjourne peu [4]. Il arrive en poste, passe parfois la barque à « Veyret » [5]. Lesueur, Ribot,

et du château d'Amboise, prise au bout des ponts, avec, dans le fond, le château de Chanteloup, avant la construction de la pagode (inventaire 1794). Cette pagode, élevée par Choiseul en l'honneur de ses amis d'exil et restaurée récemment, est le seul souvenir qui demeure de cette admirable propriété. Le duc la vendit 4 millions, pour payer une part de ses dettes, au duc de Penthièvre; confisquée et vendue par la Révolution, elle fut dépecée en 1823.

[1] Dutens, *Journal d'un voyageur qui se repose*, Paris, 1817, t. II, p. 99.

[2] Lettre de l'abbé Barthélemy, 15 juin 1768.

[3] « Nous avons mis quatorze heures précises à faire la route » (Lettre de Mme du Deffand, 30 avril 1769).

[4] « Mai 1763. Le roi est parti pour Saint-Hubert. M. le duc de Choiseul a profité de ce dernier voyage pour aller faire un tour à sa nouvelle acquisition de Chanteloup » (Barbier, *Journal*, VII, p. 71).

[5] Veretz, sur le Cher, au-dessus de Tours. C'est là que se trouvait la terre du duc d'Aiguillon.

l'accompagnent. Saint-Jean et Josse y conduisent quatre chevaux de selle. Six musiciens font le voyage et reçoivent 576 livres. Barbot, le pâtissier, pour sa route à cheval et sa gratification, touche 132 livres. Les cochers et les palefreniers font « le voyage avec Mme la duchesse et le duc, à raison de 20 sous par jour de gratification pendant la route, soit 120 livres ». M. Bertin s'y rend en toutes saisons; un seul de ses voyages coûte 315 livres de chevaux de poste. De là, le duc va, certain jour de septembre 1766, jusqu'à Saumur [1], en compagnie de MM. de Laponce [2] et de Perceval, capitaine des chasses. C'est M. de Perceval qui renouvelle le gibier, achète les faisans [3]. L'abbé Barthélemy a tracé de lui cette jolie silhouette : « Nous avions à notre tête M. de Perceval, capitaine des chasses, qui a été longtemps de celles du roi en qualité de garde du corps. Il avait

[1] C'est en effet à cette date que Choiseul alla inspecter le corps des carabiniers de Saumur et ordonna la construction d'un grand manège couvert qui fut achevé en 1767, date à laquelle l'école d'équitation de la Flèche fut transférée à Saumur. Il y avait eu dans cette ville, dès le XVe siècle, une sorte d'académie d'équitation, assez restreinte, qui avait disparu au XVIIe siècle. Ce n'est qu'en 1769 que fut construit le quartier de cavalerie de Saumur (C. Port, *Dict. de M.-et-L.*).

[2] C'est un officier au service de Choiseul. Un mandat de 24.000 livres est payé à M. de Laponce, le 2 septembre 1766, sans explication. En 1764, figure à l'*Almanach royal* un commissaire ordinaire des guerres à Versailles qui porte ce nom. Nous trouvons un M. de la Ponce, payant cods et ventes pour maisons, bois, etc... à Vallières (Arch. dép. de Tours G. 463). C'est donc un de ses voisins de Chanteloup. Même dans la disgrâce de Choiseul il restera un serviteur dévoué. Il reçoit des livres d'Angleterre pour la duchesse, lui transmet des lettres, ainsi qu'à l'abbé Barthélemy, de la vieille Mme du Deffand. Il reste toutefois en service, sous le règne de la Dubarry. « Comment a-t-on conservé La Ponce? Je le plains d'être admis à une telle besogne » (*Corresp. de* Mme *du Deffand*, 3 fév. 1769, 9 avril, 27 oct. 1771, 30 janv., 2 juillet 1772, 8 sept. 1775, 30 janv. 1776).

[3] « Donné à M. de Perceval, pour payer l'homme qui a livré les faisans, 48 livres »; — « pour un filet qu'il a emporté à Chanteloup, 40 livres; — « pour deux paniers pour emporter les faisans, 36 livres » (mars 1763).

un petit surtout de taffetas couleur de rose et un grand cheval qui de temps en temps s'arrêtoit et tournoit cinq ou six fois sur lui-même [1]. » « C'était, dit Mme de Choiseul, un gros homme ventru, qui a été garde du corps, qui est actuellement capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, capitaine des gardes du gouvernement, capitaine des chasses de M. de Choiseul, capitaine enfin de toutes les capitaineries du monde, de plus grand prévôt de maréchaussée et maire d'Amboise, tout bouffi de ses titres et fort gros seigneur, comme vous voyez, mais cependant mon serviteur [2]... » Quand Choiseul vient chasser, il y a belle réunion. Il paie 255 livres « les chevaux poste » qui le conduisent « du Bourget à la Croix (de Bléré près d'Amboise) et de la Croix à Paris ». Les 3, 5, 8 mai 1763, par exemple, les musiciens sont amenés au château; les Suisses montent la garde; le marquis d'Ecquivilly [3], qui était de la vénerie du roi et vivait beaucoup avec lui, y vient chasser; en retour, il fait porter du sanglier à Choiseul par ses piqueurs. Chevreuils et sangliers abondent dans la forêt; le duc et sa femme mènent la chasse. Ses gardes lui apportent à Paris des marcassins et des lapereaux. Choiseul, qui n'est resté à Chanteloup que quelques jours, paie à Ribot pour sa dépense, en mai 1763, 4.336 livres, « sur quoi Mme la duchesse a remis à Ribot 2.047 livres ». Les frais « pour la bouche » s'élèvent en un mois (juillet 1766) à 4.994 livres. En mars 1764, on y boit, rien qu'en Iranzy et

[1] Lettre du 7 juin 1771.

[2] Lettre à Mme du Deffand, sans date (du Chatelier).

[3] Augustin-Vincent Hennequin, marquis d'Ecquivilly, capitaine du vautrait : « un homme qui est quelque chose pour les bêtes féroces », écrit le président Hénault à Mme du Deffand (9 juillet 1747).

C'est lui qui, ayant été longtemps malade, reçut de Louis XV cet accueil singulier : « Ah ! vous voilà, d'Ecquivilly; je vous dirois franchement que je croyois que vous deviez mourir de cette maladie et j'avois dessein de vous faire ouvrir pour voir lequel de vos deux médecins avoit mieux jugé de la cause de votre mal » (C. Dutens, II, p. 49).

en Chainette, 600 bouteilles. Nous pouvons nous faire une idée de ce qu'était cette réception par une note de Dutens qui date, il est vrai, du moment où Choiseul y était en exil, entouré de visiteurs et n'ayant guère restreint son train de maison : « Il y avoit près de quatre cents personnes qui vivoient dans le château et les communs de la paie du maître, dont cinquante-quatre gens de livrée : quoique la plus grande partie ne fussent pas nourris, on peut s'imaginer la consommation qui se faisoit dans cette famille pour le seul article du pain, qui étoit de trois cents livres par jour. Outre la table du duc, un chevalier de Saint-Louis, écuyer de Mme la duchesse, tenoit une seconde table servie comme la sienne, pour recevoir les personnes d'un certain rang qui venoient pour affaires et n'étoient pas de ceux qu'il admettoit à sa table; il y avoit, de plus, trois autres tables, sans compter les gens de livrée qui avoient leur argent à dépenser ; enfin il y avoit équipage de chasse, un théâtre, etc... [1] »

Quand il s'y donne une fête, comme le 22 juin 1763, les plus grands préparatifs ont disposé le château et le jardin à souhait pour le plaisir des invités. « M. Sironet, des menus », a le soin d'organiser tous les divertissements. Vingt suisses avec leurs sergents font la garde; on donne « aux musiciens des Gardes suisses, pour le voyage de Chanteloup, 480 livres » et « les 27 cavaliers de la maréchaussée qui étoient à Amboise » concourent à l'éclat de la fête et reçoivent 324 livres de gratification [2]. Deux jardiniers, Vasseur et Fouque, viennent de Paris « pour

[1] Dutens, II, p. 98.

[2] C'est sans doute pour un service de ce genre que les « canonniers de la Ville de Tours » en reçoivent une (sept. 1766), ainsi que « le sergent et les vingt Suisses ».

Choiseul était célèbre par ses largesses. Ses pourboires et étrennes forment chaque année en moyenne 20.000 livres (5.032 livres en janvier, 300 livres en novembre, 6.470 en décembre 1763).

l'illumination [1] et reçoivent 300 livres. Les jardins et le parc sont décorés (juin 1763) par « Belleville, jardinier de Trianon ». « Jean Bruzean, jardinier à Orléans », y conduit 2.916 pieds d'arbres. Un « marchand d'arbres de Choisi » en fournit pour 1.235 livres et Honoré Vandoyer, autre marchand d'arbres à Gennevilliers, en fait la plantation. Sans doute accomplit-on de grandes transformations. On sait qu'à cette époque il est de mode de détruire l'ordonnance sévère des jardins français aux allées droites et de les remplacer par des jardins anglais et des parcs dessinés à la chinoise...

Ordinairement Chanteloup est le rendez-vous des intimes. L'abbé Barthélemy, dans ses lettres, nous a dépeint dans tout le détail l'existence paisible qu'y menaient les hôtes habituels [2] : le Dr Gatti, Mme de Gramont, Lauzun et sa femme, M. de Chaumont, M. de Boufflers, Mme de Lindre. On s'y divertit à des jeux simples. Nous retrouvons dans nos notes « le joueur de gobelets », qui reçoit, en août 1763, 96 livres, et 48 livres en septembre 1766 [3]. On y visite la basse-cour, les étables, que Mme de Choiseul transforme peu à peu et enrichit. Nous ne signalons qu'une seule dépense de cette nature : un paiement à « M. Darlack pour les 12 vaches et les 2 taureaux venus de la Suisse... 3.500 livres [4] »;

[1] « Pour l'illumination du 22, selon l'état de M. Sironnet, des menus, 1.680 livres » (juin 1763).

[2] Cheverny, dans ses *Mémoires*, t. I, p. 418 et suiv., a fait une description très intéressante de Chanteloup.

[3] Parmi les jeux favoris était le domino. « Je le (l'abbé) désespère tous les soirs en le faisant jouer à un jeu qui l'ennuie à mort et qui s'appelle le domino : c'est le jeu des hussards, des laquais et des filles. On dit que je le joue supérieurement » (Lettre de Mme de Choiseul à Mme du Deffand, 30 mars 1772).

[4] Faut-il voir en ce M. Darlak un parent de Darlac, capitaine aux gardes-suisses dont un laquais fut mis au carcan en 1771 ? (*Les Correspondants de la marquise de Balleroy*, II, 366.) La duchesse continua à faire venir à Chanteloup des vaches suisses.

« Une grande nouvelle pour Chanteloup ! Il est arrivé hier quinze

nous en avons vu plus haut conduire d'autres de Gennevilliers à Chanteloup. Mais nous n'avons pas pour Chanteloup un détail des dépenses tel qu'il nous est fourni pour Gennevilliers. C'est que le duc n'a qu'une très faible partie des frais dans cette propriété, que la bourse de la duchesse a plutôt à sa charge.

Et, sans doute, est-il temps de faire à ce propos une remarque. Les comptes que nous analysons sont réellement les comptes personnels du duc; ce n'est que par hasard que le nom de la duchesse y apparaît. Ses frais de toilettes ne figurent pas, et cependant, a-t-on dit, Mme de Choiseul, qui est la simplicité même, porte quelquefoispour 45.000 francs de dentelles [1]. Un seul mémoire de Gruel comprend des dentelles pour Mme la duchesse (2.951 livres) en février 1766. Son luxe personnel ne se signale guère dans nos livres: à peine un mémoire du tailleur Gibert (2.449 livres) « pour robes qu'il a fournies à Mme la duchesse à Marly », un autre de 816 livres de la couturière pour « façon et garniture », et un troisième, de Mme Corby « pour une robe pour Mme la duchesse » (269 livres). Smitz, fourreur, livre cinq manchons pour ses gens (150 livres) [2]. Nous voyons encore quelques frais de voitures et de cadeaux, et c'est tout [3]. La duchesse a son budget personnel : sa

vaches de Suisse : elles sont du canton d'Unterwald; elles sont de l'Hermitage, d'un lieu où il n'en sort jamais... Les soixante-dix vaches qui étaient dans l'écurie les accueillirent avec des mugissements pleins de la plus douce harmonie » (Lettre de l'abbé Barthélemy à Mme du Deffand, 24 septembre 1772).

A quoi elle lui répondit : « Qu'est-ce que cela me fait que vous ayez quatre-vingt et tant de vaches, quand il ne m'en revient pas le plus petit fromage ». Et elle en reçut de grand'maman.

[1] *Mœurs et vie privée d'autrefois*, par H. de Galtier, p. 56.

[2] Ce même Smitz fournit « une peau d'ours de voiture ». Une fourrure de martre est payée au tailleur Leduc 6.000 livres. Un sieur Raimbert reçoit 496 livres pour « fournitures d'hermines ».

[3] Un petit détail : « une baignoire pour Mme la duchesse, 112 livres » (1764).

fortune propre était considérable et ses revenus, qui étaient de plus de 120.000 livres lors de son mariage, ne figurent pas dans nos comptes de recette.

Les dépenses de nos registres représentent donc le train de maison personnel de Choiseul.

***

Recettes et Dépenses. Les Comptes de La Borde

A la fin de chacun des registres annuels se retrouvent dans le « compte de Monseigneur le duc de Choiseul avec M. de Laborde » le résumé mensuel de toutes les dépenses indiquées par M. Bertin et payées par M. de Laborde et, en outre, toutes les autres avances faites au duc par son banquier. Une autre page — beaucoup moins remplie — établit les recettes faites par ce dernier pour le compte de Choiseul.

On peut évaluer à 500.000 livres environ les dépenses annuelles signalées par M. Bertin. Mais, avec les dépenses extraordinaires du compte de La Borde, l'année 1763 présente un total de 699.511 livres, 16 sous; l'année 1764 se solde par 1 million 46.668 livres [1]. L'année 1765 atteint 1 million 270.131 livres et l'année 1766 s'arrête à 1 million 231.605 livres (non compris le mois de décembre).

Or, sur ces sommes du compte extraordinaire, le duc a personnellement, durant les quatre années, touché par mandement, quittance, reconnaissance, récépissé, reçus ou lettres de change 618.114 livres; en son nom et pour lui, en dehors du compte Bertin, Petit a touché 815.776 livres [2].

[1] Qui comprend, « pour solde du compte de 1763, 305,796 livres, 15 sous, 5 deniers, et payé à M. Bertin pour solde de toutes les dépenses de 1763, 2.326 livres, 10 sous, en tout 308.123 livres, 5 sous, 5 deniers ».

[2] 24 mars 1764, « payé à Petit pour partie d'un récépissé de M. le duc de 22.240 livres, 6.240 livres »; le 3 avril au même « acompte d'un récépissé de 19.000 livres, 9.000 livres ».

Ribot, Le Roy, Levasseur et Ducros ont touché des sommes moindres.

Dans ce compte énorme de dépenses inexpliquées on ne voit apparaître que deux noms, l'un que nous avons signalé plus haut, celui de Mme de Lauraguais pour 80.000 livres données en une seule fois (janvier 1764); l'autre, celui du duc de la Vallière, pour une centaine de mille livres, qu'il touche chez La Borde, en sommes variables, par mandement de M. le duc [1]. C'était un grand ami de Choiseul, dont Mme de la Vallière fréquentait intimement la maison. — Peut-être faut-il se souvenir que La Vallière était directeur de la troupe du théâtre des Petits cabinets cher à Mme de Pompadour et coûteux à Louis XV. On y dépensait par an beaucoup plus de 100.000 écus, au dire de Luynes [2], et La Vallière reçut du Roi, en 1750, 205.000 livres pour les frais de cette scène privée [3]. Il est possible que Choiseul, un familier de la troupe royale, contribuât de sa poche à ces divertissements. D'autre part, le duc de la Vallière est, en 1766, grand fauconnier de la maison du Roi, mais aussi capitaine colonel des cent Suisses. Peut-être faut-il trouver dans ce dernier titre l'explication des subsides que lui fournit Choiseul. Mais le tortu La Vallière est bien sujet à caution. Convaincu de tripotage en 1749, « ce qui s'appelle vendre le roi », « ce courtier célèbre » a été durement traité par d'Argenson : « Il doit de tous côtés », disait-il de lui en 1748, et cependant en 1754 il « vend ses terres et ses gouvernements pour faire bâtir à Montrouge une guinguette qui lui coûtera deux cent mille francs....Grand ordonnateur de ballets, voilà le mérite qu'ont les ducs aujourd'hui [4] ».

[1] 16.080 livres en 1763; — 37.836 livres en 1764; — 18.456 livres en 1765; — 17.352 livres en 1766, — en huit mandements.

[2] *Mémoires*, X, p. 167.

[3] Campardon, *Mme de Pompadour*, p. 124.

[4] *Mémoires de d'Argenson*, édit. Rathery, V, 303, VI, 78, VI, 349.

Les seules dépenses justifiées sont le paiement (21 mars 1766) du « fief du Chesne acquis à M. de Bercy 60.000 livres[1] » et, d'autre part « pour les glaces et meubles de la maison acquise de M. de Chaumont, 10.000 livres (mars 1766) [2] ou

[2] M. Mâlin de Bercy, procureur du Roi de la capitainerie des chasses de Vincennes, fils d'un maître des requêtes honoraire. Cette famille possédait de très nombreuses seigneuries (Bercy, Charenton, Conflans, etc.) et, à l'époque qui nous intéresse, M. de Bercy étendait son pouvoir de grand voyer « jusqu'au Ponceau de la Grand'Pinte et du Port de la Râpée, sur les limites de Paris ». Le Parlement le confirme dans ce droit, par arrêt du 17 août 1763. Son fameux château de Bercy, bâti sous Louis XIV, a été célébré en un poème latin par l'abbé de Marsy :

Cerne quot ingenuas oculis speciosa tabellas
Objiciat, seu qua Surena...
Seu qua Berciacæ nitidissima littora villæ
Sequana cœruleis formosus obambulat undis,
Adspectu captus, pariter dominique locique...

En Touraine, et dans le voisinage de Choiseul, il possédait, par sa femme, née Taschereau de Baudry, plusieurs seigneuries et d'abondantes métairies (Arch. municip. Indre-et-Loire, H. 523, 1757) et en particulier ce fief, que Choiseul devait désirer joindre à sa terre, car le droit de chasse dans la forêt d'Amboise appartenait au propriétaire, qui avait toutefois l'obligation de servir une collation au roi chaque fois qu'il venait chasser aux environs du Chesne (actuellement commune de la Croix de Bléré) (V. *Dict. d'Indre-et-Loire*, p. Carré de Busserolle, Tours, 1878, et Arch. municip., G. 1073).

En 1784, un voyageur en Touraine, passant par Bléré, note : « Tout auprès le clos de Fossembault, au bouquet tout-à-fait flatteur, dont M. de Bercy est propriétaire ». (Soc. arch de Touraine, *Bulletin* XIV, p. 125.)

[1] Ce nom se retrouve en mai 1763 : « au cocher de M. de Chaumont, 24 livres ». Il s'agit, je pense, de L. D. Le Roy de Chaumont, dont un joli portrait de Mariage, gravé par Robin, nous a conservé la grasse figure épicurienne avec cette légende : « Conseiller du Roi Louis XV en ses conseils, grand maître des Eaux et Forêts de France, directeur et intendant de l'Hôtel royal des Invalides. Né à Nantes le 1er septembre 1724, mort à Chaumont-sur-Loire le 23 février 1803. »

« pour le voyage de Flandres » (octobre 1765), 25.000 livres, plus un compte d'orfèvre de 15.000 livres [1].

En 1763, Laborde note au 26 juillet, « pour une lettre de change que j'ai fourni à Le Roy, par ordre de M. le duc, sur Amsterdam de f. 11.150 à 55 3/4 = 24.000 » et, le 23 août, dans les mêmes termes, une même lettre de f. 4 130 = 9.011 livres, 1 sou, 6 deniers, opération qui coïncide avec un voyage de Le Roy, que nous avons signalé plus haut. — Il paie aussi 15.000 livres à Durand, orfèvre, 600 livres à « M. de Lassus, négociant à Bordeaux [2] » et 24.000 livres à M. de Laponce.

Le duc se trouve donc, chaque année, débiteur de fortes sommes à l'égard de son banquier.

Examinons en effet les recettes. Elles proviennent des diverses fonctions de Choiseul et comprennent, selon les titres qui figurent à nos comptes, ses « gages » de grand officier de la couronne et gouverneur de Touraine (55.000); une « pension » de 10.000 livres sur les Affaires étrangères (net 8.875 livres), qui en 1766 devient 100.000 (net 84.500); la « paye d'honneur » et les appointements de ministre de

[1] Il est un compte que je ne m'explique pas : « 15 mars 1766 : Rendu à M. de Boullongne pour la veuve de M. Michel, trésorerier, 23.600 livres; — le 15 janvier 1766, reçu de Mme la veuve Michel 74.733 livres »; mais, le 15 mars, le duc s'était remboursé de l'abandon fait à cette dame par un mandat d'égale somme, soit 23.600 ». Ce Michel était trésorier du corps de l'artillerie de France, contrôleur de l'extraordinaire des guerres et secrétaire du Roi à Orléans.

[2] Les rapports du commerce de Bordeaux avec Choiseul à propos de fournitures pour la marine et de guerres coloniales ont été l'objet d'une étude de M. de Maupassant dans son livre sur Abraham Gravic; on n'y trouve point ce nom de Lassus. Mais dans le Livre des Bourgeois (XVIIIe siècle) figurent Raymond Lassus, conseiller secrétaire du Roi en la Chancellerie près la Cour des Finances de Guienne, et Mtre Pierre Lassus, procureur au Parlement, son frère, qui ont représenté le 11 février 1762 les lettres de Pierre Lassus, leur auteur (*Archives hist. de la Gironde*, t. XXXIII, p. 147). De l'avis de l'érudit M. Courteault, auquel je dois ce renseignement, il est à penser que le conseiller à la Cour des aides peut être le correspondant de Choiseul.

la guerre et de la marine, qui, avec ses honoraires de colonel général des Suisses [1], atteignent environ 560.000 liv. net; de directeur de l'artillerie et des fortifications (25.000 livres); une « pension » de 20.000 livres sur les postes; enfin une « rente viagère sur deux têtes » 10.000 livres, qui net lui rapporte 7.918, et « 4 ordonnances en sa faveur sur le Trésor royal de M. de Magnanville », 366.918.

En dehors de ces recettes régulières apparaissent (en 1765) « une lettre sur M. de Boullongne [2] 21.734 », « quatre billets de M. Billard [3] 150.000 livres », et

[1] Besenval estime que cette place ne lui rapportait pas « tout à fait » 900.000 livres (*Mémoires*, p. 141). Choiseul avait payé cette charge 800.000 livres, disait-on (Barbier, *Journal*, VIII, 15). Du Chatelet, dans une lettre à Choiseul, l'estime à cent deux mille livres de rente, lors des pourparlers de sa démission.

[2] Ce nom est porté au XVIII[e] siècle par les deux fils et plusieurs cousins du peintre Boullongne, anobli en 1722 et dont le frère était peintre également. Le fils de Louis de Boullongne, familier de la Pompadour, fut créé, le 25 avril 1757, contrôleur général. En 1761, son cousin Boullongne était trésorier de l'extraordinaire des guerres.

[3] « La mère de M[me] du Barry se nommait Marie Ramson. Elle était cuisinière et maîtresse chérie du sieur Billard, caissier des Fermes, frère du caissier des postes du même nom, qui a représenté au pilori comme banqueroutier frauduleux » (*Paris, Versailles et les Provinces*, t. IV, p. 156). Son fils fut enfermé à Charenton, pour avoir fait scandale à la comédie en se levant de sa banquette d'orchestre et prenant pour juge le parterre, auquel il voulait lire une pièce de lui qu'avaient refusée les comédiens (*La Galerie de l'ancienne Cour*, 1786, t. III, p. 491). Quant au banqueroutier, M[me] du Deffand en dit : « Il y a ici de grandes clameurs contre le nouveau contrôleur général (abbé Terray). Un nommé Billard, caissier des Fermes des postes, fit, il y a trois semaines ou un mois, une banqueroute de quatre à cinq millions; on a mis au-dessus de la porte de l'abbé Terray : « Ici on joue le noble jeu de billard (Lettre à Horace Walpole, 1[er] février 1770). Grimm nous donne des détails : « Saint-Billard, caissier général de la poste, a été mis à la Bastille et on lui fait actuellement son procès; mais, quoique ce Billard ait volé les fermiers généraux des postes et le public d'une manière très scandaleuse, on doute qu'il soit pendu. Billard se piquait de la plus haute dévotion. Il avait des liaisons intimes avec l'abbé Grisel, sous-pénitencier de l'Église de Paris, confesseur de Mgr l'Archevêque, directeur de plusieurs dévotes

« un versement de 9.800 livres de M. Petit[1]. » En résumé, la recette en 1763 n'est que de 391.388 livres et la dépense 699.511 livres 16 sous. Pour établir la balance, le banquier se borne à noter: « Pour solde du présent compte, M. le duc doit au Sieur de Laborde, suivant l'extrait arrêté de part et d'autre le décembre 1763... 308.123 livres, 5 sous, 5 deniers. » Mais le règlement est plus réel aux autres fins d'année. La recette en 1764 est de 804.789 livres, Le déficit est réglé par « *deux contrats de rente que M. le duc a consenti en faveur de M. de la Borde* par devant Pattu, notaire, dont la rente est du denier 25, scavoir un contrat de 150.000 donnant de rente 7.500 — et un contrat de 400.000 donnant 20.000, soit une somme de 550.000 qui fait la balance ».

Le déficit s'accroît l'année suivante. Les recettes apportent 620.131 livres pour une dépense du double

illustres, connu d'ailleurs pour son goût décidé pour garder les dépôts; il était gardien d'autant plus exact qu'il ne rendait jamais. En sa qualité de confesseur de Billard, il s'était aussi fait directeur de la caisse des postes. Suivant les registres de Billard, l'entretien de son confesseur allait, année commune, à plus de cent mille écus » (*Corresp.*, mars 1770). L'abbé Grisel, enfermé à la Bastille, fut relâché. Quant à François-Pierre Billard — ou mieux Billiard — il subit, le 12 février 1772, l'exposition au carcan en place de Grève. La peine de bannissement perpétuel fut commuée en prison perpétuelle. Hardy, dans son journal, a donné d'amusants détails sur l'attitude du condamné, qui subit le supplice « portant à ses pieds des escarpins tout neufs, étant frisé et poudré à blanc » (*Mes Loisirs*, 9 mars, 12 mai 1770, 7 septembre 1771, 12-18 février 1772). Le coquin fut heureux d'avoir la protection de Mme du Barry, dont le parrain était le sieur Billiard-Dumonceau, payeur des rentes honoraire à l'Hôtel de Ville, oncle de notre voleur. Rappelons que Choiseul était surintendant général des postes, ce qui explique ce billet qui figure dans nos comptes.

[1] M. Petit était conseiller en l'un des Conseils supérieurs des colonies et député de Sa Majesté pour présenter les mémoires, pièces et projets concernant les règlements à faire dans lesdites colonies et Choiseul avait dans son département l'administration du commerce extérieur et maritime des îles françaises de l'Amérique et les comptoirs de la côte Afrique.

(1.270.131 livres). Et nous retrouvons la formule précédente : « Pour solde du présent compte, M. le duc doit à M. de la Borde six cent cinquante mille livres, pour lesquelles il lui a été consenti ce jour 3 contrats à constitution de rente au denier 20, dont l'un de 200.000, l'autre de 220.000 et le troisième de 230.000 livres, faisant ensemble 650.000 livres ».

Enfin, l'année 1766 s'achève avec un écart de 700.000 livres entre les recettes (531.605) et les dépenses (1.231.605). Et, une fois encore, le duc consent « huit contrats à constitution de rente au denier 25, l'un de 40.000, les autres de 60.000, 70.000, 80.000, 90.000, 110.000, 20.000 et 130.000, faisant ensemble 700.000 ».

Ces quatre années ont suffi pour accroître les dettes antérieures de Choiseul chez son banquier de deux millions de livres environ, représentant en 1914 environ le triple — car il est difficile de faire une exacte appréciation de la valeur de l'argent au XVIIIe siècle — et aujourd'hui plus d'un milliard et demi. Choiseul pourra, sans même dire toute la vérité, écrire au Roi en 1771 : « Je crois de mon devoir et de mon honnêteté de représenter à Votre Majesté que j'ai mangé quatre millions du bien de ma femme à son service[1]. »

Sa fortune politique va bientôt subir un rude coup. Déjà la mort de la Pompadour a diminué son autorité. Il a voulu donner sa démission en 1765 et Louis XV, qui redoutait la « multitude républiquaine », la refusa dans « un moment si critique [2] ». Il sent cependant les intrigues se nouer autour de lui et, plutôt que de reconnaître le pouvoir de la Dubarry, il affrontera, sans la redouter, une

[1] C'est ce que confirme, dans une autre lettre au Roi, Mme de Choiseul : «Si quatre millions de mon bien mangés au service du Roi sont de quelque considération... » (*Mémoires de Choiseul*).

[2] Lettre du Roi, 25 oct. 1765. Choiseul lui répondit, en reprenant sa démission : « J'ai fait par vous, par vos bontés, Sire, la plus grande fortune qui ait été faite pendant votre règne » (*Mémoires de Choiseul*, I, 27-61).

disgrâce, qui le frappe durement en 1770. Son luxe s'est maintenu avec sa puissance. Il a sûrement continué à grossir les dettes dont nous connaissons une partie. Ses libéralités de grand seigneur, de grand ministre et de grand « libertin » ont creusé peu à peu le gouffre où s'est engloutie déjà en partie la fortune de Mme de Choiseul [1].

Il n'a pas seulement semé l'argent; il a négligé souvent de le recueillir. La duchesse a pu écrire en 1771 : « Il n'en coûtoit rien à Votre Majesté pour soulager M. de Choiseul des dettes que son état dans le ministère lui avoit fait contracter et qu'il n'auroit pas contractées si, comme ses prédécesseurs au département des Affaires étrangères, il eût reçu les deux cent mille francs de dépenses secrètes de ce département que Votre Majesté vouloit lui donner; s'il n'eût réformé, dans celui de la Guerre, pour cent mille francs de chevaux employés au service du Ministre de la Guerre et qui lui eussent épargné une dépense équivalente. Ces sommes réunies pendant les huit années qu'il a, en deux reprises, gouverné les Affaires étrangères et les dix pendant lesquelles la Guerre lui a été confiée, forment un capital de deux millions six cent mille livres [2] ». Un mois avant sa disgrâce, le Roi « avoit bien voulu lui accorder une grâce pécuniaire pour éteindre une partie de ses dettes », en signant trois millions de bons sur le Trésor en sa faveur. Mais il oublia d'ajouter la formule « Bon pour trois millions ». Choiseul n'y prit garde et plus tard ces bons restèrent sans valeur, étant irréguliers [3]. La forêt de Haguenau, qu'il possédait, ne figure pas dans nos comptes. De l'opinion d'un contemporain, « elle pouvoit valoir

[1] Elle paiera « les dettes du mari le plus volage, le plus prodigue, qui avait eu et payé toutes les femmes, même les plus grandes dames de la cour, qui se vendaient honteusement à lui à prix d'argent » (Marquis de Walfons, *Souvenirs*, p. 405).

[2] Lettre à du Chatelet, Chanteloup, 18 décembre.

[3] *Mémoires*, édit. Calmettes, p. 303.

30.000 livres et une coupe extraordinaire estimée 800.000 livres [1] ». Choiseul nous a indiqué lui-même qu'elle « pouvait rapporter, année commune, 35 à 40.000 livres de rente. Mais il avait négligé de réclamer cette partie de ses biens, alors qu'il était au pouvoir. Lui-même a bien reconnu, en souriant [2] sans doute et sans regret, qu'il était un « très grand dissipateur pour ses affaires [3] ». Il justifie ce cri de Voltaire : « Pour Dieu, ne lui donnez pas le contrôle général ; il fricasserait tout en deux ans; tout l'argent irait en gratifications, pensions, bienfaits, munificences. Il ne se corrigera jamais de son humeur généreuse et bienfaisante [4]. » C'est là le mot de tous ses contemporains : « Il était trop généreux, dit Métra, pour avoir apporté beaucoup d'attention dans ses affaires personnelles [5]. » Il quitte le pouvoir chargé de dettes, mais entouré de l'unanime respect. Un exil plein de dignité succède à douze années de quasi-royauté. Dans sa retraite de Chanteloup, il n'est séparé de son ennemi — son ancien ami — le duc d'Aiguillon, qui l'a supplanté, que par le cours de la Loire et peut presque apercevoir de Chanteloup les futaies du château de Veretz.

Comme lui, d'Aiguillon, ministre ambitieux et à grand fracas, homme d'une coterie, tiendra pendant quelque temps les deux portefeuilles de la Guerre et des Affaires étrangères; comme lui, il sera contraint de démissionner et comme lui connaîtra l'exil. Les deux ministres rivaux finirent dans la même détresse financière. Choiseul meurt en 1785, ayant, pour satisfaire aux dettes les plus criardes, vendu sa galerie, vendu son hôtel, après avoir reçu de

[1] Besenval, *Mémoires*, p. 133.

[2] *Mémoires*, t. II, p. 127.

[3] Lettre au Roi, Chanteloup, 24 décembre 1771.

[4] 20 avril 1769.

[5] Metra, *Corresp. secrète*, 1788.



Louis XVI un prêt de quatre millions, qu'a remboursé la duchesse [1].

Il meurt, ayant eu, tout le temps que dura sa maladie, « dix femmes de la Cour du plus haut parage qui couchaient chez lui sur des lits de veille, pour être plus à portée de le soigner ». Il meurt en faisant encore des legs princiers, sans se douter peut-être que les dix millions que rapporteront la vente des terrains de la rue de Richelieu et celle du domaine de Chanteloup ne suffiront pas pour payer ses dettes [2].

[1] « Un arrangement avait été accordé pour payer une partie de ses dettes, pendant qu'il était encore dans le ministère, mais n'avait pas eu d'exécution, cet arrangement manquant de quelques formalités lors de son exil. Cet arrangement aurait produit 180.000 livres à M. de Choiseul » (Besenval, *Mémoires*, p. 133). Lorsqu'il avait donné sa démission de colonel des Suisses, il avait obtenu pour cette charge, grâce aux démarches pressantes de du Chatelet et l'intermédiaire de la Dubarry, 60.000 livres de pension, dont 50.000 reversibles à Mme de Choiseul et 100.000 écus d'argent comptant (décembre 1771). Besenval (*Mémoires*, p. 128) raconte longuement ces négociations. « Le 3 avril 1772 nous allâmes voir la galerie de M. le duc de Choiseul, qu'on montrait au public, tous les tableaux allant être mis en vente; il y en avait pour une grande somme : c'était surtout par l'école flamande que cela brillait... Il était touchant de voir quelqu'un, dix-huit mois plus tôt au pinacle, obligé de faire son inventaire de son vivant et de tout vendre. M. de la Borde, son ami, achetait sa maison pour la lui louer à vie et se mettait à la tête de ses affaires, alors très dérangées, et lui assurait ainsi au moins l'aisance. Ce cabinet de tableaux, qui revenait à 300.000 livres, fut vendu 420.000 livres et on s'en arrachait les morceaux, parce qu'il était à la mode d'en avoir quelque chose. Le tableau hollandais du Bois de la Haye fut vendu 27.000 livres, les Wouwermans 15 et 20.000 livres » (Duc de Crouy, *Mémoires*, 246).

[2] « Quoiqu'il fût au-dessus des folies du magnétisme, il voulut voir, à la sollicitation de ses amis, une somnambule, qu'on endormoit et qu'on réveilloit à volonté et qui devinoit les choses les plus cachées. Quelques jours après, il fut atteint d'une fluxion de poitrine. Tout Paris, toute la Cour, prirent à sa santé le plus grand intérêt... Il fit une fin superbe. La duchesse, à ce fatal moment, se prosterna en présence de tous ceux qui étaient là. « Grand Dieu ! s'écria-t-elle, après la perte que j'ai faite, donnez-moi le temps de payer les dettes

Sans doute avait-il eu tort d'ajouter trop foi à sa devise — éternellement ministérielle — « *A force d'aller mal, tout ira bien* [1] ».

Étienne Port.

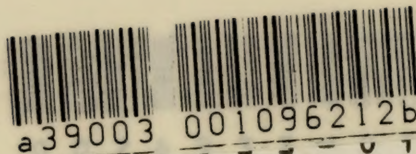
de mon mari. » Elle tint parole, se retira dans un couvent, vécut avec une seule servante et tout son bien passa à éteindre les moindres dettes. Rare exemple de piété pour la mémoire d'un mari » (Cheverny, *Mémoires*, I, p. 469).

« A la mort de son mari, elle se retira au couvent des Recollettes de la rue du Bac; durant la Révolution, elle résida dans l'ancien hôtel Dillon, rue Saint-Dominique, nº 1514; elle y fut arrêtée et emprisonnée dans l'ancien couvent des Oiseaux, propriété du marquis du Lau d'Allemagne; délivrée au 9 thermidor, elle s'éteignit le 3 décembre 1801 » (L. de la Trémoïlle, *Mon grand-père à la Cour de Louis XV*, p. 9, — Marquis de Walfons, *Souvenirs*).

[1] Choiseul-Meuse avait une terre en Lorraine... « dans cette terre un antique et noble château, sur la porte duquel il y avoit une devise qui disoit : « A force d'aller mal tout ira bien. » Meuse étoit de mes parents; je n'ai point sa terre, mais j'ai conservé sa devise » (Lettre de Choiseul à Voltaire, 12 novembre 1759, dans *Choiseul et Voltaire*, par P. Calmettes, Plon, p. 38).



TABLE DES MATIÈRES


a39003 001096212b

